

## Recueil des sites classés et inscrits des Deux-Sèvres *Cahier 2/2 - Sites inscrits*



Ressources, territoires, habitats et logement  
Énergies et climat  
Prévention des risques  
Développement durable  
Infrastructures, transports et mer

**Présent  
pour  
l'avenir**

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement Poitou-Charentes

- *Le recueil des sites classés et inscrits du département des Deux-Sèvres comprend deux cahiers :*

- *cahier 1/2 : Sites classés*
- *cahier 2/2 : Sites inscrits*

- *Ce cahier correspond au **cahier 2/2** présentant le recueil des sites inscrits des Deux-Sèvres.*



|                                                                                                                                                         |     |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| • Communes de ADILLY, CHÂTILLON SUR THOUET Site inscrit « Etang de Sunay et ses abords »                                                                | 5   |
| • Communes de AIFFRES Site inscrit « Cimetière d'Aiffres »                                                                                              | 12  |
| • Commune de AMAILLOUX Site inscrit « Château de Tennessus »                                                                                            | 18  |
| • Commune de AUGÉ Site inscrit « Abords de l'église d'Augé »                                                                                            | 24  |
| • Commune de BEAUVOIR-SUR-NIORT Site inscrit « Moulin de Rimbault »                                                                                     | 30  |
| • Communes de BREUIL SOUS ARGENTON, MASSAIS, MOUTIERS SOUS ARGENTON Site inscrit « Plan d'eau, îlots et rives de l'Argenton »                           | 36  |
| • Commune de CHANTECORPS Site inscrit « Grand étang des châteliers et ses abords »                                                                      | 42  |
| • Commune de LA CHAPELLE BERTRAND Site inscrit « Etang de Lorgère et ses abords »                                                                       | 50  |
| • Commune de EXOUDUN Site inscrit « Ensemble formé par le bourg d'Exoudun »                                                                             | 58  |
| • Commune de LHOUMOIS Site inscrit « Château de la Rochefaton et son parc »                                                                             | 64  |
| • Commune de MENIGOUTE Site inscrit « Etang de Bois Pouvreau, ruines du château féodal, vieux moulin et leurs abords »                                  | 72  |
| • Commune de NIORT Site inscrit « Place de la Brèche »                                                                                                  | 80  |
| • Commune de NIORT Site inscrit « Quartiers anciens de Niort »                                                                                          | 83  |
| • Commune de PARTHENAY Site inscrit « Anciennes fortifications de Parthenay »                                                                           | 88  |
| • Commune de PARTHENAY Site inscrit « Ville basse »                                                                                                     | 91  |
| • Communes de GOURGE, LA PEYRATTE Site inscrit « Forge à fer de la Meilleraye et ses abords »                                                           | 96  |
| • Commune de SAINT AUBIN LE CLOUD Site inscrit « Parc du château du Theil »                                                                             | 104 |
| • Communes de ST-JACQUES DE THOUARS, STE RADEGONDE Site inscrit « Cascade de la Gouraudière ou du Pommier et partie du ruisseau de Coulonges en amont » | 112 |
| • Communes de THOUARS, ST JEAN-DE THOUARS, ST-JACQUES DE THOUARS Site inscrit « Château de Thouars et ses abords »                                      | 118 |







**Communes :** Adilly, Châtillon / Thouet

**Nature et date de protection :** arrêté d'inscription du 04/04/1946

**Superficie :** 20,9 ha

**Qualification du site :** paysage évolutif

**Intérêt patrimonial :** paysager, pittoresque et scientifique

**Pertinence de la protection :** protection confirmée

**Statut de la propriété :** propriété privée

**Programme de gestion du site :** site entretenu

**Selon l'Inventaire des paysages de Poitou-Charentes<sup>1</sup> :** La Gâtine de Parthenay

**Autres protections :** non mais à proximité d'autres sites (site du château de Tennesus situé à 3 km au nord du site de l'étang de Sunay et site du château du Theil situé à 4 km au sud)

**Visite :** le 14 mars 2009, ensoleillé



Le pont à l'extrémité nord de l'étang

<sup>1</sup>©Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes. Inventaire des paysages de Poitou-Charentes, 1999 - Cabinet Outside – C. AUBEL, C. BIGOT, M. COLLIN, paysagistes dplg – JP. MINIER, paysagiste dplg au Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes.

L'étang de Sunay de forme étirée s'inscrit dans un paysage agricole ouvert, constitué de pâtures ourlées de haies bocagères. De jolis ouvrages de maçonneries marquent les limites de l'étang.

• Caractéristiques du site :

Le site inscrit de l'étang de Sunay se trouve à quelques kilomètres au nord du village d'Adilly, à quelques centaines de mètres de la RD 149 qui relie Parthenay à Bressuire. Le site comprend l'étang, situé sur le cours du ruisseau du Cébron, qui forme la bordure ouest du périmètre protégé et le versant qui le borde côté est. Ce versant aux pentes douces est constitué de plusieurs parcelles pâturées et d'une petite parcelle boisée. Les limites du site s'appuient sur le réseau viaire, excepté au sud.

L'étang est de forme très allongée et il est orienté nord/est, sud/ouest, il s'accompagne d'une ripisylve épaisse sur ses rives. Les berges sont en pente douce. Le cours d'eau coule du sud ou nord, la digue de l'étang se trouve donc au nord (limite nord du site). La route qui relie le hameau de Sunay (hors site) à la RD 127 passe sur cette digue. Le passage principal de l'eau s'effectue à l'est de la digue, sous un pont à quatre arches en plein cintre. A l'est de ce pont au caractère pittoresque, un petit pré, sans clôture, en pente douce, permet de profiter de la vue sur l'ouvrage (correspond-il à l'encoche que forme le périmètre à l'est du pont ? dans ce cas, il serait hors site). A l'ouest du pont, en continuité visuelle directe, il y a une maison de taille modeste et des bâtiments annexes (ancien moulin ?). Cette maison est hors site bien qu'elle constitue en quelque sorte le fond de scène du paysage de l'étang et du pont. Il existe un autre passage d'eau, plus à l'ouest, également maçonné, au milieu de la digue, avec un système de trappe. L'eau alimente un canalet qui traverse plusieurs prairies. A l'extrémité de la digue, une croix s'élève en bordure de voie.

A l'ouest, la route départementale RD 127 matérialise la limite du site. Une grande prairie étroite pâturée par des bovins (troupeau charolais) longe la totalité de l'étang. L'extrémité nord de la prairie est marquée par une barrière de bois à un vantail ainsi que par une croix de chemin, élément de patrimoine qui rajoute une dimension symbolique au site. Une haie basse taillée épaissit la clôture qui sépare la route de la parcelle et ménage de larges vues sur l'étang, sa rive boisée opposée et les animaux qui paissent dans la prairie. La limite sud de l'étang et du site s'appuie sur un chemin agricole qui franchit un second pont, à trois arches celui-ci, arches en arc brisé. L'ouvrage disparaît sous la végétation, il ne semble pas en bon état sanitaire.

Les prairies qui composent le site sont pâturées par des ovins et des bovins, une seule parcelle est cultivée (céréales). A l'est du site, les parcelles sont séparées par des haies bocagères souvent entretenues dans leur épaisseur et peu sur leur hauteur (écran végétal opaque). La route qui fait la limite du site à l'est est bordée de platanes, et l'on trouve aux abords du hameau de Sunay des arbres de parc.

• Contexte, paysages environnants :

Le hameau de Sunay ne fait pas partie du site inscrit. Il se compose de plusieurs bâtiments de fermes, d'habitations et d'une maison de maître. Cette maison présente un volume important couvert par un toit à la Mansard. Elle est entourée de nombreux arbres de parc du XIXème, cèdre, séquoia ou encore marronnier. Des palmiers se trouvent au devant de la demeure. La route qui relie Sunay au hameau de Sainte-Marguerite est plantée de platanes sur talus. Les abords du hameau, et plus généralement les abords du site sont ouverts et entretenus. On retrouve principalement des parcelles cultivées et des prairies. Plusieurs fermes isolées se trouvent aux abords du site.

Les vues depuis la route digue au nord sont de qualité. La prairie qui se situe en bord de voie et en contrebas (digue), présente un alignement de frênes trognés ainsi qu'un magnifique chêne isolé au port libre. Une mare en cours de comblement se trouve à l'intersection de la route-digue et de la RD 127. Les haies qui dessinent le paysage sont basses et taillées, parfois sous futaie (frênes, chênes).

Au sud du site se trouve un autre étang. De la même façon que l'étang de Sunay, il s'inscrit dans le cours du Cébron, mais ses berges sont plus sauvages, moins entretenues et l'accès aux rives est difficile.

• Evolution du site :

Pas de rapport de protection.

Il semblerait que le site ait peu évolué depuis son inscription. Il est en grande partie entretenu (prairies pâturées), exception faite des rives nord gagnées par une épaisse ripisylve qui ferme les vues. Pas de trace de pression foncière dans le site ni aux abords. Terres occupées (un peu d'embroussaillage autour de l'étang au sud (hors site)).

• Recommandations de gestion et mise en valeur :

Entretien des haies bocagères et maintenir les parcelles en prairies permanentes afin de conserver l'identité pastorale. Les haies existantes peuvent être recensées, cadastrées et maîtrisées sur le plan foncier.

Modifier le tracé du périmètre au nord en supprimant l'encoche au niveau du pont et en incluant d'une part la maison à l'ouest du pont qui fait entièrement partie du paysage de l'étang et d'autre part la prairie au nord de la digue irriguée par le canalet.

Requalifier l'espace ouvert à proximité du pont (petit pré qui permet de se poser pour profiter du paysage), en enrayant les traces d'érosion en bordure de route



(stationnement probable).

Travailler à l'ouverture des vues sur l'étang sur les séquences trop fermées.

Vérifier la stabilité du pont au sud du site, mettre en valeur l'ouvrage en dégagant la végétation et remplacer la barrière métallique fonctionnelle mais sèche comparée aux barrières traditionnelles de la Gâtine.

• Conclusion :

Le site est de qualité, autant le périmètre protégé que ses abords. Peu de modifications semblent avoir été apportées depuis sa protection, sans doute grâce au maintien de l'activité agricole. Ce site est remarquable par son caractère rural préservé et ses éléments de charme caractéristiques de la Gâtine et du Bocage (haies basses taillées, barrières de bois, pâturage...). Malgré la surface restreinte protégée, le site ne s'embrasse pas d'un seul coup d'œil. Les reliefs bien que peu marqués et la végétation présente sous formes de haies, ripisylve ou bosquet « distillent » les différentes scènes pastorales. De plus, la diversité des milieux rencontrés sur le site et sur ses abords (étangs, ripisylves et zones humides, prairies permanentes, interconnexions de réseaux de haies, arbres isolés, etc) sont garants d'une diversité écologique forte.



Alignement de têtards

Arrivée sur la digue et le moulin





Num de la photo : 3533  
Etang de Sunay, vue vers le nord, vers la digue, le pont...  
Ripisylve en bord d'étang



Num de la photo : 3539  
Depuis la route départementale 127 qui fait la limite ouest  
du site sur l'étang et ses abords



Num de la photo : 3520  
Limite de l'étang de Sunay. Digue bâtie, pont à quatre  
arches, une habitation avec ses annexes



Num de la photo : 3519  
Pré ouvert sur les berges au nord de l'étang, herbe rase,  
tronc couché



Num de la photo : 3517  
Vue vers le sud depuis le pont, prairie et peupliers sur les  
berges à l'est



Num de la photo : 3526  
Route en digue, limite nord du site, rive de l'étang au sud,  
prairie pâturée au nord





Num de la photo : 3524  
Ponton sur l'étang et système hydraulique pour le passage de l'eau sous la route/digue



Num de la photo : 3540  
Prairie qui longe toute la face ouest de l'étang de Sunay, fermée à l'ouest par une haie taillée



Num de la photo : 3541  
Pâturage bovin, ancien pont à la pointe sud du lac



Num de la photo : 3547  
Pont ancien à trois arches, limite sud de l'étang et limite sud-ouest du site

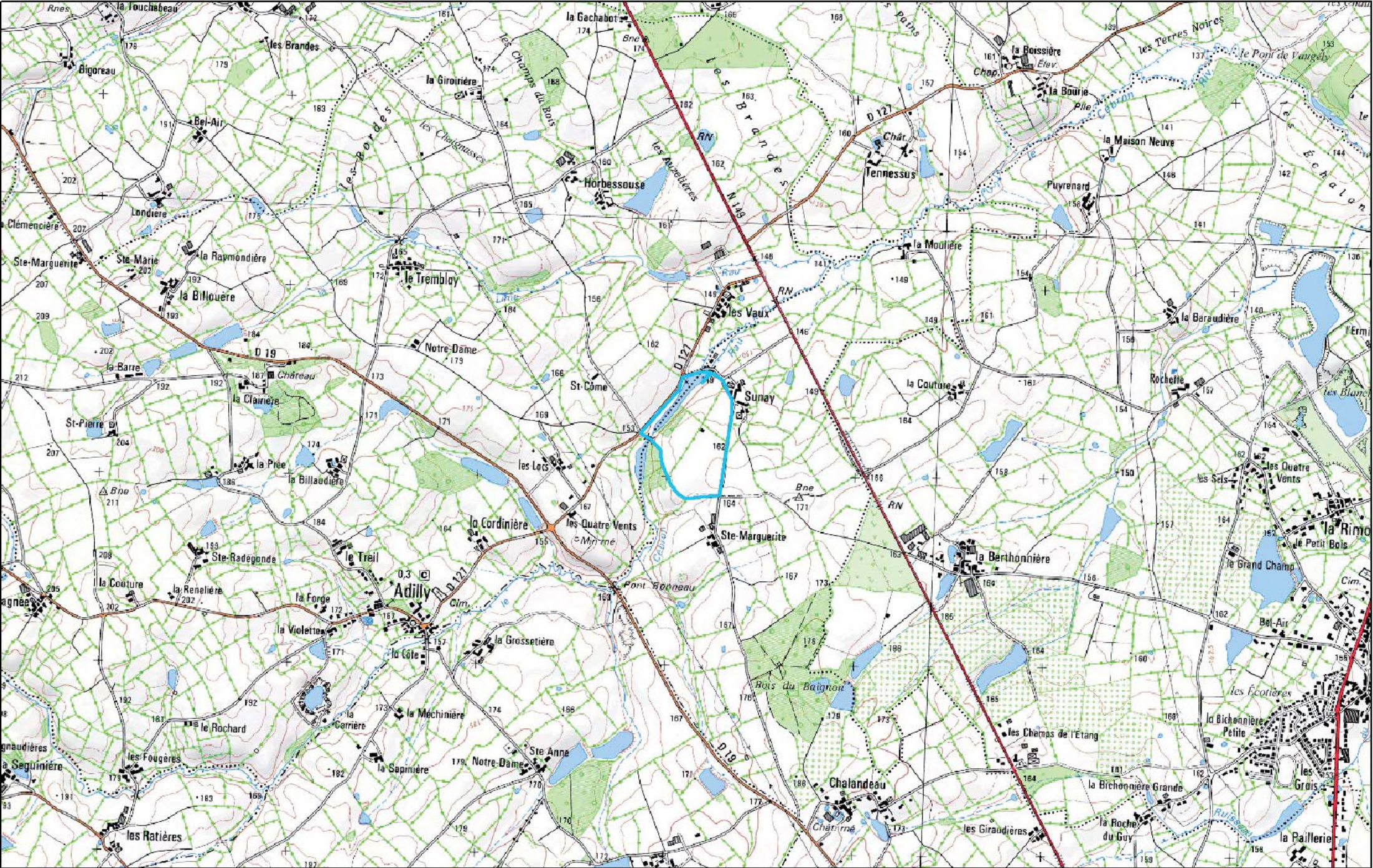


Num de la photo : 3496  
Pâturage ovin sur les parcelles situées à l'est du site, trois parcelles le long de la route séparée par des haies bocagères



Num de la photo : 3505  
Limite de site à l'est, bordure de route avec talus, haie et alignement de platanes











## Communes de AIFFRES Site inscrit « Cimetière d'Aiffres »

**Commune :** Aiffres

**Nature et date de protection :** arrêté d'inscription du 04/01/1939

**Superficie :** 0,57 ha

**Qualification du site :** monument ou ensemble végétal, ouvrage d'art

**Intérêt patrimonial :** artistique, historique

**Pertinence de la protection :** protection confirmée

**Statut de la propriété :** propriété publique et concessions privées

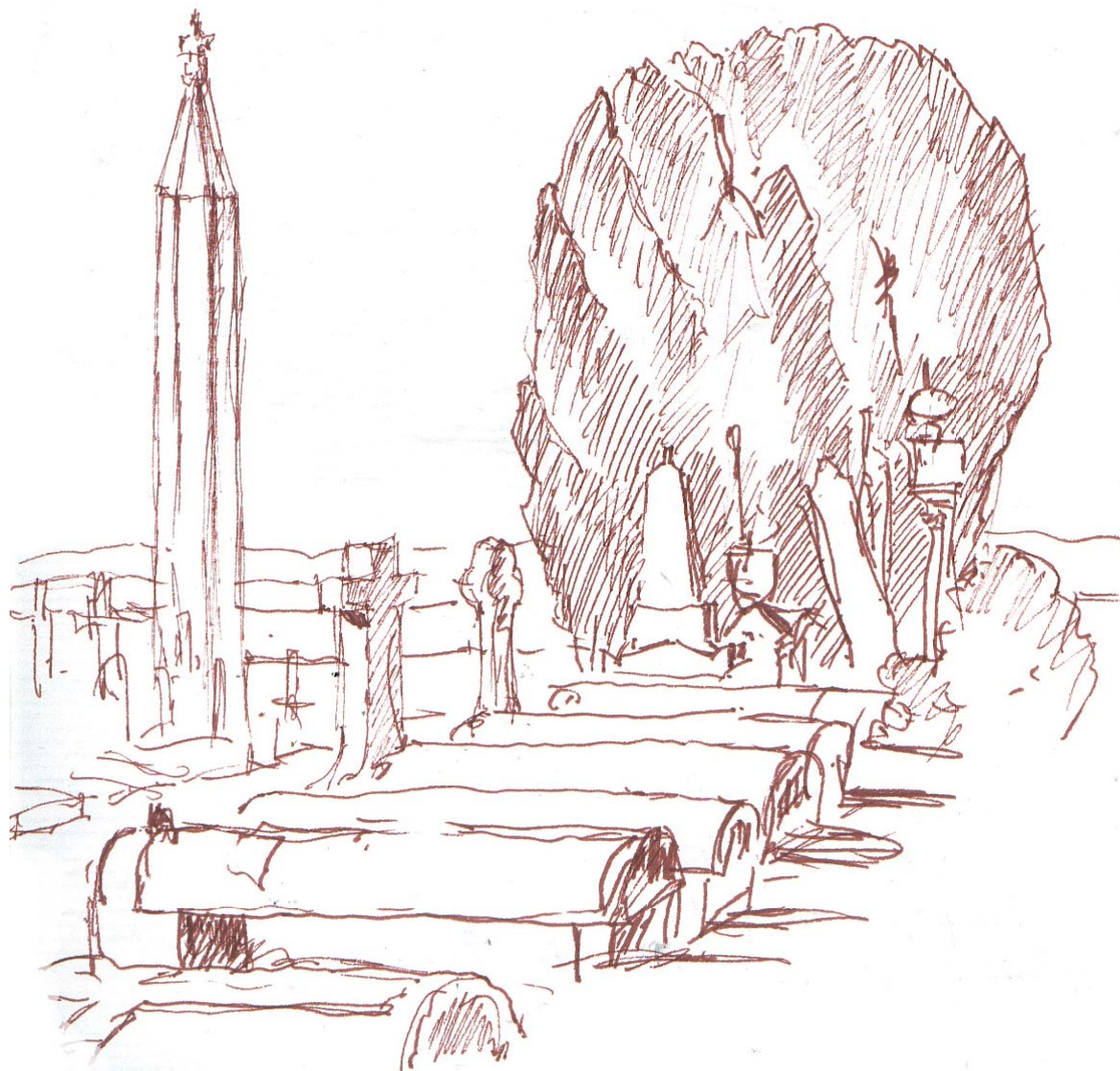
**Programme de gestion du site :** site entretenu

**Selon l'Inventaire des paysages de Poitou-Charentes<sup>1</sup> :** Niort

**Autres protections :** Croix de cimetière : classement par arrêté du 22 mars 1889

**Visite :** le 19 février 2009, ensoleillé, vent froid

\*Attention erreur de zonage sur la carte IGN, mauvaise retranscription du plan cadastral.



Le site concerne la partie ancienne du cimetière d'Aiffres qui se distingue par sa croix hosannière et les tombes protestantes.

<sup>1</sup>©Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes. Inventaire des paysages de Poitou-Charentes, 1999 - Cabinet Outside – C. AUBEL, C. BIGOT, M. COLLIN, paysagistes dplg – J.P. MINIER, paysagiste dplg au Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes.





• Caractéristiques du site :

Le site se trouve sur la hauteur du coteau sud de la vallée de la Guirande, sur la commune d'Aiffres au sud de l'agglomération de Niort. Il s'agit d'un patrimoine d'architecture mortuaire. Le cimetière se trouve accolé à l'église Saint-Pierre-d'Aiffres.

Le périmètre protégé ne comprend pas l'église et n'englobe pas l'ensemble du cimetière, il ne concerne que la partie la plus ancienne, située au nord de l'édifice. Le cimetière est enclos par un mur qui forme un soutènement côté nord d'une hauteur d'environ 2 m. Le cimetière a été implanté sur une sorte de terrasse artificielle, dominant ainsi la vallée. Le portail d'entrée est dans l'angle nord-est, il est souligné par le volume d'un vieil if, taillé sans grâce pour faciliter le passage.

La partie du cimetière la plus intéressante est en bordure est. Elle comprend la croix hosannière, datant du XII<sup>ème</sup> siècle (d'après le panneau d'information), haute de 12 mètres et classée monument historique depuis 1889. Elle se dresse sur un socle carré. A hauteur d'homme, se trouve une tablette monolithe rituellement orientée et servant à poser le livre des Evangiles pour la lecture solennelle du jour des Rameaux.

C'est également dans ce secteur que se trouvent les tombes protestantes. Elles sont constituées d'un demi-cylindre monolithe qui repose sur deux blocs qui maintiennent la pierre à environ 0,40 m du sol. Un des blocs est un simple cube, le second est très élaboré, il est constitué par une croix en pierre taillée dont le socle cubique comprend une ressaut qui permet de poser la pierre. Certaines comportent des écritures gravées.

Non loin de l'alignement des tombes protestantes, se trouve un caveau bâti, avec une façade ornée de sculptures en bas-relief, dont la pierre est très abîmée. Dans l'ensemble, les monuments funéraires traditionnels sont en pierre claire bien qu'il y ait des tombes de facture récente en granit poli, probablement d'anciennes concessions reprises. Les caveaux sont implantés de manière régulière, orthogonale et serrée. Ils semblent tous orientés vers l'ouest (ce qui n'est pas toujours le cas). Le sol est traité en graviers clairs, il n'y a pas de végétaux, excepté le vieil if à l'entrée. Dans les allées, se repèrent encore d'anciennes souches, alignées, sans doute des végétaux coupés qui n'ont pas fait l'objet d'un remplacement.

A l'opposé du secteur des tombes protestantes, à l'ouest du site, l'entrée de l'église est marquée par une allée dallée en pierre et longée par six vieux tilleuls. Le mur de clôture en bordure sud de cette allée est de très belle facture, bâti en pierre sèche. La haie de lauriers qui marque la limite est du site sépare le périmètre protégé du cimetière de l'extension récente. Dans ce secteur d'agrandissement, les caveaux sont récents et la plupart sont en granit poli.

Depuis le cimetière, les vues s'ouvrent vers le nord. L'espace de stationnement est peu visible (excepté si on se place au bord du mur) car il est en contrebas de 2 m environ par rapport au niveau du cimetière, le regard s'évade plus loin, vers la prairie, le bâtiment public et le coteau bâti opposé.

• Contexte, paysages environnants :

L'arrivée sur le site est sévère. La route communale a été déviée pour aménager un parc de stationnement devant le cimetière. Cet espace de stationnement en contrebas direct du cimetière a un aspect routier, il paraît surdimensionné. Quelques arbres-tige (tilleuls) ont été plantés entre le parking et la voie communale. Des jardinières garnies de pensées ont été disposées entre les arbres. De l'autre côté de la voie, il y a un abris bus relativement transparent et une nouveau rang de stationnement en épis. Une haie basse de lauriers taillée marque la limite entre ce dernier rang de stationnement et une prairie sur versant qui se prolonge jusqu'à un bâtiment volumineux qui abrite un équipement public. Plusieurs espaces dévoués à la pratique du sport entourent ce bâtiment et s'étendent jusqu'aux rives de la Guirande. Plus proche du site inscrit, un peu décalée à l'est par rapport au périmètre protégé se trouve une grande prairie de fauche. C'est un bel espace de dégagement qui participe à la qualité du lieu et permet une accroche visuelle vers le paysage rural en arrière-plan. Le rebord de pente au nord est souligné par une haie épaisse. La silhouette altière d'une tour blanche dont le toit est en chaume se distingue au-dessus de la haie, elle constitue un élément singulier du paysage perçu depuis le cimetière ( ancien moulin ?).

Au nord-ouest plusieurs maisons ont été construites, le long de la voie rejoignant le centre du bourg. Les parcelles sont bordées de murs en pierre. De l'un de ces enclos, s'élèvent de magnifiques chênes dont certains en cépée.

Une seconde entrée permet de pénétrer directement dans l'extension du cimetière, l'accès est plus large que celui de l'ancien cimetière. A proximité de cette entrée, à l'intérieur du cimetière a été construit un bâtiment technique sans qualité, ainsi qu'un grand conteneur à déchet.

La proximité de l'autoroute génère un bruit de fond regrettable.

• Evolution du site :

Pas de rapport datant de la protection.

Modifications notables des abords du site inscrit et donc de l'esprit du lieu : agrandissement du cimetière, aire de stationnement, modification du tracé de la route, rapprochement progressif des extensions urbaines...

Probable évolution de certaines concessions de la partie ouest du cimetière avec

## Communes de AIFFRES Site inscrit « Cimetière d'Aiffres »

disparition des caveaux traditionnels en calcaire sculptés, remplacés par des caveaux en granit poli.

Perte de nombreux arbres (souches au sol), aridité du cimetière.

- Recommandations de gestion et mise en valeur :

Elaborer un cahier de gestion définissant les conditions d'évolution des concessions pour éviter la suppression des caveaux traditionnels en calcaire.

Restaurer les éléments d'architecture mortuaire détériorés.

Travailler sur une meilleure séparation de l'ancien et du nouveau cimetière pour limiter les vues vers le bâtiment technique et sur le conteneur à déchets en proposant une alternative à la haie de lauriers.

Requalifier le site en renouvelant les arbres disparus dont les souches restent encore au sol.

Conserver la prairie ouverte aux abords nord du site et la lisière boisée.

- Conclusion :

Le site d'implantation en haut de pente, le patrimoine architectural avec la croix hosannière et les tombes protestantes restent des éléments qualitatifs du site protégé mais l'évolution progressive des abords a fragilisé le lieu. Il serait important de conserver les prairies encore en place qui assurent un trait d'union avec la campagne environnante et à l'intérieur même du périmètre protégé, estomper le caractère minéral par des plantations plus généreuses que les haies monospécifiques taillées au cordeau.

*Visite de terrain en février 2009*



Num de la photo : 3988

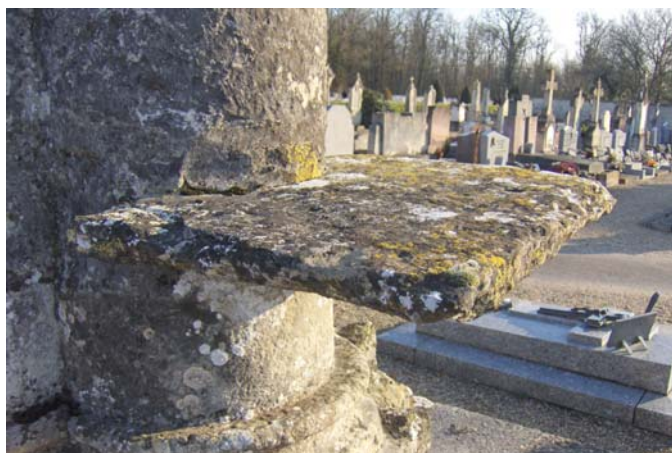
Tombe protestante sur laquelle est gravé un verset de la bible. La croix s'est cassée, elle est déposée à côté.





Num de la photo : 3974

Allée dans l'axe du portail d'entrée, if taillé, tombes et croix hosannière classée MH



Num de la photo : 3037

Détail de la croix hosannière, dalle servant à poser le livre des Evangiles pour la lecture solennelle du jour des Rameaux



Num de la photo : 3976

Architecture mortuaire remarquable mais très abîmée. Caveau bâti particulier, nombreux symboles de la chrétienté : ancre, le calice, la croix...



Num de la photo : 3983

Façade exposée ouest de l'église, entrée principale sous porche récemment restauré



Num de la photo : 3994

Mur de soutènement bâti avec dalles de recouvrement en limite nord du site protégé



Num de la photo : 3980

Caveaux récents en granit poli, plantation de quatre ifs (hors site). Vue depuis le site vers l'est











**Commune :** Amailloux

**Nature et date de protection :** arrêté d'inscription du 04/04/1946

**Superficie :** 5,8 ha

**Qualification du site :** parc et jardin

**Intérêt patrimonial :** historique, artistique, pittoresque

**Pertinence de la protection :** protection confirmée

**Statut de la propriété :** propriété privée

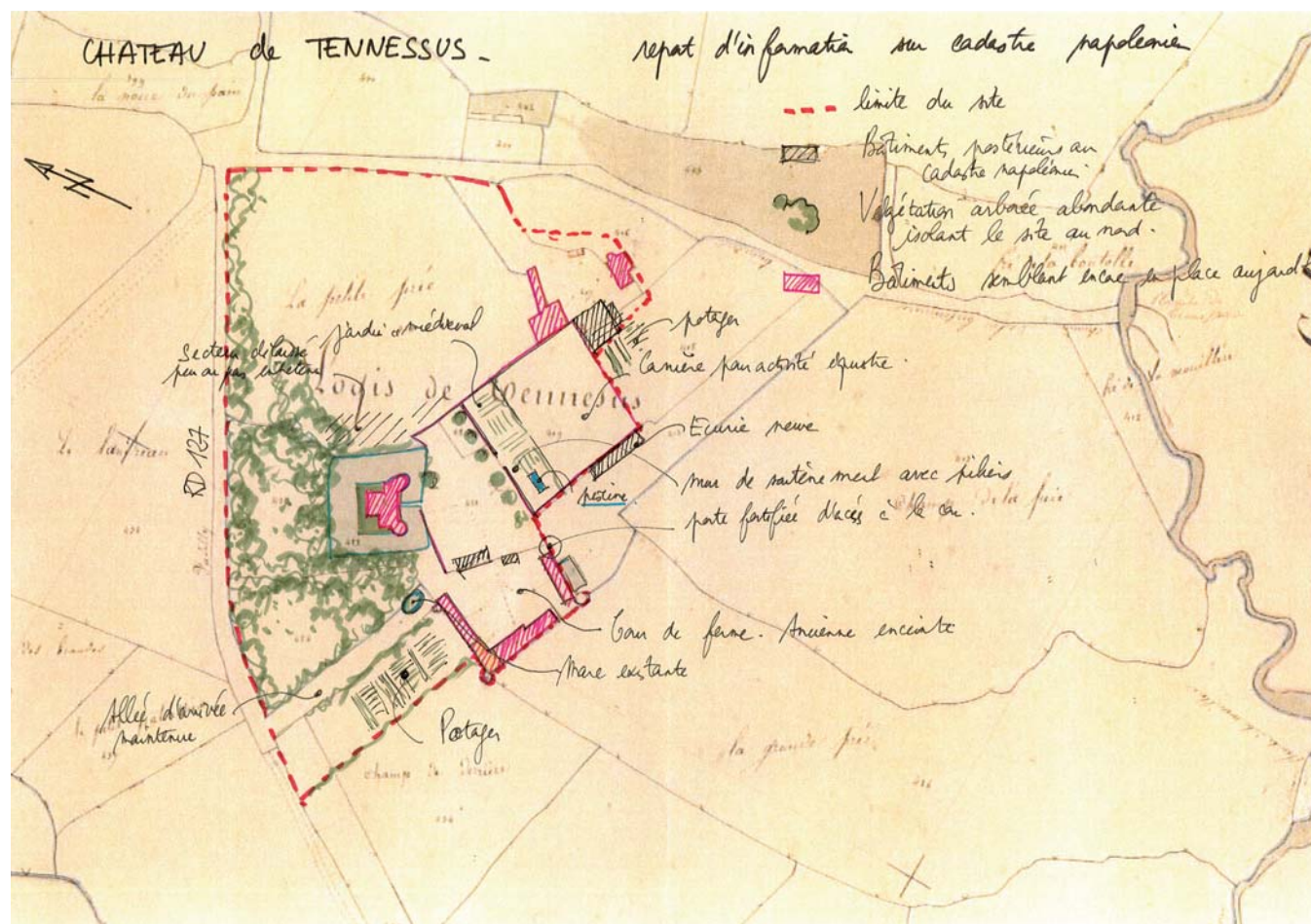
**Programme de gestion du site :** site entretenu par le propriétaire

**Selon l'Inventaire des paysages de Poitou-Charentes<sup>1</sup> :** La Gâtine de Parthenay

**Autres protections :** Château protégé au titre des monuments historiques, inscription par arrêté du 7 janvier 1943 - Le sol des deux parcelles des jardins, avec leurs murs de clôture : inscription par arrêté du 28 septembre 1993 - Les communs : inscription par arrêté du 19 septembre 2007. « Château de Thenessue ou Tennesus : époque de construction 14<sup>e</sup> siècle ; 15<sup>e</sup> siècle. La tour est mentionnée en 1404. En 1793, le château est condamné à la démolition par arrêté du Directoire des Deux-Sèvres, les propriétaires ayant émigré en 1792, mais la sentence n'est pas exécutée. » extrait base Mérimée

**Visite :** le 19 septembre 2009, fin d'après-midi ensoleillée

<sup>1</sup>©Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes. Inventaire des paysages de Poitou-Charentes, 1999 - Cabinet Outside – C. AUBEL, C. BIGOT, M. COLLIN, paysagistes dplg – JP. MINIER, paysagiste dplg au Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes.



Château de Tennesus, report d'informations de l'occupation actuelle sur le cadastre napoléonien.

A noter la présence hors site d'un étang.  
(source fond de carte : archives départementales)

Forteresse médiévale et ses abords proches, comprenant des douves, différents cours, un ensemble de communs et des jardins recomposés.





- Caractéristiques du site :

Le site est dominé par le donjon, masse de pierre à peine percée de quelques meurtrières étroites et ourlée de mâchicoulis en partie haute. Accolé au sud du donjon, le logis est flanqué de deux tours rondes, l'une à l'angle de la plate-forme, la seconde plus large, au centre de la façade sud, plongeant toutes deux dans l'eau des douves. Les douves maçonnées forment un quadrilatère. Le château est pratiquement au centre du périmètre protégé. Au sud, « subsiste une partie de l'enceinte entourant maisons, granges et communs de la métairie. Les communs sont ordonnés autour d'une cour rectangulaire protégée par deux tours arasées. Sur le logis au nord se lit la date de 1771. Les bâtiments datent du XVII<sup>e</sup> siècle, avec des remaniements au XVIII<sup>e</sup> siècle. » (source base Mérimée). Dans la cour, deux bâtiments sont construits, non représentés sur le cadastre napoléonien, un volume servant d'habitation ouvrant au nord, sur la cour du château et un préau ouvrant sur la cour de ferme. Subsiste la porte d'entrée de l'enceinte, dans l'angle nord de la cour de ferme. En pied de forteresse, au sud-est, se développe un premier espace de forme rectangulaire, traité en herbe et en gravier pour les parties stationnées avec quelques arbres et massifs, que nous appelons cour du château. Il est bordé sur sa limite sud par un alignement de tilleuls et châtaigniers. Cet alignement longe le mur de soutènement, rythmé par des piliers en pierre de taille, qui soutenaient sans doute des éléments de clôture en bois. Un portail central encadré par deux piliers permet de rejoindre un deuxième espace, récemment aménagé en jardin d'esprit médiéval sans grande originalité. L'aménagement comprend des massifs carrés entourés de madriers, des plantations de fruitiers. Il occupe un terrain relativement étroit. Sa partie sud est réservée à la piscine, traitée en bassin avec des plages en herbe. Le reste du terrain plus à l'est est en cours d'aménagement, il s'agit d'une carrière pour l'activité équestre. Un second ensemble de bâtiments agricoles est inclus dans le site, il est adossé à l'angle nord-est de l'enclos que nous venons de décrire. Ce sont les bâtiments d'exploitation d'une ferme en activité avec des extensions contemporaines sans qualité particulière. Tout ce dispositif géométrique et architecturé de jardins, cours et forteresse, est enveloppé au nord et à l'ouest par des prairies à moutons encloses entre des haies bocagères. En bordure sud de l'allée d'arrivée, le terrain est exploité en jardin potager. Un dernier secteur n'a pas été décrit : il s'agit du jardin secret qui se déploie sur la terrasse fortifiée et n'est accessible que par le château. C'est un lieu intime, très « jardiné », non visible des cours, traité avec sensibilité et savoir-faire. La végétation qui s'est développée en rives extérieures des douves contribue à maintenir caché cet espace.

Le château comprend cinq chambres d'hôtes de standing. Les véhicules des clients

sont stationnés dans la cour du château.

- Contexte, paysages environnants :

L'environnement du site est un paysage agricole bocager. Au sud-est, présence d'un grand potager. A proximité immédiate, adossée à la limite du site, il faut noter la construction discrète d'une écurie, bâtiment en bois, couvert en tuile canal. Bien moins discret, un bâtiment en bardage métallique de couleur claire est à remarquer, sans doute situé au-delà du périmètre des abords des monuments historiques mais très visible depuis la cour du château. C'est dommage. Egalement une maison récente de couleur vive (jaune) en bordure nord du site, cachée par les arbres. Les étangs au nord, sont peu perceptibles. Ils sont représentés sur le cadastre napoléonien, le plus en amont présente une forme plus géométrique qu'il n'a actuellement, au contraire, le second correspond assez bien à l'emprise actuelle. Ce ne sont donc pas des ouvrages hydrauliques récents.

- Évolution du site :

Le site est bien entretenu, peut-être même dans certaines parties un peu trop soigné. Par contre, c'est dommage de déposer des déchets végétaux à l'arrière du mur d'enclos et de ne pas assurer une transition douce entre les parties jardinées et la campagne environnante. Le choix semble avoir été fait de ne pas entretenir la végétation au nord du logis, au contraire de la laisser s'épaissir pour assurer une opacité végétale plus grande. C'est compréhensible mais du coup, le contraste est fort entre les espaces jardinés et le reste du site.

- Recommandations de gestion et mise en valeur :

Sans doute, l'activité de chambres d'hôtes induit-elle un niveau d'entretien impeccable mais également une tendance au « surfait » tant dans l'entretien que dans les aménagements végétaux. Le risque est de donner un sentiment d'artificialité alors même que la forteresse de pierre est là pour rappeler un ancrage historique authentique et fort. Il serait plus intéressant de renoncer par exemple à jardiner la cour, de rechercher un niveau d'entretien plus léger, plus adapté à l'esprit des lieux et par contre de retrouver un entretien des haies bocagères, pour un dégagement des douves. A part le jardin secret accessible seulement par le logis, les espaces extérieurs manquent de poésie.

Pour effacer de la vue depuis la cour le hangar blanc, planter des arbres dans la prairie en contrebas, sous forme de bouquet serré.

• Conclusion :

La forteresse est magnifique, les dépendances et les espaces extérieurs sont remarquables dans leurs géométries, leur hiérarchie, l'enchaînement des espaces, la qualité des maçonneries, etc... Mais l'entretien qui est fait des espaces dénature le site ; peut-être que la co-propriété sur la cour des communs, vestiges de l'ancienne enceinte, complique également la gestion des espaces. Il n'y a pas de fausse note, mais il manque un enchantement.



Num de la photo : 137

Alignement d'arbres (tilleuls et châtaigniers), mur avec piliers, puits



Num de la photo : 134

Vue d'ensemble de la forteresse depuis l'ouest de l'entrée



Num de la photo : 152

Jardin d'esprit médiéval





Num de la photo : 141  
Cour du château, massifs, plantations



Num de la photo : 155  
Piscine très sobre sans équipements comme un bassin dans la prairie.



Num de la photo : 139  
Jardin d'esprit médiéval



Num de la photo : 164  
Cour des communs, ancienne enceinte

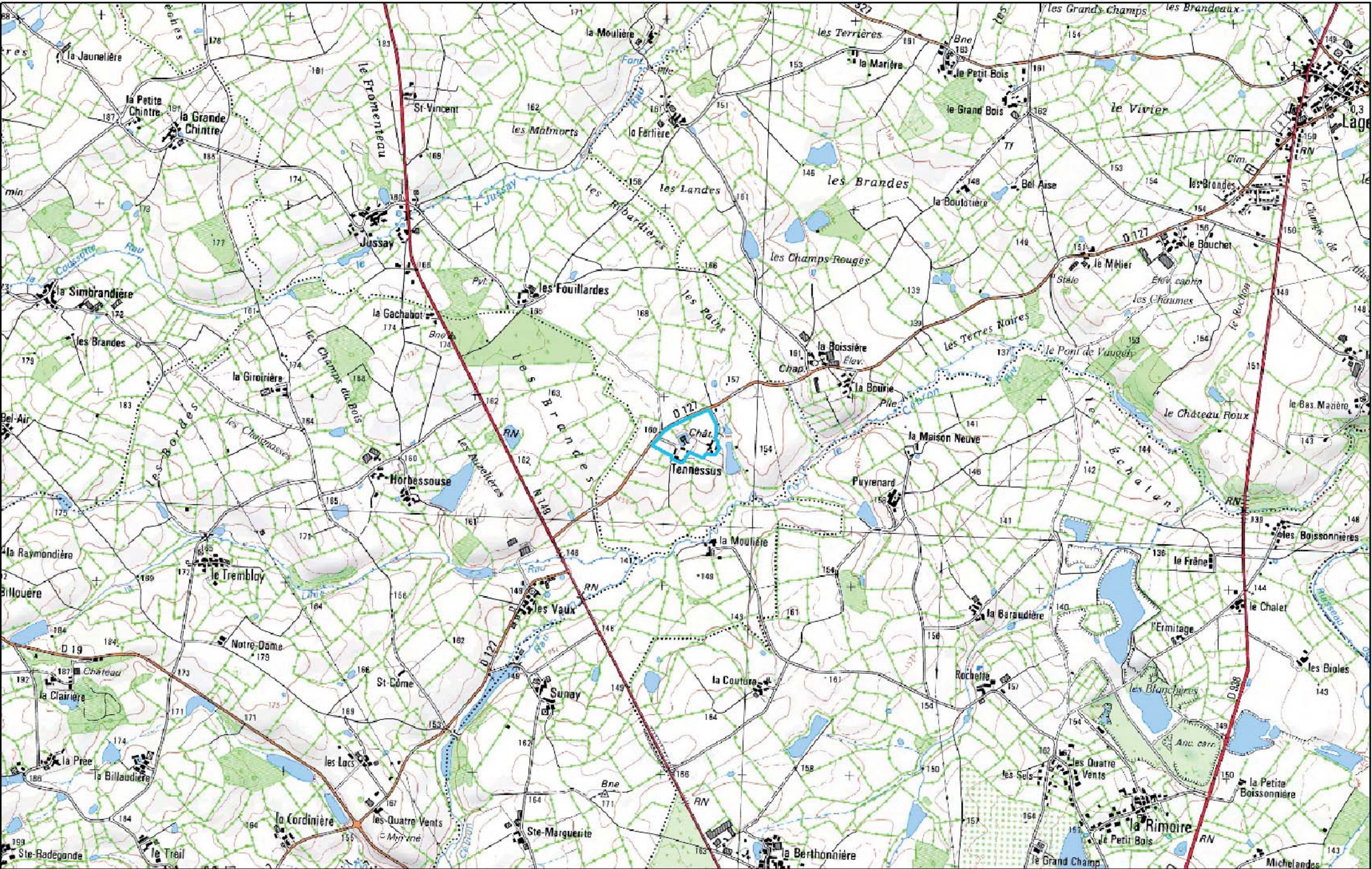


Num de la photo : 156  
Porte fortifiée d'accès à la cour de ferme



Num de la photo : 172  
Potager le long de l'allée d'arrivée, en site











**Commune :** Augé

**Nature et date de protection :** arrêté d'inscription du 13/07/1939

**Superficie :** 0,05 ha

**Qualification du site :** monument ou ensemble végétal

**Intérêt patrimonial :** paysager

**Pertinence de la protection :** protection confirmée

**Statut de la propriété :** propriété privée

**Programme de gestion du site :** site entretenu

**Selon l'Inventaire des paysages de Poitou-Charentes<sup>1</sup> :** L'Autize et la Sèvre niortaise

**Autres protections :**

Eglise paroissiale Saint Grégoire :

- chœur et clocher classés au titre des monuments historiques le 07/12/1914

- mur sud de la nef et son auvent, inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques le 22/10/2003

**Visite :** le 12 mars 2009, ensoleillé



(photo 4281)

Charmant potager enclos de murs, adossé à l'église, qui occupe l'emplacement de l'ancien cimetière. Il est situé au-dessus du niveau de sol des rues qui le bordent.

<sup>1</sup>©Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes. Inventaire des paysages de Poitou-Charentes, 1999 - Cabinet Outside – C. AUBEL, C. BIGOT, M. COLLIN, paysagistes dplg – JP. MINIER, paysagiste dplg au Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes.





- Caractéristiques du site :

Le village d'Augé est situé à quelques kilomètres au nord-ouest de Saint-Maixent-l'École, dans la vallée de la Montbrune. C'est un petit village, implanté en rive ouest de la rivière dans le coteau. Le site inscrit nommé « abords de l'église » correspond à une parcelle de forme carrée adossée au mur nord (nord-ouest) de l'église paroissiale de Saint-Grégoire. Il s'agit très probablement d'un ancien cimetière transformé au cours des temps en jardin potager et verger. La parcelle protégée est enclose d'un mur en pierres sèches présentant une hauteur vue, côté jardin d'environ 1 m, alors que depuis la rue, le même mur peut s'élever à une hauteur de plus de 2 m. Cette parcelle a donc été terrassée. Elle présente une pente douce orientée est/ouest alors que la rue parallèle, la rue Mélusine est bien plus raide.

Actuellement une grande partie du terrain est occupée par le potager. Lors de la visite, il était en terre et présentait quelques jeunes pousses d'oignons. La partie haute du jardin, en bordure ouest compte plusieurs arbres fruitiers (pommiers clochards, cerisiers, noyers,...) et un petit volume bâti, du genre remise à outils appelé autrefois le chenil. Ce bâtiment de petite taille présente une façade pignon orientée est, percée d'une porte et d'une petite fenêtre ouvrant donc sur le jardin. Un puits avec une pompe se trouve aussi dans cette partie du terrain. La partie contre l'église est encombrée par deux épicéas (anciens sapins de Noël de famille replantés dans le jardin), par l'ancienne sacristie (aujourd'hui à l'abandon, vitres brisées) et par un garage dont seul le toit est visible dans le site compte tenu du dénivelé entre rue et jardin. Quelques bambous colonisent les abords de la sacristie. Les bandes de végétation en bordure des murs, côtés nord et est, sont maintenues étroites pour soustraire le moins possible de terres ensoleillées au potager. Seul un pied de lauriers encombre le passage côté est et risque d'endommager le mur. Il a pour fonction de limiter les vis-à-vis nous a expliqué la personne qui nous a accueillis (frère du propriétaire).

L'accès dans le jardin se fait dans l'angle nord-est. Il se signale par une petite porte en bois qui ouvre sur quelques marches pour rattraper le niveau du jardin. Il existait un passage au sud-ouest, dans la ruelle de Saint Grégoire, contre l'église. Ce passage est aujourd'hui fermé par une maçonnerie en parpaings.

- Contexte, paysages environnants :

Les abords du site sont de qualité en terme d'architecture. Citons tout d'abord, l'église romane Saint-Grégoire protégée au titre des Monuments Historiques qui domine le site et le village. Le bâti traditionnel du village semble entretenu ou restauré. De nombreux murs de pierre sèche bordent les rues, soustrayant aux

regards les cœurs d'îlots, mais les maçonneries sont de si belle qualité qu'on ne se sent pas frustré de ne pas voir plus avant dans les parcelles. Certains murs sont surhaussés par des rangs de vigne. Par contre, l'état des sols dans les rues est de mauvaise qualité, ce sont des aménagements très usés, à caractère routier.

Dans une perception plus large, à noter les bas de pente du village qui constituent également un ensemble caractéristique intéressant ; ils sont occupés par des potagers en lanières fines qui forment un soubassement de qualité à la forme urbaine ramassée du village.

- Evolution du site :

Pas de rapport de protection.

Mais d'après l'extrait du plan cadastral conservé dans le dossier, le site a légèrement évolué. Le n° de parcelle 905p correspond aujourd'hui à un terrain vide entre l'église et le garage. Une légende semble indiquer « coopérative ». Le garage est légendé « Re », était-ce une remise ? Les accès à la parcelle ne sont pas mentionnés, nous ne pouvons donc pas savoir si la condamnation de la porte donnant sur la ruelle Saint Grégoire est antérieure ou postérieure à la protection.

Dommage de disposer un conteneur de grande taille devant le site, et tout près de l'église.

- Recommandations de gestion et mise en valeur :

Vérifier que ce terrain est inconstructible dans le document d'urbanisme.

Dégager le jardin des conifères et de la lauriers pour privilégier l'occupation en potager et verger, vocation du sol dont le caractère intemporel convient parfaitement à ce terrain.

Conserver en l'état et restaurer l'ensemble des murs d'enclos et la remise.

Démolir la sacristie à moins qu'elle ne présente un intérêt archéologique.

Tant pour le monument que pour les abords du site, engager un projet de traitement des espaces publics. L'enjeu est de proposer un aménagement à caractère rural qui « s'efface » devant la qualité des maçonneries et du bâti.

Si ce terrain devait être vendu, la commune devrait s'en porter acquéreur.

- Conclusion :

Modeste mais entretenu ce jardin clos d'un mur de pierre sèche, coupé de l'espace public extérieur, a un caractère mystérieux. En l'état, entretenu comme potager et verger, il contribue à l'esprit des lieux, si proche d'un édifice religieux roman. Son caractère « intemporel » doit être privilégié.

*Visite de terrain en mars 2009*





Num de la photo: 4277  
Site inscrit correspondant à un jardin clos de murs en pierre. Anciennement cimetière. Puits et remise. Limite nord plantée de noyers, pommiers...



Num de la photo: 3325  
Grande qualité des maçonneries de l'enclos



Num de la photo: 4280  
Limite est du site, laurrière en port libre



Num de la photo: 3328  
Ancienne sacristie aujourd'hui non occupée, bambous et épicéas (anciens sapins de Noël).



Num de la photo: 4283  
Porte d'entrée dans le site, fort dénivelé entre le niveau de la rue et celui du terrain



Num de la photo: 3331  
Vue sur la remise, dite « l'ancien chenil » depuis la rue Mélusine en bordure du site





Num de la photo: 3333  
Mur d'enclos en bordure ouest du site, surmonté de lierre et de fougère, vu depuis l'espace public



Num de la photo: 3335  
Mur d'enclos en bordure ouest du site, surmonté de lierre et de fougère. A l'extrémité, contre l'église, ancienne porte murée



Num de la photo: 4297  
Terrain vide en site, garage en site, le toit est au niveau du terrain. Vue sur le pignon de la sacristie.



Num de la photo: 3336  
Clocher de l'église romane, MH mais hors site

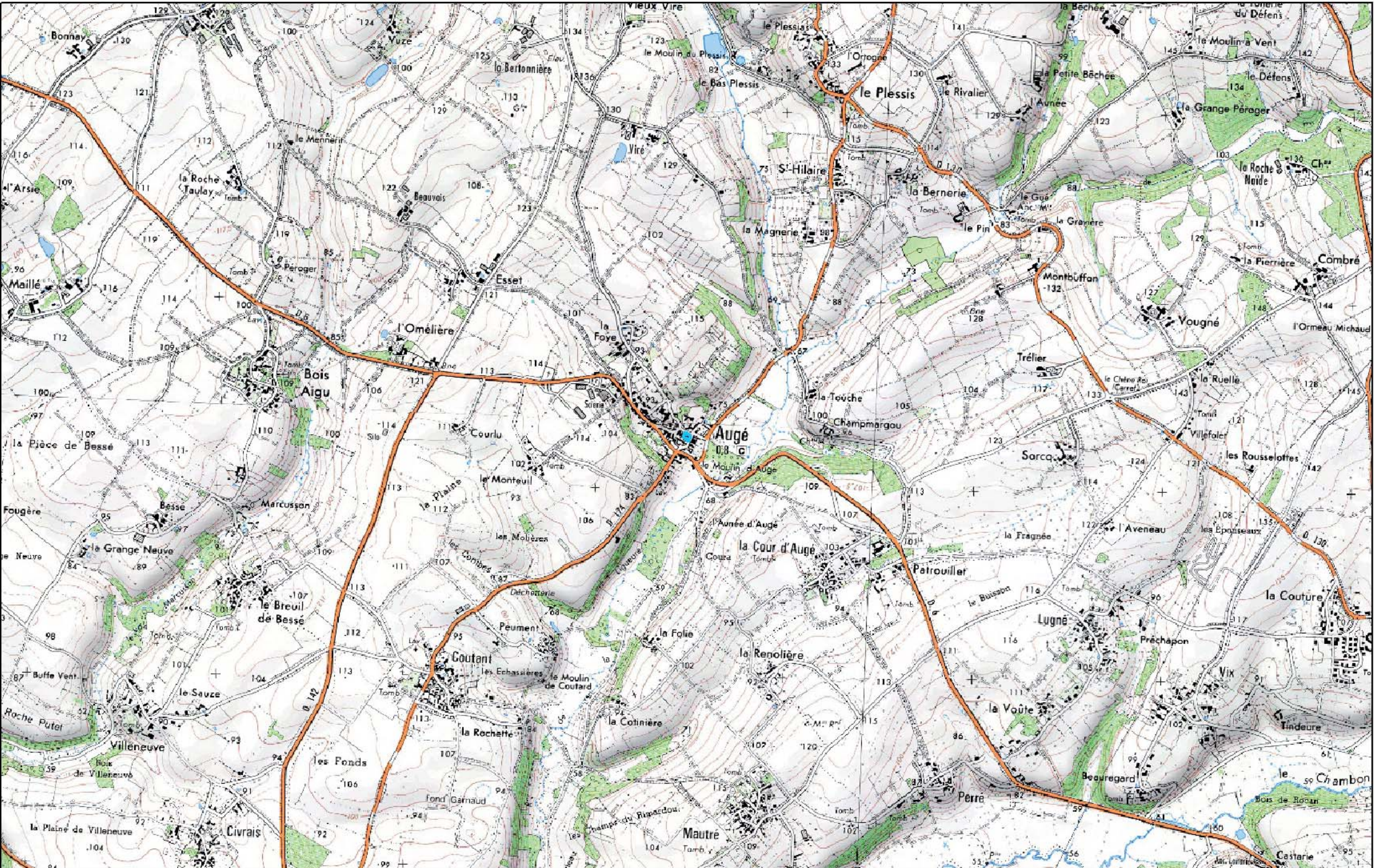


Num de la photo: 4291  
Entrée sous auvent de l'église romane, partie ISMH



Num de la photo: 4274  
Silhouette du village dominée par l'église vue depuis les jardins en lanières en pied de versant











**Commune :** Beauvoir-sur-Niort

**Nature et date de protection :** arrêté d'inscription du 10/04/1975

**Superficie :** 0,57 ha

**Qualification du site :** monument ou ensemble végétal, ouvrage d'art

**Intérêt patrimonial :** historique, pittoresque, paysager

**Pertinence de la protection :** protection confirmée

**Statut de la propriété :** propriété publique (communale)

**Programme de gestion du site :** site entretenu

**Selon l'Inventaire des paysages de Poitou-Charentes<sup>1</sup> :** La plaine du nord de la saintonge

**Autres protections :** non ;

Parc interrégional du Marais Poitevin

Site situé à 500 mètres de la ZNIEFF de la forêt de Chizé et du Site d'intérêt communautaire du Massif de Chizé-Aulnay

**Visite :** le 19 février 2009, ensoleillé, vent froid



Le site comprend le moulin et ses abords proches qui forment un ensemble pittoresque. Mais surtout, il offre un panorama remarquable sur un vaste paysage ouvert par l'agriculture.

<sup>1</sup>©Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes. Inventaire des paysages de Poitou-Charentes, 1999 - Cabinet Outside – C. AUBEL, C. BIGOT, M. COLLIN, paysagistes dplg – JP. MINIER, paysagiste dplg au Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes.





• Caractéristiques du site :

Le site du moulin de Rimbault se trouve à l'est du village de Beauvoir-sur-Niort en bord de route, sentier de randonnée GR 36.

Le périmètre du site du moulin de Rimbault protège une parcelle enherbée et ceinturée par une haie champêtre sur ses faces ouest, nord et est, la limite sud restant ouverte. Récemment acquise par la commune de Beauvoir-sur-Niort, la parcelle comprend un moulin-à-vent nommé moulin de Rimbault (du nom du hameau situé à quelques mètres du site à l'est), un bâtiment de taille modeste situé en bordure de route et un second volume plus important, une longère, comprenant une habitation à deux niveaux côté nord, et une grange côté sud, les deux parties étant reliées par un auvent et couvertes par une toiture continue à deux pans.

Le moulin est édifié sur une légère butte de terre enherbée, dont le talus est, est occupé par de la végétation. Le bâti du moulin a été restauré par une association en 1971, le toit et les ailes entre 1976 et 1981. Il possède une porte et une fenêtre sur sa face exposée sud, ainsi qu'une grande ouverture au nord. Le toit est couvert en essentes, dont certaines sont finement décorées.

Les autres volumes semblent en bon état, excepté la toiture de la grange qui a probablement subi les affres de la tempête de janvier 2009. Des barrières ont été déposées pour limiter les risques d'accident liés à la chute de tuiles. Le mur exposé sud de la grange est partiellement construit en parpaing ce qui dénote dans un ensemble de grande qualité construit en pierre. La partie habitation semble avoir été restaurée récemment, les ouvertures sont équipées de volets neufs.

Il y a deux arbres « remarquables » qui contribuent largement à la qualité et à l'ambiance de la parcelle. Le premier est un cerisier dont le diamètre du houppier est d'environ 14 mètres. L'autre, un tilleul, aussi haut que le moulin, possède un diamètre de houppier qui excède les 25 mètres et une circonférence de tronc avoisinant les 4 mètres. Il est très imposant s'élevant largement au-dessus du bâtiment de ferme qui le jouxte.

La haie champêtre qui clôt sur trois faces la parcelle, est composée de nombreuses essences d'arbustes à feuilles caduques : noisetier, tilleul, lilas, sureau, fusain, cornouiller, fruitiers, etc., forte présence du lierre. Sous la haie, sur la limite nord, en bordure de route (GR 36), un muret de pierre sèche, effondré par endroits est encore visible.

Quelques sujets d'essences horticoles ont été plantés dans la parcelle, par exemple, une haie de cotoneaster devant l'ancienne habitation, et un bouquet de bambou en limite nord de site.

L'accès au site pour les véhicules était le jour de la visite empêché par la mise en place de barrières de sécurité à l'entrée (à la suite de la tempête ?), mais,

le terrain présente un chemin d'accès en terre qui conduit jusqu'aux bâtiments (traces laissées par les pneus dans l'herbe).

Depuis le site des vues étendues s'ouvrent sur le grand paysage principalement au sud, avec des espaces cultivés sur les premiers plans et les frondaisons de la forêt de Chizé dans le lointain. Sur les autres limites, même en période hivernale, la transparence de la haie permet peu des vues sur l'extérieur (résille dense des branchages), néanmoins il y a quelques vues comme la fenêtre sur le clocher de Beauvoir. En bordure du site les vues offrent des vis-à-vis avec les abords du village de Beauvoir-sur-Niort ainsi que ceux du hameau de Rimbault. Le château éponyme n'est pas visible, situé à l'opposé, en limite est du village.

Depuis l'extérieur du site et notamment depuis la RD 1 (reliant Beauvoir à Rimbault) ou depuis la voie communale au sud, le site se présente comme un îlot « boisé » du fait des haies qui entourent l'enclos et de la silhouette du magnifique tilleul, qui s'élèvent au milieu de l'étendue agricole.

• Contexte, paysages environnants :

Le site du moulin de Rimbault se trouve dans zone de plateau cultivé (système céréalier) au nord-est de la grande forêt domaniale de Chizé. C'est un paysage ouvert, composé de grandes parcelles, légèrement vallonné et ponctué de quelques rares bosquets. La masse sombre de la forêt de Chizé tranche avec le reste du paysage, les haies sont rares, souvent discontinues.

Le moulin se trouve entre le village de Beauvoir-sur-Niort et le hameau de Rimbault construit autour d'un château. La présence de ce logis laisse penser qu'il pouvait exister un lien entre le château et le moulin-à-vent. Des lotissements ont été ouverts à la construction autour des pôles bâtis. Ainsi, on retrouve des maisons neuves à moins de 200 mètres du site inscrit. Des façades aux couleurs inadaptées au contexte rural (bleu) viennent troubler l'espace de co-visibilité entre le site inscrit et le « château » du hameau de Rimbault. Pourtant, un élément intéressant à noter dans ce quartier d'extension récente, est la présence d'un mur d'enclos qui « tient » l'extension et propose une limite franche avec l'espace agricole.

• Évolution du site :

Pas de rapport lors de l'inscription.

Après avoir été abandonné de nombreuses années, le moulin a fait l'objet de restaurations depuis les années 1970. Aujourd'hui, le moulin comme le reste des éléments bâtis font l'objet d'attentions (réfection récente des volets) et la parcelle en site inscrit est entretenue, l'espace enherbé tondu.



## Commune de BEAUVOIR-SUR-NIORT Site inscrit « Moulin de Rimbault »

- Recommandations de gestion et mise en valeur :

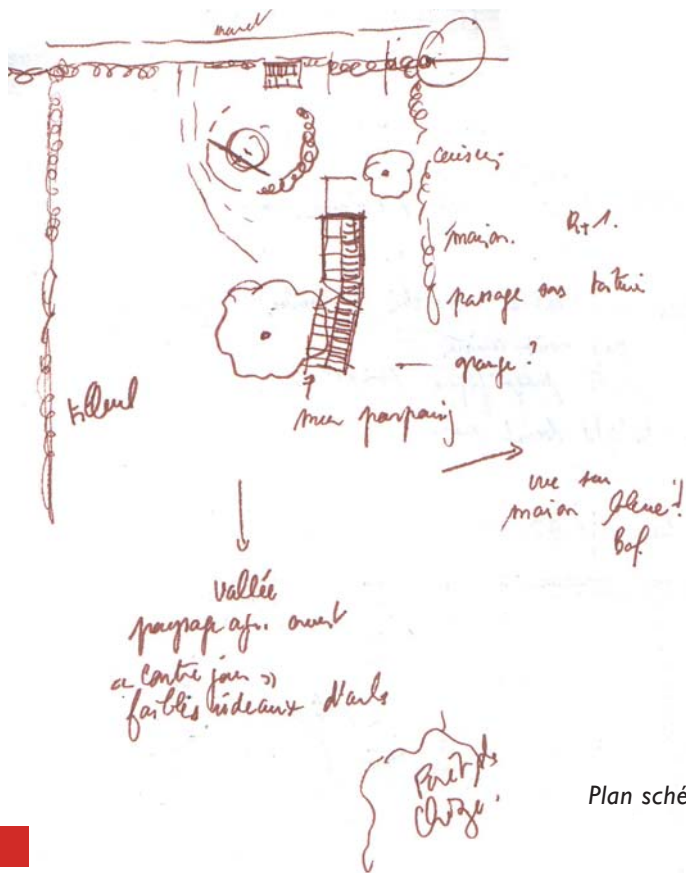
Poursuivre les restaurations sur les éléments bâtis notamment l'ancienne grange (enduire façade en parpaings). Conserver les haies qui marquent l'enclos et entretenir la végétation en place. Soigner les arbres remarquables, éventuellement poursuivre la plantation de fruitiers en renouvellement.

Maîtriser les extensions des villages dans l'espace de co-visibilité entre le site et les deux villages voisins.

- Conclusion :

Joli motif de paysage, mêlant architecture et végétation, qui s'élève « vaillamment » dans un environnement agricole très ouvert. C'est un site qui s'exprime à deux échelles : l'échelle du grand paysage pour laquelle il y a un fort enjeu de silhouette de l'ensemble, et l'échelle du lieu, avec son ambiance domestique, pour laquelle le maintien de la palette végétale rurale et la qualité de restauration des bâtiments sont essentiels. Ce site est à la fois un repère dans le grand paysage et un lieu de charme sur le chemin de Grande Randonnée.

Visite de terrain en février 2009



Plan schématique du site







Num de la photo : 3919  
Moulin de Rimbault sur sa butte enherbée, longère et tilleul remarquable



Num de la photo : 2927  
Petit bâtiment implanté sur la limite nord du site dans le site, bouquet de bambou



Num de la photo : 2979  
Enfilade grange, maison, moulin



Num de la photo : 2973  
Longère, partie habitation

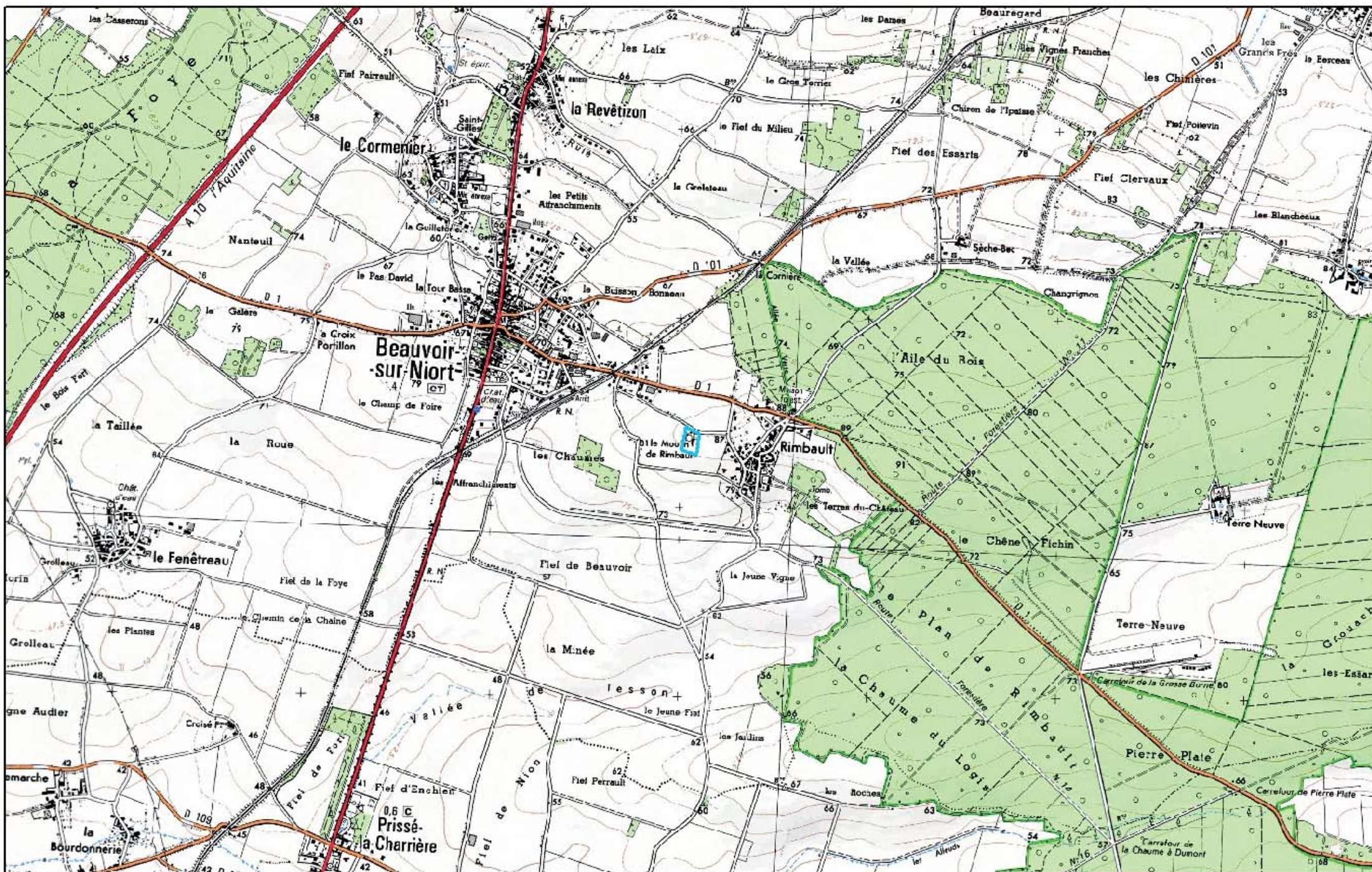


Num de la photo : 2991  
Perspective sur le clocher du village, à partir du cœur du site

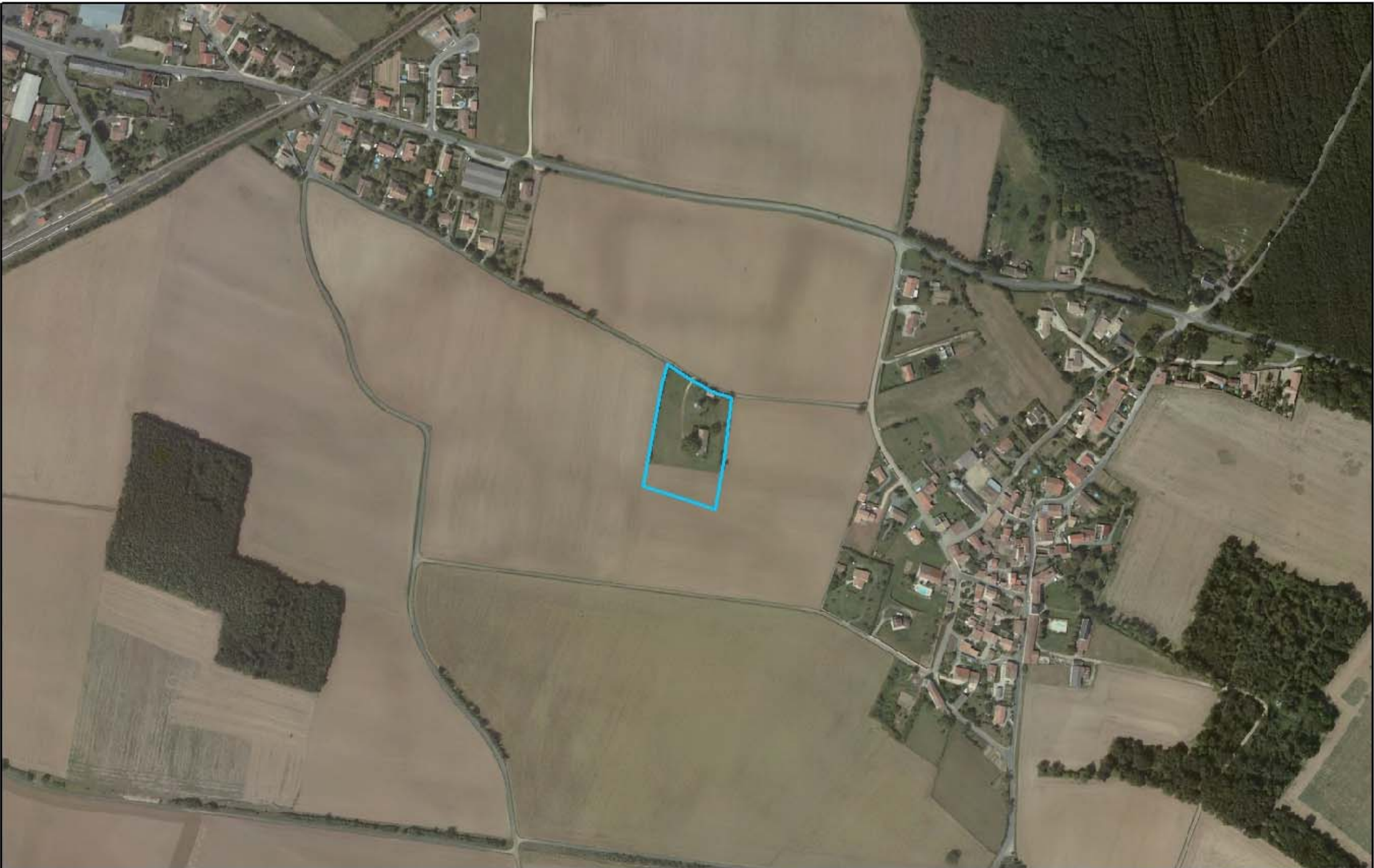


Num de la photo : 3940  
Hameau de Rimbault, porche d'entrée de la cour du château (hors site)











**Communes** : Breuil sous Argenton, Massais, Moutiers sous Argenton

**Nature et date de protection** : arrêté d'inscription du 03/06/1950

**Superficie** : 13,93 ha

**Qualification du site** : paysage évolutif, monuments naturels

**Intérêt patrimonial** : pittoresque, scientifique

**Pertinence de la protection** : protection confirmée

**Statut de la propriété** : propriétés privées

**Programme de gestion du site** : Secteur compris en site Natura 2000

**Selon l'Inventaire des paysages de Poitou-Charentes**<sup>1</sup> : Les Vallées du Thouet et de ses affluents

**Autres protections** : le site inscrit jouxte le site classé du Rocher du Corbeau au nord et il englobe le site classé du Versant de la rivière de l'Argenton.

Site Natura 2000 : Zone Spéciale de Conservation « Vallée de l'Argenton »

Inventaires patrimoniaux :

- ZNIEFF de type II : Vallée de l'Argenton (838,86 ha) ;
- ZNIEFF de type I : Vallée de l'Argenton-Madoire (291,99 ha).

**Visite** : le 5 mai 2009, ensoleillé



*La rivière en amont du pont de Grifféus*

Séquence de la vallée de l'Argenton, incluant plusieurs sites classés.

<sup>1</sup>©Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes. Inventaire des paysages de Poitou-Charentes, 1999 - Cabinet Outside – C. AUBEL, C. BIGOT, M. COLLIN, paysagistes dplg – JP. MINIER, paysagiste dplg au Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes.





- Caractéristiques du site :

Le site protège la vallée de l'Argenton en aval de Breuil sous Argenton, à partir de la confluence avec la Madoire dont une petite partie des coteaux rive droite est incluse, jusqu'à 700 m environ à l'aval du pont de Grifféus.

La vallée présente un profil très encaissé, les pentes sont escarpées, marquées de temps en temps par des affleurements rocheux. Elles sont couvertes par une végétation arborée dense principalement caducifoliée (chênes, aulnes, frênes, saules, peupliers...). Cette couverture végétale est plus marquée sur les coteaux de la rive droite, exposés nord. Les zones situées sur les affleurements rocheux offrent des espaces plus ouverts de type pelouses sèches qui justifient (entre autre) le classement en site Natura 2000. En haut de pente, sur le plateau se retrouvent des espaces ouverts : prairies pâturées, parcelles cultivées ou landes en cours de fermeture. Mais le périmètre protégé prend peu en compte ces hauts de pente, il reste souvent calé au niveau de la rupture de pente.

Il est difficile d'appréhender ce site : l'encaissement de la vallée est tel que, depuis les plateaux, la vallée « s'efface ». Les pentes sont difficilement praticables. Les chemins mentionnés sur la carte IGN, qui depuis les routes du plateaux semblent conduire vers la rivière, ont disparu ou sont condamnés par des barrières. La présence de troupeaux n'engage pas à franchir ces obstacles. L'accès à la rivière est tout aussi difficile. A partir du pont de Grifféus sur la route départementale RD 181, il est possible de s'engager sur les sentes de pêcheurs mais la marche n'est pas simple et la végétation dense ne permet aucune vue d'ensemble.

Ces difficultés d'accès n'enlèvent pas de qualité au site mais peuvent avoir rendu incomplets la perception et le repérage de l'état des lieux.

Ce site est à forte dominante naturelle et ne comprend que très peu de bâti. Néanmoins, à l'est du site à proximité du pont de Grifféus se trouvent les vestiges d'un moulin, avec une chaussée de belle hauteur formant un angle très ouvert, dont la maçonnerie semble encore en bon état. Le jour de la visite, la chute d'eau était d'environ 1,50/2 m. A cet endroit, la vallée est moins encaissée et on peut observer des prairies le long de la rivière.

Au niveau du pont de Grifféus, il reste un panneau un peu ancien signalant le site (encadrement bleu foncé, écriture bleue sur fond blanc). En bordure de RD, en rive sud, à quelques mètres du pont, il y a un délaissé, servant sans doute de stationnement occasionnel pour les usagers (pêcheurs) et les visiteurs. Ce type de terrain finit toujours par devenir une zone d'érosion banalisante.

- Contexte, paysages environnants :

Les plateaux sont ouverts et exploités. Nombreuses parcelles bocagères (arbres têtards encore aujourd'hui exploités), en pâturage extensif. Le bâti est dispersé, quelques hameaux, mais surtout des fermes isolées.

Hors site, quelques traces fortes d'érosion au niveau de passage d'engins agricoles.

- Evolution du site :

Pas de rapport. Fermeture probable du milieu. Des travaux d'entretien et de restaurations relatifs au site Natura 2000 sont en place depuis 2003.

Privatisation ou abandon des chemins communaux qui permettaient de descendre à la rivière.

- Recommandations de gestion et mise en valeur :

Dans l'état actuel, le paysage du site est confidentiel. La question peut se poser si une amélioration des conditions d'accès et de fréquentation (ouverture de sentier en bord de rivage) nuirait à la préservation de la richesse écologique. Un autre enjeu serait de retrouver des vues.

- Conclusion :

Le site de la vallée de l'Argenton à Breuil présente des qualités paysagères intéressantes du fait de l'escarpement des versants, des éléments de parois rocheuses, de la couverture végétale. Mais ces qualités sont difficiles à appréhender par le grand public dans l'état actuel des chemins, à moins que les promeneurs locaux ne sachent se frayer un passage... La tendance à la fermeture des milieux renforce l'impression d'un site inaccessible.

*Visite de terrain en mai 2009*





Num de la photo : 4941  
Site de la vallée de l'Argenton depuis le village de Breuil-sous-Argenton



Num de la photo : 4897  
Coteaux exposés ouest de la vallée de la Madoire (premier plan).



Num de la photo : 4898  
Coteaux de la Madoire en site, vue sur le village de Breuil-sous-Argenton



Num de la photo : 4901  
Zone de confluence entre la rivière de l'Argenton et celle de la Madoire



Num de la photo : 4909  
Coteaux exposés sud, nombreuses falaises, vallée très escarpée dans cette zone



Num de la photo : 4910  
Chemin à flan de coteau exposé sud récemment élargi, accès au rocher du Corbeau

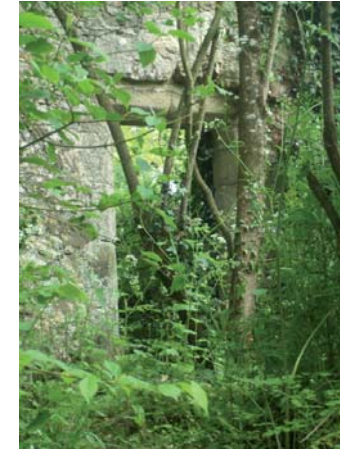




Num de la photo : 4916  
Prairie en haut de coteaux au sud de la rivière en cours de fermeture



Num de la photo : 3975  
Pont de Grifféus sur la rivière Argenton (RD 181)



Num de la photo : 3992  
Détail d'une ouverture de l'ancien moulin aujourd'hui ruiné



Num de la photo : 3977  
Vallée de l'Argenton en aval du pont de Grifféus, chaussée de l'ancien moulin



Num de la photo : 3981  
Espace de stationnement à quelques mètres du pont de Grifféus



Num de la photo : 3998  
Ripisylve le long de l'Argenton, pâturage le long de la rivière en second plan



Communes de: Breuil sous Argenton, Massais, Moutiers sous Argenton

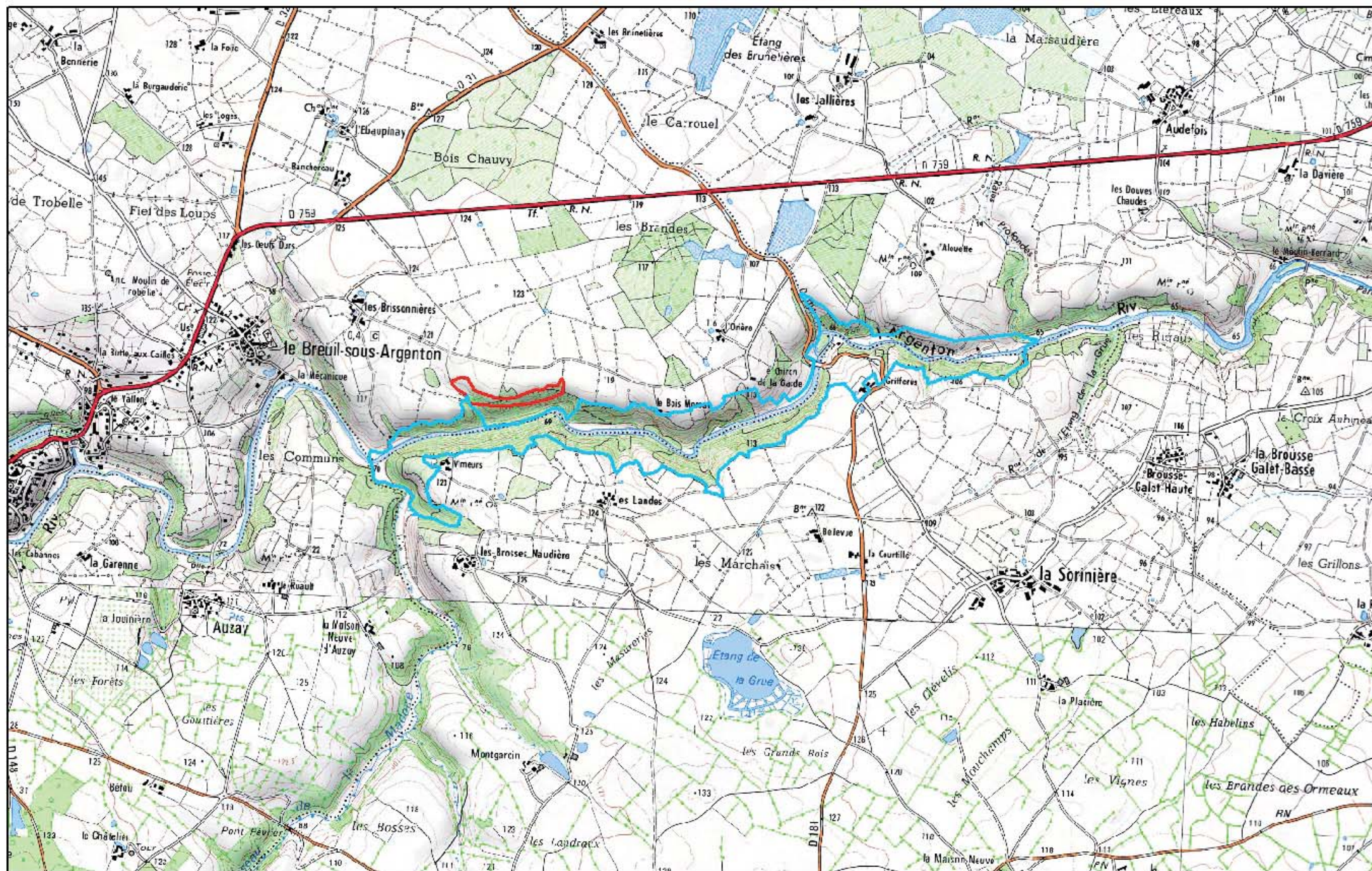
Sites inscrits :

Plan d'eau, îlots et rive de l'Argenton

Arrêté du 3 juillet 1942

Partie du Rocher du Corbeau

Arrêté du 10 décembre 1946





Communes de: Breuil sous Argenton, Massais, Moutiers sous Argenton

Sites inscrits :

Plan d'eau, îlots et rive de l'Argenton

Arrêté du 3 juillet 1942

Partie du Rocher du Corbeau

Arrêté du 10 décembre 1946





**Commune de CHANTECORPS Site inscrit « Grand étang des châteliers et ses abords »**

**Commune :** Chantecorps

**Nature et date de protection :** arrêté d'inscription du 06/04/1946

**Superficie :** 62,55 ha

**Qualification du site :** paysage évolutif

**Intérêt patrimonial :** paysager, pittoresque et scientifique

**Pertinence de la protection :** protection confirmée

**Statut de la propriété :** propriété privée

**Programme de gestion du site :** site entretenu

**Selon l'Inventaire des paysages de Poitou-Charentes<sup>1</sup> :** La Gâtine de Parthenay

**Autres protections :** non

**Temps le jour de la visite :** ensoleillé

**Visite :** le 12 mars 2009



*Vue sur l'étang des Châteliers depuis la digue à l'ouest de l'étang (photo 3379)*

<sup>1</sup>©Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes. Inventaire des paysages de Poitou-Charentes, 1999 - Cabinet Outside – C. AUBEL, C. BIGOT, M. COLLIN, paysagistes dplg – JP. MINIER, paysagiste dplg au Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes.

Site comprenant un grand étang en forme de V, inscrit dans un paysage agricole ouvert et enrichi par le patrimoine bâti des vestiges de l'abbaye des Châteliers.





• Caractéristiques du site :

L'étang se situe au sud-est du village de Chantecorps et à quelques mètres au nord de l'ancienne abbaye des Châteliers. Il est alimenté par le ruisseau de la Valouze venant du sud-ouest et celui de Chantecorps venant du nord-ouest. Le relief est doux, les vallées peu encaissées. Cette configuration topographique et hydrographique procure à l'étang une forme particulière à deux bras.

L'étang des Châteliers couvre une superficie d'environ 24 ha et le périmètre protège les parcelles limitrophes. Ainsi, si le périmètre longe les rives au nord, il englobe de grandes prairies entre les deux bras à l'ouest, les prairies du sud et un espace composé de plusieurs pièces d'eau et de vestiges de l'ancienne abbaye des Châteliers en aval du déversoir, à l'est. Aucun point haut ne permet une vue d'ensemble sur le site.

Les abords du lac sont bordés d'une ripisylve parfois très épaisse (chênes, érables, saules,...) qui ne laisse que peu de vues dégagées sur l'étendue d'eau. L'accès aux rives est très difficile (propriété privée et ripisylve embroussaillée).

Les parcelles s'étendant aux abords de l'étang présentent des milieux ouverts herbacés, de type prairies pâturées et friches herbeuses, et des milieux plus fermés où le linéaire de haies est très présent. Deux bois ou fourrés pré-forestiers de petite taille bordent le ruisseau de la Valouze.

Les parcelles sont ponctuées de chaos de granite, amoncellement d'immenses galets de couleurs sombres, parfois recouverts d'un roncier et souvent sources de légendes.

A l'est, la RD 524 divise le site au lieu du déversoir. Au sud-est du site se trouvent les anciens bâtiments dits des frères convers dépendants de l'ancienne abbaye des Châteliers. Un beau mur à quatre grandes arcades gothiques (vers 1270) correspond à l'ancienne chapelle des convers, accolée à l'ancienne auberge des pèlerins (XVII<sup>e</sup> siècle). Non loin de là, le portail d'honneur est encore en place, avec une grille en fer forgé datée du XVII<sup>e</sup> siècle et provenant du Palais de justice de Poitiers (données internet). Ces vestiges ont été aujourd'hui phagocytés par une ferme et une maison a été récemment construite.

Un pont à deux arches daté du début du XVIII<sup>e</sup> siècle enjambe le déversoir principal. Le pont contigu et sur lequel passe aujourd'hui la RD 524 date de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

A l'est de la route se trouve un moulin construit en contrebas de la digue. Il s'accompagne de nombreuses structures en béton (passe à poisson ?) et de plusieurs bassins de différentes tailles.

Des écrits (source internet) racontent que les moines des Châteliers établirent un réseau de onze étangs artificiels aux proches abords du monastère, sans doute dès

l'époque médiévale. Divers ruisseaux canalisés parcourent encore aujourd'hui le site des Châteliers, et les archéologues du XIX<sup>e</sup> siècle affirment avoir découvert de nombreux drainages en terre cuite et des canalisations de captation de sources. La limite sud se confond avec la RD 524. Les prairies situées dans l'épaisseur entre la route et l'étang sont clôturées de haies basses taillées. Malgré cela, les vues sur l'espace enherbé et sur la ripisylve du lac ne sont possibles que depuis les accès ouverts aux parcelles.

Une encoche dans le périmètre est observable au sud du site, celle-ci est difficilement justifiable sur le plan paysager.

• Contexte, paysages environnants :

D'autres éléments liés à l'ancienne abbaye se trouvent à quelques mètres du site à l'est, sur la commune de Fromperron. Un bel édifice sur deux niveaux et une toiture en zinc subsistent en contre-haut d'un ru, mais il s'agit d'un espace privatisé dont l'accès même aux abords est interdit (chemin d'accès privé).

Plus à l'ouest en limite sud du site a été installé un élevage industriel avec trois grands volumes bâtis. A proximité de l'élevage, à l'intersection avec la route menant à la Grande Tuilerie, un chantier était en cours pour la construction d'une habitation.

Le hameau des Deux-Eaux est en partie restauré, seule une maison neuve disqualifie quelque peu l'ensemble en rompant avec le caractère rural et typique des anciennes habitations. Depuis là part un chemin rural qui mène aux prairies pâturées du site. Le chemin est légèrement creux et présente, implantées sur deux légers talus, deux haies basses taillées sous futaie de chênes centenaires.

Au nord du site, les terrains situés sur les rives de l'étang ont fait l'objet d'un déboisement récent.

Le carrefour, au nord du site, entre la RD 329 vers Ménigoute et RD 524 vers St -Maixent-l'école est peu qualitatif, c'est une vaste zone de dépôt de graviers.

• Évolution du site :

Pas de rapport de protection.

Certainement peu de modifications à l'intérieur du site hormis la construction d'une maison sur la berge en limite nord du site à proximité de la D 524 et l'encombrement des abords de l'ancienne chapelle des convers.

La proximité immédiate de l'élevage et de la construction nouvelle est dommageable.



- Recommandations de gestion et mise en valeur :

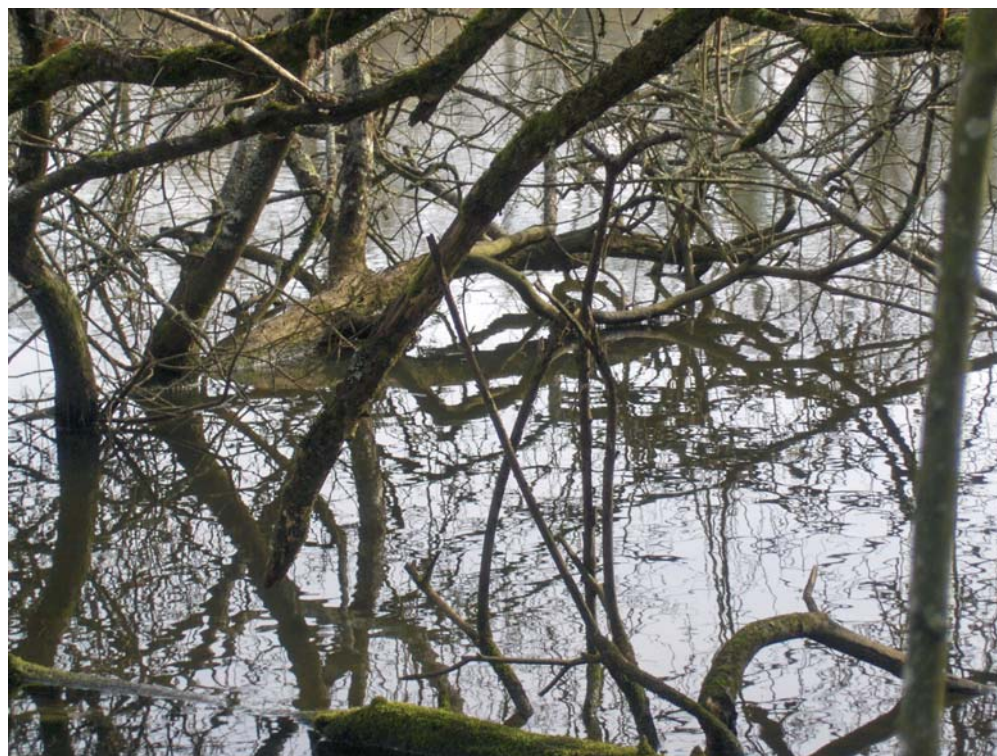
Construire des plans d'entretien et d'aménagement des haies (dégagement de vues, constitution de petites zones de stationnement...) sur la base de circuits de promenade, à pied, à VTT, à cheval...

Recenser les haies, afin de mettre en place des plans de gestion associant les objectifs de fonctionnalité (brise vent, retenue des terres, abri du bétail) et ceux du paysage (persistance de l'ambiance bocagère, mais aussi lisibilité du territoire et des plus belles scènes pour les circuits de promenade). Les haies existantes peuvent être cadastrées et maîtrisées sur le plan foncier.

Travailler à un dégagement des abords proches de l'ancienne chapelle des convers actuellement très encombrés.

- Conclusion :

La faible accessibilité des rives de l'étang a préservé ce site d'éventuels aménagements disgracieux. Il s'agit aujourd'hui d'un site qui mêle des espaces agricoles de qualité paysagère reconnue (le bocage, le pâturage), un espace naturel lacustre et des vestiges bâtis d'un temps passé (éléments liés à l'ancienne abbaye des Châteliers). Le réseau des haies permet une approche intime de l'espace. Les chemins, les arbres, les prairies pâturées et les animaux, les chaos granitiques, les espaces en eau représentent une campagne accueillante, aux espaces variés.



Num de la photo : 3366

Entrelacs des branchages en rive côté amont de l'étang.

*cf. page ci-contre*

Num de la photo : 3363

De l'épaisseur de la ripisylve, échappée vers la « presqu'île » ponctuée de blocs rocheux









Num de la photo : 3358  
Etang des Châteliers depuis une parcelle pâturée à l'est du site. Chaos de granite



Num de la photo : 4320  
Etendue du lac, vue depuis le bras sud à proximité du hameau Les Deux Eaux



Num de la photo : 4317  
Vue sur le bras sud du lac, ripisylve épaisse, prairie pâturée



Num de la photo : 3348  
Chaos rocheux à l'est du site colonisé par le roncier



Num de la photo : 3355  
Alignement d'arbres têtards à proximité du bras nord de l'étang



Num de la photo : 3342  
Chemin légèrement encaissé et bordé de chaque côté d'une haie basse et d'arbres de haut jet à proximité du hameau Les Deux Eaux





Num de la photo : 4325  
Portail de l'ancienne abbaye situé à l'intersection de la RD 524 et de la voie menant à la Grande Tuilerie



Num de la photo : 3373  
Deux immenses chênes et bâtiments liés à l'ancienne abbaye des Châteliers, en bordure d'un ru (domaine privé), hors site



Num de la photo : 4330  
Abords de l'ancienne chapelle, façade exposée sud avec quatre arcades



Num de la photo : 3377  
Ancien pont situé sur la Valouze à l'emplacement du plus important des déversoirs

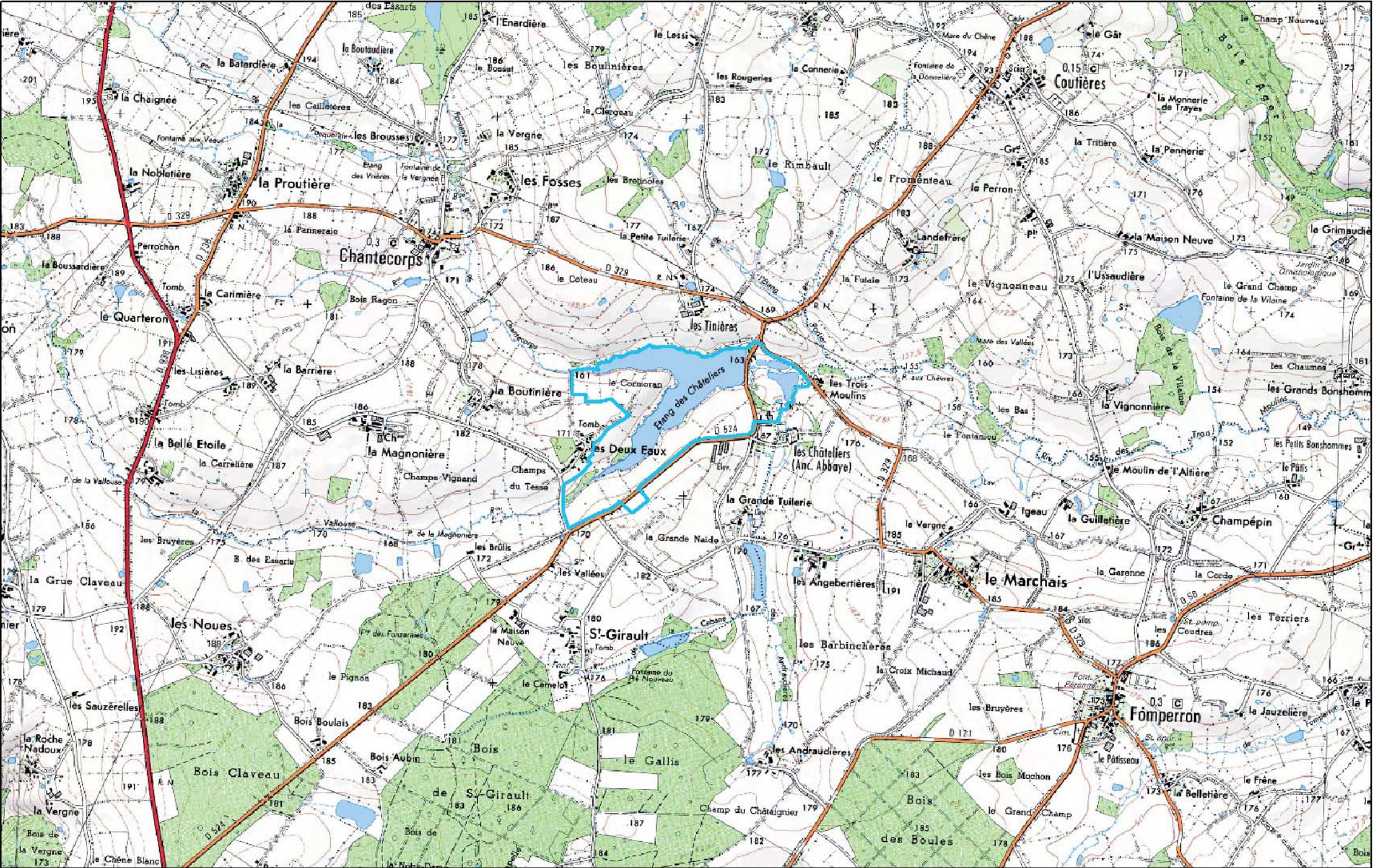


Num de la photo : 3378  
Zoom sur le déversoir entre les arcades du vieux pont

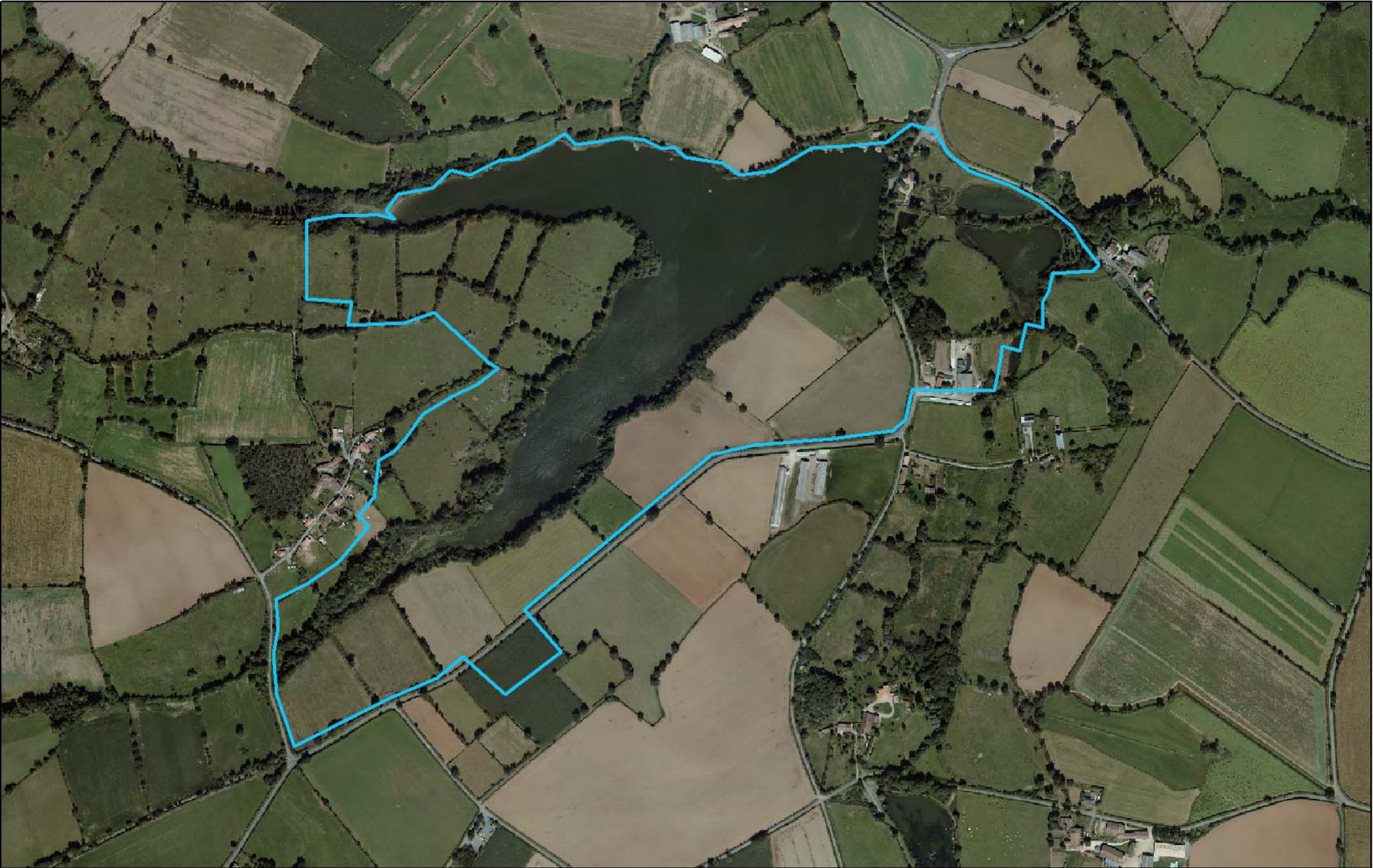


Num de la photo : 4351  
Bâtiment ancien installé sur la digue en bordure de la route











**Commune :** La Chapelle Bertrand

**Nature et date de protection :** arrêté d'inscription du 04/05/1946

**Superficie :** 23,45 ha

**Qualification du site :** paysage évolutif

**Intérêt patrimonial :** paysager, pittoresque et scientifique

**Pertinence de la protection :** protection confirmée

**Statut de la propriété :** propriété privée

**Programme de gestion du site :** propriété privée

**Selon l'Inventaire des paysages de Poitou-Charentes<sup>1</sup> :** La Gâtine de Parthenay

**Autres protections :** non

**Visite :** le 13 mars 2009



Arbres en rive

<sup>1</sup>©Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes. Inventaire des paysages de Poitou-Charentes, 1999 - Cabinet Outside – C. AUBEL, C. BIGOT, M. COLLIN, paysagistes dplg – JP. MINIER, paysagiste dplg au Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes.

Etang très étiré, encaissé dans des rives boisées qui le rendent peu perceptible mais renforcent le caractère naturel du site.





- Caractéristiques du site :

Le site de l'étang de l'Orgère est situé dans la région de la Gâtine à quelques kilomètres au sud-est de Parthenay, sur la route reliant Parthenay à La-Chapelle-Bertrand (RD 59). Le site comprend un lac de forme très allongée et orienté nord/sud, ainsi qu'une grande prairie qui le borde à l'est. Il s'agit d'une retenue d'eau ancienne qui servait certainement à faire fonctionner un moulin. L'étang est alimenté par plusieurs ruisseaux comme le ruisseau de l'étang de la Roulière au sud-ouest, le ruisseau de l'étang de la Picoutière au sud-est et d'autres dont les noms ne figurent pas sur la carte IGN.

Une partie de la RD 59 se trouve en site, de larges vues s'ouvrent au sud, sur l'étang. La RD 59 coupe l'extrémité nord du lac, où elle passe en digue en créant une seconde pièce d'eau de petite taille. La digue qui retient l'eau se trouve à l'est de cette extrémité. L'ancienne route reliant Parthenay à La-Chapelle-Bertrand passe sur cette digue, elle matérialise la limite nord du site. La route longe en partie le rocher puis se trouve en digue sur une petite distance. Ici, le relief est très pincé. Le passage de l'eau sous l'actuelle RD 59 se fait grâce à une structure bâtie (arches basses). Le passage de l'eau à travers la digue est soumis à une grille épaisse et solide en métal permettant d'éviter les embâcles. De l'autre côté de la digue, l'eau coule sur une pente forte bâtie dans un vallon très encaissé et boisé (hors site). Ce cours d'eau se nomme alors le Gerson. A quelques mètres au sud de la chute se trouve un bâtiment en partie ruiné, peut-être le moulin...

Depuis la RD, les vues s'ouvrent sur un grand talus boisé dont le sommet est coiffé par un ancien moulin-à-vent. Le moulin est situé en lisière de bois dans une grande parcelle en prairie, fermée par des barbelés car elle accueille du bétail. Il existe en bordure de RD 59, un ancien portail, large, qui s'ouvre sur un chemin en creux et qui permettait certainement l'accès au moulin. Ce chemin a été creusé dans la roche, en témoigne les affleurements rocheux. Aujourd'hui il est en partie fermé par de la végétation.

Le moulin-à-vent est en partie ruiné. Il est de section ronde, en pierres apparentes et présente deux ouvertures exposées sud-est. La première ouverture est une porte, elle est murée. La seconde est une fenêtre située dans l'alignement de la porte. Le toit est détruit, il ne reste que quelques montants de bois qui laissent imaginer la hauteur du toit.

La prairie pâturée est grande et « plate ». Elle accueille un troupeau de vaches charolaises. Les limites du parcellaires sont figurées par des linéaires de haie, qui expriment la limite du site à l'est. La prairie flirte avec l'étang sur sa limite ouest. Une forte pente boisée, voire enfrichée sur les pentes les plus fortes, crée une transition entre l'espace ouvert de la prairie et l'espace ouvert créé par l'étendue d'eau.

Cet espace en pente a été colonisé par des chênes principalement mais aussi par des saules et des aulnes sur les berges, du houx, etc. Lors de notre passage le sol était couvert de jonquilles (pas encore en fleur).

Au sud-ouest, les limites du site suivent la rupture de pente, en englobant les boisements qui occupent le versant.

La configuration topographique est la même à l'ouest du lac : un « plateau » occupé par l'agriculture et des pentes boisées jusqu'à la berge. Mais là, les limites s'arrêtent aux rives du lac, qui correspondent avec la limite communale de La-Chapelle-Bertrand.

- Contexte, paysages environnants :

Les abords du site correspondent dans la majeure partie à un plateau occupé par de la prairie pâturée. Le parcellaire est dessiné par un linéaire de haie très présent. Des troupeaux se trouvaient à proximité de la Grande Orgère lors de notre passage. Il s'agit d'une ferme d'architecture locale composée de plusieurs bâtiments et d'un puits. Tous les bâtiments ne sont pas en bon état. Une maison neuve est venue s'implanter en limite de site et en bordure sud de la RD 59 (aucune co-visibilité avec l'étang).

Autour de l'étang se trouvent aussi plusieurs vallons creusés par les ruisseaux qui viennent alimenter l'étang. Au nord de l'étang de l'Orgère, entre un petit étang et le départ du ruisseau de Gerson se trouve un éperon rocheux sur lequel sont venues s'implanter plusieurs maisons relativement récentes. Elles surplombent le lac. Deux d'entre elles sont particulièrement visibles depuis le site.

Petite plantation de résineux à l'ouest du lac.

- Évolution du site :

Pas de rapport.

La RD 59 a fait l'objet d'une rectification du tracé. Le périmètre du site semble épouser l'ancien tracé de la voie dont certaines anses restent encore aujourd'hui utilisées (hameau de la petite Orgère, espace de stationnement à proximité du petit étang au nord de l'étang de l'Orgère...).

La rectification du tracé a induit un passage en digue sur le lac, et la création d'une petite pièce d'eau. Aujourd'hui, la RD 59 passe en digue et coupe la pointe nord/est du lac. Les talus sont très embroussaillés mais laissent des vues ouvertes vers le sud, vers l'amont de l'étang et ses rives boisées.

Il a été retrouvé sur Internet un tableau réalisé par J. Barbaran nommé « L'étang de l'Orgère » qui daterait de la période 1942/1952. Ce tableau qui représente les berges du lac ne reflète en rien l'état actuel du site, ni par la végétation, ni par la topographie du lieu.



- Recommandations de gestion et mise en valeur :

Restauration du moulin et de son ancien accès.

Extension du site en englobant les parcelles en prairies situées au nord du site, les habitations sur le rocher, le petit étang et la pente boisée à l'ouest du lac.

- Conclusion :

Depuis l'espace public, le site est difficile à saisir. La rectification du tracé de la RD 59 est venue en partie brouiller la compréhension du site. La prairie pâturée et le moulin ruiné (motif pittoresque) sont difficilement appréhendables depuis le RD 59 et aucun chemin public ne permet l'accès aux rives sud de l'étang. Malgré cela, les abords de la chute d'eau, l'environnement du site, les pentes boisées sur la rive est sont des espaces de grande qualité paysagère.

*Visite de terrain en mars 2009*

*NB : Deux orthographes ont été rencontrés, « Lorgère » et « L'Orgère »*

*cf. photo ci-contre*

Num de la photo : 3448

Chêne en cépée en rebord de prairie non loin du moulin

*cf. page ci-contre*

Num de la photo : 3449

Rive sud-est de l'étang











Num de la photo : 4436

Vue vers l'est depuis la RD 59 sur l'étang de l'Orgère. La route coupe la pointe nord de l'étang. Forte pente embroussaillée sous la route, branchages dans l'étang, la rive ouest pentue et boisée (hors site)



Num de la photo : 4439

Vue vers le sud depuis la RD 59. La rive ouest, fortement boisée, est en site, les pentes à l'ouest sont hors site



Num de la photo : 4443

Vue vers le nord depuis le bord de la RD 59. Premier plan correspondant à la partie la plus aval du lac en site. Habitation et plantation de résineux hors site



Num de la photo : 4429

Partie la plus en aval de l'étang, coupé par la RD 59, présence forte de végétation



Num de la photo : 3442

Structure bâtie sous la route permettant à l'eau de s'écouler



Num de la photo : 4427

Chute d'eau sur plan incliné en aval de la grille (hors site)





Num de la photo : 4428

Ancienne route/digue dont les bas côtés sont bâtis de murets en pierre pour éviter les chutes (fortes pentes de part et d'autres). Limite nord du site



Num de la photo : 4449

Vue depuis la grande prairie pâturée à l'est du site sur le moulin ruiné situé à quelques mètres au sud de la RD 59 en lisière d'un bosquet



Num de la photo : 4446

Vue rapprochée sur le moulin ruiné



Num de la photo : 4448

Etendue de la prairie pâturée par un troupeaux de charolais en site



Num de la photo : 4452

Fortes pentes entre la prairie pâturée et l'étang de l'Orgère. Boisement clair de chênes d'âges différents. Sous étage dégagé hormis dans les très fortes pentes et sur la rive



Num de la photo : 4455

Rive est en site, ripisylve épaisse pas endroit (aulnes, saules, chênes, ajonc,...). Présence de rochers sur la rive et dans la pente











**Commune :** Exoudun

**Nature et date de protection :** arrêté d'inscription du 06/02/1979

**Superficie :** 82,15 ha

**Qualification du site :** espace urbain et paysage évolutif

**Intérêt patrimonial :** pittoresque

**Pertinence de la protection :** protection confirmée

**Statut de la propriété :** propriété publique et privée

**Programme de gestion du site :** non connu

**Selon l'Inventaire des paysages de Poitou-Charentes<sup>1</sup> :** L'autize et la Sèvre niortaise

**Autres protections :**

-Dolmen (le Bourg) datant du néolithique : classé MH par arrêté du 01/07/1970 (site archéologique : 79 115 502 AP) ;  
-Pigeonnier du Logis de Boissecc : le pigeonnier, en totalité (cad AE52) : inscrit MH par arrêté du 19/09/2001.

**Visite :** le 20 février 2009



*Vue d'ensemble de la silhouette bâtie depuis la vallée de la Sèvre Niortaise*

Ensemble patrimonial du bourg d'Exoudun avec ses environs, comprenant une séquence de la Sèvre Niortaise de coteau à coteau.

<sup>1</sup>©Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes. Inventaire des paysages de Poitou-Charentes, 1999 - Cabinet Outside – C. AUBEL, C. BIGOT, M. COLLIN, paysagistes dplg – JP. MINIER, paysagiste dplg au Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes.





- Caractéristiques du site :

Le site est un ensemble composite présentant des aspects diversifiés. Sur la séquence communale d'Exoudun, la Sèvre Niortaise serpente doucement d'un pied de coteau à l'autre, entre des rives plus ou moins escarpées, quelquefois même rocheuses, le fond de vallée présentant une largeur variable. Le bourg s'est implanté en rive droite, à la faveur d'une inclinaison plus douce du versant, exposé sud, puis s'est développé de façon moins étendue en rive gauche, de l'autre côté de la Sèvre. Dominé par la silhouette imposante du château de Razé, et le volume imposant de l'église avec son clocher altier, le bourg compose un ensemble patrimonial de qualité et riche de diversité. Ce patrimoine a fait l'objet de repérage, une monographie a été rédigée par F. Dubreuil. Si la qualité de ce patrimoine bâti est reconnue, la qualité du paysage qui sert d'écrin au bourg est également essentielle. En premier lieu, la forme urbaine reste assez tenue. En partie basse du bourg, quelques jardins clos prolongent les parcelles bâties, puis viennent les prairies de la vallée. Il en est de même en partie haute où le paysage agricole ouvert du plateau prend rapidement le relais après les derniers jardins. Le maintien de l'activité agricole qui entretient ces paysages ouverts, tant dans la vallée que sur le plateau contribue à la lisibilité du bourg et au sentiment d'espace. Dans la vallée, l'occupation en prairie permet de bien suivre le cours chatoyant de la rivière. De plus la topographie théâtralise la découverte du bourg, la Sèvre coule environ à 84/85 m d'altitude alors que les rebords de plateau dominant à environ 110/115 m. Cette dénivellation d'environ 20 m, ajoutée aux courbes de la rivière et de ses rives multiplient les points de vue et les « tableaux » tant sur le bourg que sur le bâti isolé de la vallée comme le Prieuré ou l'ensemble d'Isernais. Trois éléments enrichissent le paysage non bâti : la présence de murs de pierres sèches qui séparent des parcelles, bordent les chemins qui se retrouvent tant sur le plateau que dans la vallée, la présence de fontaines, sources, lavoirs et les ouvrages hydrauliques qui constituent autant de motifs ponctuels, et pour finir les trames végétales traditionnelles, haies bocagères, alignements, ripisylves, arbres isolés.

- Contexte, paysages environnants :

Le paysage environnant ressemble au paysage qui ceinture le bourg. Ce sont des paysages agricoles ouverts présentant quelques motifs isolés de qualité et de même nature que les éléments pointés dans le site, à savoir, les éléments maçonnés, les murs de séparation ou les petits enclos de forme géométrique envahis de végétation aujourd'hui. Dans ces paysages ouverts, les structures végétales, les haies ou les arbres isolés constituent également des motifs importants pour redonner une échelle de proximité à l'étendue du territoire.

- Évolution du site :

La protection date d'environ 40 ans. Il est difficile d'appréhender lors de la visite de terrain l'évolution du bourg. Le dossier comporte des éléments de presse faisant état d'une réflexion par la collectivité pour un engagement vers une démarche « petite cité de caractère ». Après vérification la commune n'a pas poursuivi, alors que d'autres communes du département s'y sont engagées.

- Recommandations de gestion et mise en valeur :

Maintenir la forme urbaine dans son rapport au paysage agricole, éviter l'étalement de la forme, encadrer les extensions nouvelles de manière à maintenir cette césure franche entre le bourg et la campagne.

Éliminer certains secteurs dévalorisants (carcasses de voiture en pied de beau mur de soutènement lors de la visite de terrain).

Résorber progressivement les couvertures en tôle.

Améliorer l'aspect des espaces publics, notamment les grandes surfaces routières aux abords de la mairie qui altèrent le charme.

- Conclusion :

Dans l'ensemble des sites protégés du département des Deux-Sèvres, c'est un site original par sa dimension urbaine, son intérêt architectural en lien avec la forte dimension paysagère de la vallée de la Sèvre. La conjugaison de ces trois paramètres qualitatifs confère une grande originalité au site d'Exoudun. A contrario, cette alchimie entre nature, culture, agriculture nécessite une vigilance soutenue pour préserver l'harmonie et l'équilibre de ces rives habitées de la Sèvre Niortaise.



Num de la photo : 3139  
Dolmen au nord de la mairie



**Commune de EXOUDUN Site inscrit « Ensemble formé par le bourg d'Exoudun »**



Num de la photo : 4090

Vue sur le bourg, depuis la rive gauche de la Sèvre



Num de la photo : 3086

Caractère naturel de la rivière à proximité immédiate du bourg



Num de la photo : 3087

Prairie de fond de vallée et mur d'enclos en pierre sèche



Num de la photo : 3123

Vue sur le bourg en arrivant du nord, par le plateau



Num de la photo : 3099

Ensemble du Prieuré, dans la vallée



Num de la photo : 3100

Mur d'enclos remarquable au lieu-dit Isermais





Num de la photo : 3104  
Depuis le plateau sud, vue sur la vallée



Num de la photo : 3117  
Depuis le belvédère aménagé, vue plongeante sur le bourg et la vallée



Num de la photo : 3118  
Depuis le belvédère, zoom sur le château



Num de la photo : 3107  
Paysage du plateau au nord-ouest du bourg.

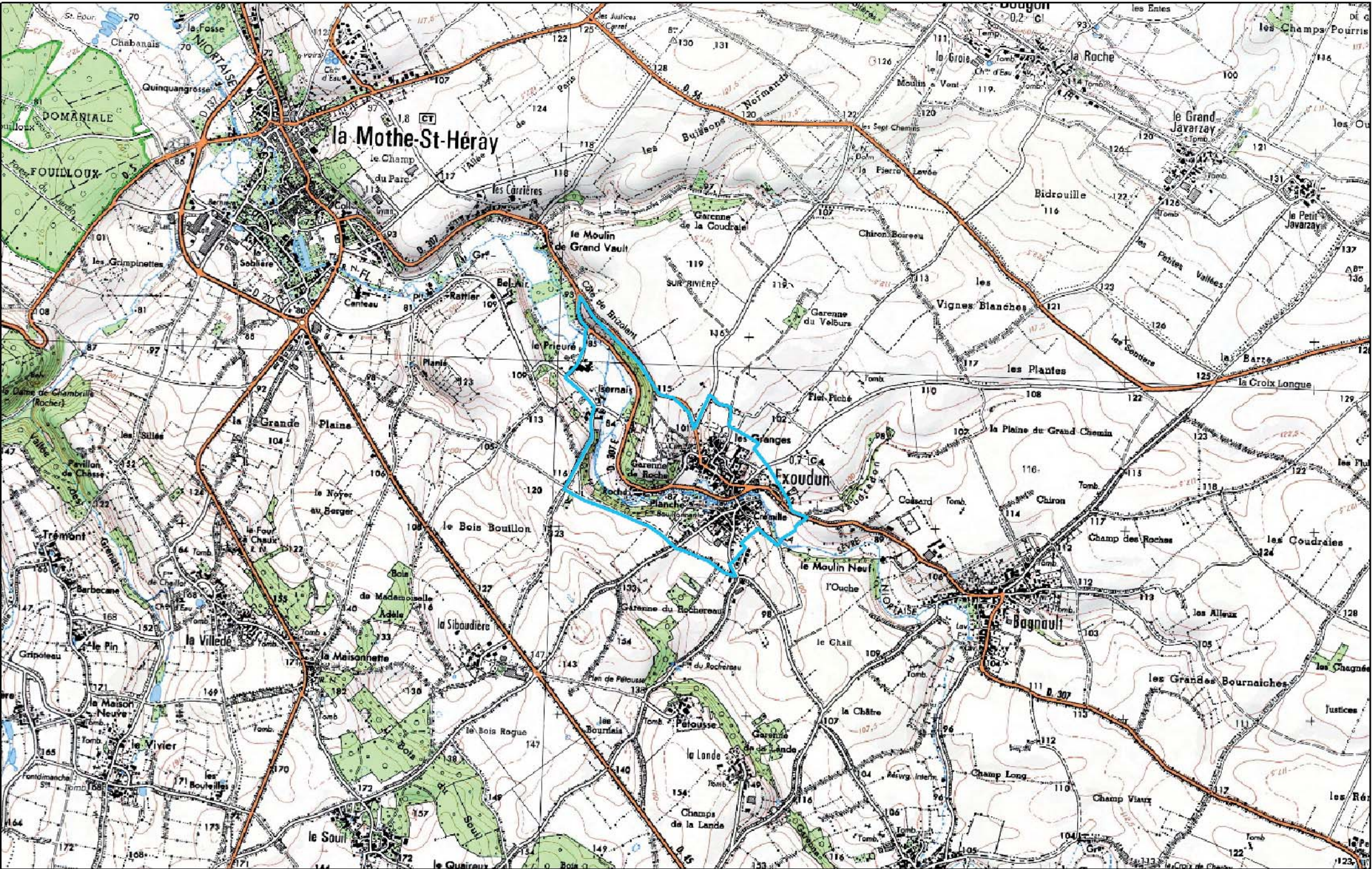


Num de la photo : 4094  
Détail du lavoir de la Fontaine bouillonnante



Num de la photo : 3145  
Rue du bourg











**Commune :** Lhoumois

**Nature et date de protection :** arrêté d'inscription du 04/04/1946

**Superficie :** 40,03 ha

**Qualification du site :** parc et jardin

**Intérêt patrimonial :** historique, pittoresque

**Pertinence de la protection :** protection confirmée

**Statut de la propriété :** propriété privée

**Programme de gestion du site :** non

**Selon l'Inventaire des paysages de Poitou-Charentes<sup>1</sup> :** A cheval sur La Gâtine de Parthenay et Les Vallées du Thouet et de ses affluents

**Autres protections :** le château : façades et toitures (à l'exclusion des dépendances) (cad. A 169) : inscription par arrêté du 11 juillet 1973 ; Façades et toitures des deux ailes de communs (cad. A 169) : inscription par arrêté du 31 décembre

**Visite :** le 17 septembre 2009, temps bas, gris, pas de vues sur les lointains (difficile de bien percevoir les perspectives lointaines sur le clocher de Gourgé, impossible d'en rendre compte)



*Vue d'ensemble en arrivant par l'entrée située au sud-est. (photo 6626)*

<sup>1</sup>©Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes. Inventaire des paysages de Poitou-Charentes, 1999 - Cabinet Outside – C. AUBEL, C. BIGOT, M. COLLIN, paysagistes dplg – JP. MINIER, paysagiste dplg au Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes.

Autour du château de Larochefaton, beau parc paysager ouvrant des vues sur la campagne, aménagé sur un jardin régulier plus ancien, dont subsistent les pièces d'eau et quelques éléments maçonnés de qualité.





• Caractéristiques du site :

Le site concerne le château de la Rochefaton, ses dépendances et son parc. Le château dont l'origine remonte au XV<sup>ème</sup> siècle (d'après la base Mérimée du Ministère de la culture) est implanté sur une légère éminence entourée de trois vallons, l'un orienté nord-est/sud-ouest, les autres, sud-est/nord-ouest, modestes rus alimentés par des sources qui forment à l'aval le ruisseau de Lachenot. Malgré cette position « dominante », le château est relativement en contrebas des reliefs avoisinants. L'ensemble bâti concerne d'imposants volumes : le château organisé sur une cour en U ouverte au sud-ouest, un ensemble de communs en limite sud du site, une conciergerie dans l'esprit des parcs paysagers du XIX<sup>ème</sup> siècle, une chapelle, et plusieurs dépendances dont un groupe de maisons en contrebas du château côté sud-ouest. Ces différents bâtiments sont relativement groupés, au sud du site, desservis par une voie privée qui ressemble à une route communale. Si le contact avec le réseau viaire public est lisible au sud-est grâce au portail monumental et à la conciergerie, c'est moins lisible en limite sud-ouest. La partie parc comprend le vallon ouvert en prairie et le versant orienté sud-ouest, couvert de bois qui occupe environ la moitié de la superficie du site. Sur le versant opposé en bordure nord-ouest du site, il y a un autre secteur boisé, bien plus petit. Le parc a une allure de « campagne soignée ». Ce sont les abords mêmes du château qui recèlent les éléments les plus significatifs en terme d'architecture des jardins. Compte tenu de son implantation entre deux vallons, le château domine deux légers versants. Côté nord-est, la façade s'ouvre sur une imposante terrasse de forme rectangulaire qui elle-même domine un bassin maçonné de même longueur. Le bassin est maçonné sur ses quatre côtés. Compte tenu de l'implantation dans le vallon, la hauteur vue des maçonneries est très variable selon les côtés, le mur de soutènement de la terrasse étant le plus élevé. Sur le cadastre napoléonien, ce bassin est représenté, semble-t-il dans les mêmes proportions, mais le dispositif hydraulique est plus complexe. En amont du grand bassin, sont représentés deux autres petits bassins, parallèles entre eux, dessinés à l'extrémité de deux quadrilatères (seraient situés dans le vallon, à peu près au niveau du bouquet des grands platanes). Un autre secteur intéressant correspond à un ancien jeu de terrasses, situé maintenant de l'autre côté de la route. Le cadastre napoléonien montre bien que le chemin passait plus au sud, de l'autre côté de ces parcelles géométriques. Il est probable que le passage de la voie ait modifié les terrassements par endroits. De ces terrasses, il reste des assiettes de terrain horizontales, un portail monumental entre deux piliers sculptés, un escalier en pierre, démarrant par une volée droite, se séparant en deux volées. En pied de palier intermédiaire, il semble rester les traces d'un petit bassin rectangulaire. L'escalier est en partie ruiné, les volées de marches sont

discontinues. Il reste également des pans de murs de soutènements, un bâtiment qui a pu être une orangerie, implanté dans l'axe de la terrasse la plus étroite. Ces dispositifs, implantés ainsi en position latérale par rapport au château pourraient dater du XVII<sup>ème</sup> siècle. L'orientation est favorable pour un verger/potager, le versant est exposé sud-ouest. La chapelle est située en face de ces éléments, elle semble très modeste par rapport à l'architecture du château, tant en terme de volume qu'en terme de modénature, est-elle d'origine ? Sa situation en contrebas de la cour peut surprendre également.

A noter également sur le cadastre ancien de grandes avenues, l'une dans l'axe du château, au-delà du grand bassin, la seconde à peu près perpendiculaire à la première orientée nord-ouest. Ce ne sont pas des chemins ruraux, car il y a des numéros de parcelles. Lors de la visite de terrain, nous n'étions pas en possession de ce document. De toutes façons, le sujet n'est pas de découvrir à tout prix les traces antérieures au XIX<sup>ème</sup> mais de repérer sur quels éléments s'appuient aujourd'hui la composition.

Un dernier élément à signaler est le dégagement extrême du château aujourd'hui, et le manque de hiérarchie entre les espaces découverts et les espaces couverts. La silhouette de l'édifice est remarquable, avec ses nombreuses tours coiffées de toitures pointues mais les perceptions manquent de nuances, tout est donné à voir, d'un seul coup d'œil, ce qui n'est pas du tout dans l'esprit de la composition paysagère romantique. Il existe une carte postale ancienne qui montre un aménagement de quinconces sur la terrasse en deux groupes avec visiblement des parterres au centre. La question n'est pas de restituer mais de s'interroger sur le dénuement actuel.

• Contexte, paysages environnants :

L'environnement du site est une campagne agricole, avec de nombreux vallonnements, alimentés par des sources et des rus. Le périmètre fait une encoche dans l'angle sud-ouest, excluant le lieu-dit Château-Jonc. C'est un bâtiment qui appartient au même propriétaire que Rochefaton, qui ressemble à une maison, d'architecture rurale et présente pourtant des éléments d'architecture ancienne comme des baies, un sol en terre cuite. Ce « détournement » surprend et mériterait d'être rectifié pour une cohérence d'ensemble.

• Évolution du site :

Il est difficile d'apprécier l'évolution du site en l'absence de photographies comparatives ou de descriptions précises datant de la protection. Sans doute la perte de nombreux arbres âgés mis à terre par les tempêtes est à déplorer.



L'analyse du site dans son état actuel tend à laisser penser à un appauvrissement de la composition paysagère. Les réaménagements du XIX<sup>ème</sup> avaient dû se traduire par des jeux de dynamiques visuelles plus riches que les perceptions actuelles qui sont trop globales. Il y a peu de bosquets, peu d'arbres isolés qui feraient écran/masque, retardant la découverte, cadrant les vues, etc...

• Recommandations de gestion et mise en valeur :

C'est un lieu remarquable qui présente des traces tangibles d'aménagements savants de terrasse, de réseau hydraulique, notamment les parties en ruine des terrasses latérales (ancien verger/potager) qui mériteraient d'être sauvegardées.

Mais avant d'entreprendre des travaux de restauration, il faudrait se doter d'une étude historique et paysagère détaillée qui analyse finement l'existant, les traces anciennes et propose un programme de restauration et de mise en valeur qui définisse les plantations à renouveler.

• Conclusion :

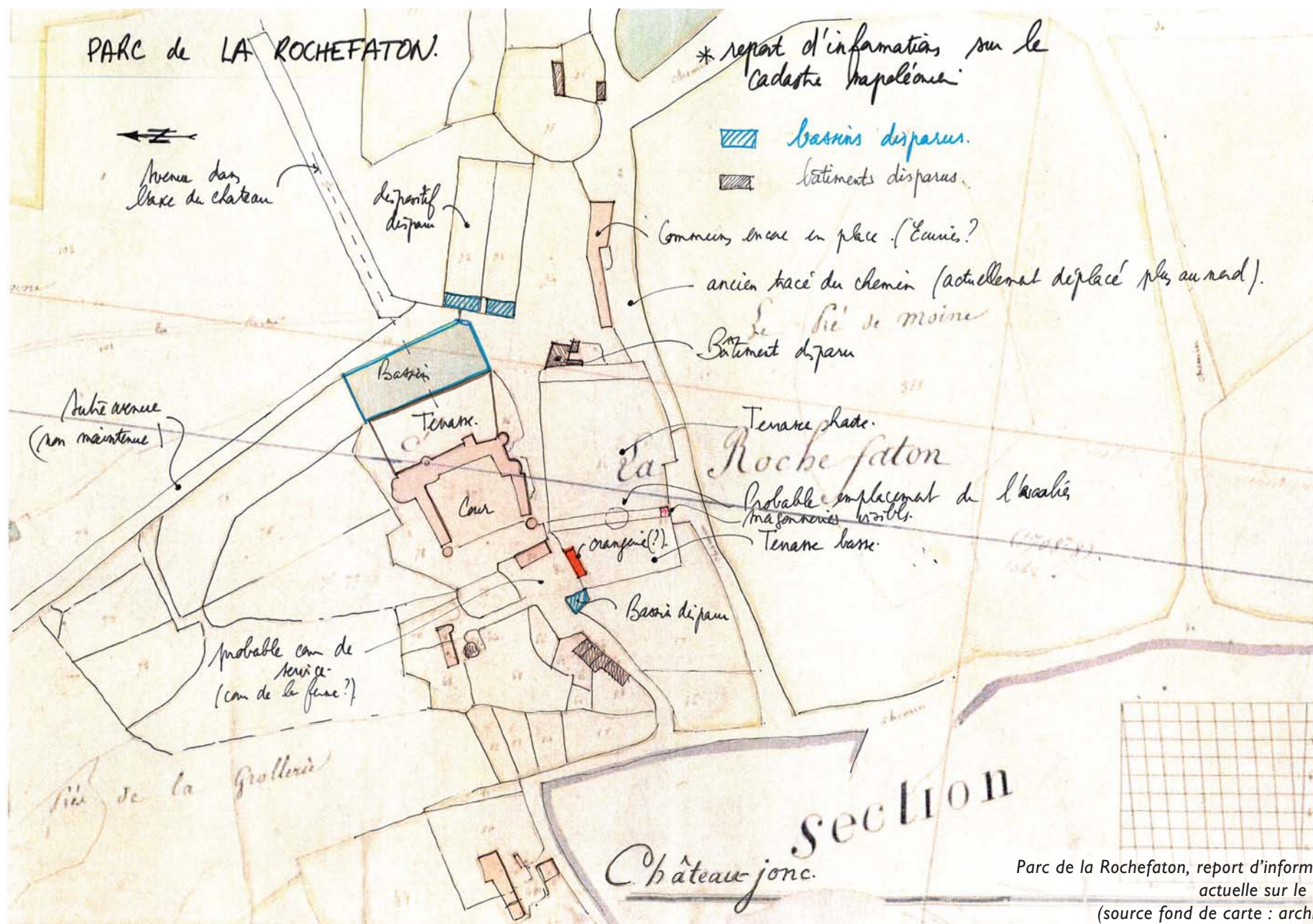
Le château de La Rochefaton et son parc constituent un ensemble de grande qualité qui présente des éléments de patrimoine bâti déjà reconnus et protégés au titre des monuments historiques. Il est peut-être dommage que l'écrin de cette architecture soit moins connu, moins étudié et que certaines de ses parties les plus savantes menacent ruine. Entretenir le parc ne suffira pas à conserver la qualité du site, il semble nécessaire d'entreprendre des restaurations adaptées et engager des replantations.

*Visite de terrain en septembre 2009*



Num de la photo : 09 105  
Portail d'entrée vers l'ancien potager





Parc de la Rochefaton, report d'informations de l'occupation actuelle sur le cadastre napoléonien.  
 (source fond de carte : archives départementales)





Num de la photo: 6216  
Vue d'ensemble sur le château et le bassin, à partir de l'entrée sud-est



Num de la photo: 6221  
Portail monumental à l'entrée sud-est



Num de la photo: 6219  
Vue depuis l'intérieur du parc sur le portail monumental et la conciergerie



Num de la photo: 6218  
Bassin maçonné (vivier) avec groupe de platanes dans le vallon amont



Num de la photo: 6231  
Fil d'eau dans le vallon en amont des platanes



Num de la photo: 6239  
Angle sud-est du bassin





Num de la photo: 089  
Angle sud-ouest du bassin en contact avec la terrasse



Num de la photo: 6246  
Petit escalier de rattrapage de niveau sur la terrasse



Num de la photo: 6247  
A l'aval du bassin, au nord, modelés chaotiques



Num de la photo: 6254  
Façade sur cour du château

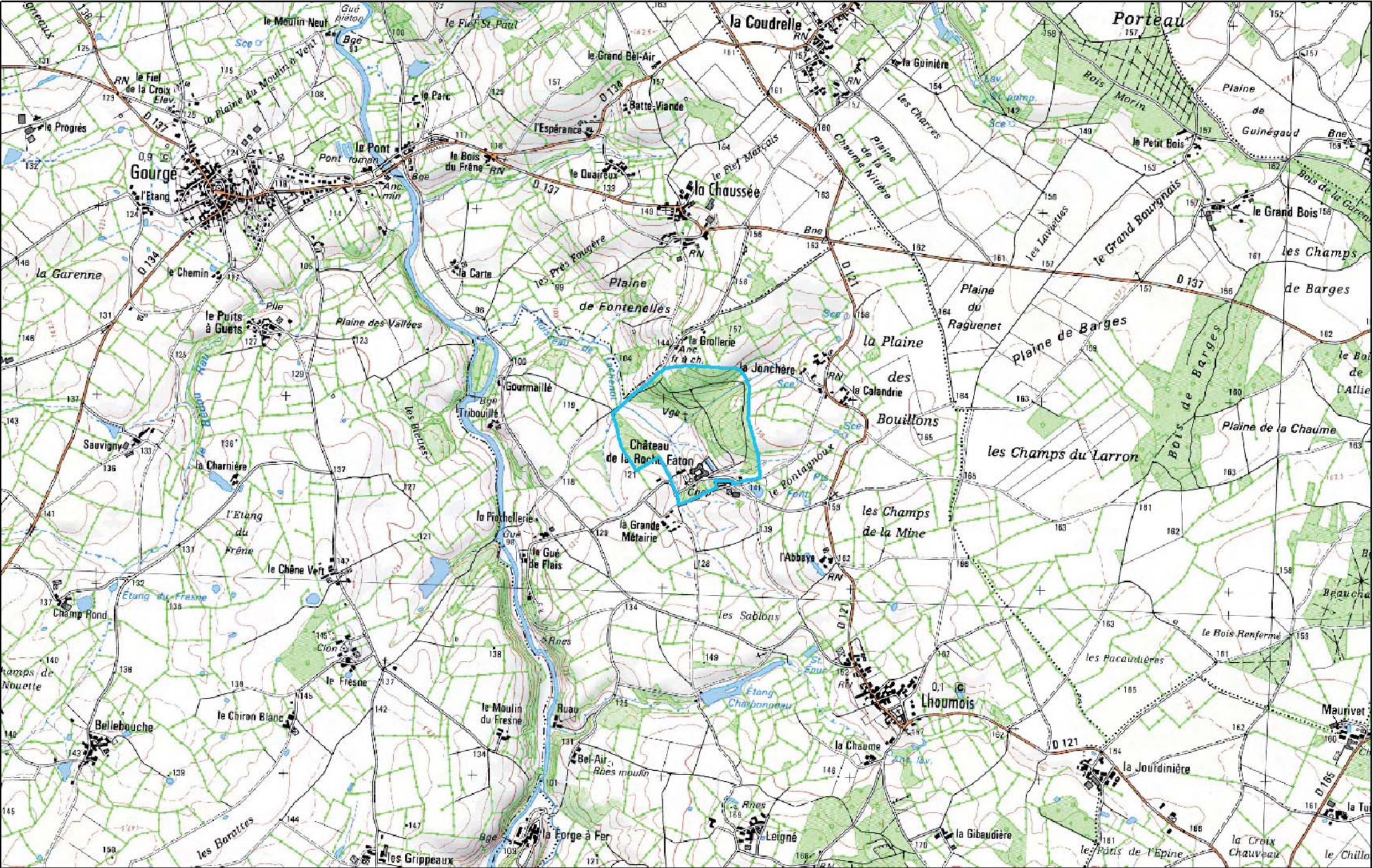


Num de la photo: 105  
Jeu de terrasse, au sud du château. Portail situé entre les deux niveaux de terrasse



Num de la photo: 100  
Chapelle située en contrebas de la cour, environnée de prairies avec châtaigniers











**Commune de MENIGOUTE Site inscrit « Etang de Bois Pouvreau, ruines du château féodal, vieux moulin et leurs abords »**

**Commune :** Ménigoute

**Nature et date de protection :** arrêté d'inscription du 04/04/1946

**Superficie :** 56,2 ha

**Qualification du site :** paysage évolutif

**Intérêt patrimonial :** paysager, pittoresque et scientifique

**Pertinence de la protection :** protection confirmée

**Statut de la propriété :** propriété privée

**Programme de gestion du site :** site entretenu

**Selon l'Inventaire des paysages de Poitou-Charentes<sup>1</sup> :** La Gâtine de Parthenay

**Autres protections :** non  
ZNIEFF de type 1 : Vallée de la Vonne

**Visite :** le 12 mars 2009



*Ruines du château féodal en rives de l'étang*

<sup>1</sup>©Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes. Inventaire des paysages de Poitou-Charentes, 1999 - Cabinet Outside – C. AUBEL, C. BIGOT, M. COLLIN, paysagistes dplg – JP. MINIER, paysagiste dplg au Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes.

Grand étang à la forme étirée, inscrit dans un paysage agricole composite. Eléments bâtis d'architecture traditionnelle en rive, également vestiges d'un château féodal.





• Caractéristiques du site :

Le site de l'étang du Bois Pouvreau se trouve au sud-ouest du village de Ménigoute, connu pour son festival international du film ornithologique.

L'étang reçoit les eaux des ruisseaux de la Parlière et celles du ruisseau des trois moulins. Les eaux de l'étang rejoignent un peu plus bas la rivière Vonne. Les deux affluents donnent à l'étang une forme très allongée car composée de deux bras d'eau. Le relief est chahuté, notamment en aval de la digue où la vallée est relativement encaissée pour la région de Gâtine.

« Dans cette région d'élevage (ou les étés sont secs), chaque ferme a besoin de sa mare. (...). Cette circonstance a suscité d'importants travaux hydrauliques de retenue des eaux, des barrages ont créé les paysages singuliers des « lacs de bocage ». Pour citer un exemple, l'étang du Bois Pouvreau, près de Ménigoute, associe dans un ensemble de très grande qualité, le plan d'eau, les magnifiques chaos granitiques de l'ancienne vallée, et le bocage que l'on peut lire sur les flancs alentours.

Des nombreux blocs de granites ponctuent les rives et parfois même émergent au cœur de l'étang. Une digue, sur laquelle est venu s'installer le hameau du Bois Pouvreau et circule une route de desserte, retient les eaux du lac.

Le hameau du Bois Pouvreau compte plusieurs maisons anciennes et bâtiments de ferme dont certains en mauvais état (hangars, bergerie), ainsi qu'un moulin. Une autre habitation se trouve en marge du hameau à l'est. Trois ouvertures dans la digue permettent le passage de l'eau. Le premier passage situé au centre de la digue présente 3 arches. Les deux autres plus au sud sont plus rigides. Le dénivelé entre le niveau de l'étang et le fond du vallon, et la forte pente, créent de belles cascades. Depuis le hameau du Bois Prouveau, il est possible de rejoindre la rive opposée du lac grâce à une passerelle, la largeur de l'étang est très faible à cet endroit. La rive opposée apparaît boisée de chênes. Se trouve là l'ancien donjon du château et un bâtiment occupé par un restaurant. Le restaurant nommé « Le donjon du bois Pouvreau » présente une vaste terrasse vitrée sur le lac, une sorte de belvédère sur pilotis. Des travaux d'extension semblaient être en cours lors de la visite de terrain. Les abords du bâtiment sont équipés pour l'accueil du public (mini golf, conteneur, panneau d'information, espaces de stationnement, ponton en bois sur l'étang). C'est espace aménagé apparaît comme une presqu'île qui serait accessible depuis la RD 58 grâce à un chemin goudronné. De nombreux panneaux présents sur cette voie avertissent les touristes ou promeneurs du caractère naturel du site et des indications à suivre. Autour de l'ancien donjon se trouvent de profonds fossés facilement visibles depuis la route d'accès à la presqu'île.

Un vaste espace ouvert, enherbé et planté de quelques vieux fruitiers et autres

feuillus, se trouve à l'est du site le long de l'étang. Cet espace en pente douce descend jusqu'aux rives du lac, plusieurs équipements de type tables de pique-nique et poubelles ont été installés. Au-dessus de cette plage herbeuse passe une route qui permet de joindre le hameau de Bois Pouvreau depuis la RD 58, ainsi qu'un espace gravillonné servant de zone de stationnement pour les visiteurs.

Les abords de l'étang ainsi qu'une île située au nord-ouest du lac, sont aussi aménagés (tables de pique-nique, poubelles).

Une ripisylve, plus ou moins épaisse, est présente tout autour de l'étang. Il s'agit principalement de chênes et de saules. Les espaces boisés présents dans le site sont pour la plupart entretenus notamment sur le versant au sud du lac ainsi que sur le versant nord où se trouve le camping du Bois Pouvreau (sous-bois dégagés). On retrouve dans ces boisements de chênes et de houx, des tables de pique-nique ou des conteneurs à déchets.

L'espace boisé situé à l'est de la digue, dans le bas-fond est moins entretenu. L'espace est plus sauvage, les eaux vives coupent l'accès au pied aux bâtiments (passage à gué ?). De nombreuses roches se trouvent dans le cours d'eau. Certains arbres s'accrochent aux rochers comme pour ne pas se faire prendre par le courant. Plus en aval, se trouve la confluence où se rejoignent les différents bras d'eau divisés au niveau de la digue. Une parcelle en herbe est présente au pied des bâtiments.

Plusieurs parcelles en prairie se trouvent dans le site. Les prairies situées à l'extrême est, accessibles par un chemin de terre depuis l'étang, sont remarquables par la présence de chaos granitiques.

Un aménagement a attiré l'attention. Il se trouve en fond de vallon, il s'agit de quinze piliers en béton dont les plus grands mesurent moins d'un mètre et organisés en ligne sur une surface rectangulaire.

Depuis l'est du site, quelques vues s'ouvrent sur le village de Ménigoute situé sur les hauteurs de la Vonne.

• Contexte, paysages environnants :

Le paysage aux abords du site est rural et agricole. De nombreuses parcelles sont exploitées en prairie de pâture. On retrouve notamment de nombreux élevages Charolais. Au niveau de l'étang de Ménigoute, la vallée de la Vonne est parallèle à la vallée des trois moulins. La confluence se situe à quelques mètres en aval du site. Depuis l'est du site, quelques vues s'ouvrent sur le clocher de Ménigoute, le village se trouve à quelques centaines de mètres à l'est. Ici, se trouvent des prairies de pâtures ponctuées de plusieurs chaos rocheux formant des paysages étranges, presque fantastiques, magiques. Sur ces chaos viennent parfois s'implanter des arbres en équilibre sur les blocs branlants.



- Évolution du site :

Aspect vieillot et mal entretenu des aménagements aux abords du restaurant et du donjon. Stabilisé, barrières en bois, goudron recouvert en partie de mousse.

Mauvaise impression à l'arrivée sur la presqu'île en découvrant l'arrière du restaurant (l'avant correspondant à la terrasse vitrée sur le lac).

Panneaux d'information ou de restriction à l'égard du public en trop grand nombre, nuisent à l'intégrité du lieu.

Passerelle peu esthétique en béton et bois, tuyaux en PVC longant la structure.

Bergerie sur la digue mal entretenue. Hangars dont le toit est effondré.

Aménagement et mise en place d'équipements pour l'accueil du public (tables et poubelles). On retrouve une poubelle sur l'île située au milieu de l'étang au nord-ouest.

Fossé situé autour du donjon en partie détruit par le passage de la voie qui permet d'accéder au restaurant.

- Recommandations de gestion et mise en valeur :

Respecter l'esprit des lieux dans la mise en place ou la restauration d'équipements à destination du public. Eviter de surcharger les espaces (équipements, panneaux).

Améliorer le traitement de l'espace autour du restaurant et du donjon.

## Restaurer les bâtiments en site.

## Rénover ou repenser la passerelle.

Étendre le site à l'est en incluant les parcelles en prairie présentant de nombreux arbres remarquables (arbres trognes ou arbres installés sur des rocs de granite).

- Conclusion :

Ce site présente une dimension pittoresque, due tout d'abord à la présence de la grande retenue collinaire, l'étang, qui offre un grand dégagement, mais aussi et surtout aux nombreux blocs de granite situés dans l'eau de l'étang (émergeant tel un être fantastique), sur ses rives ou dans les prairies pâturées.

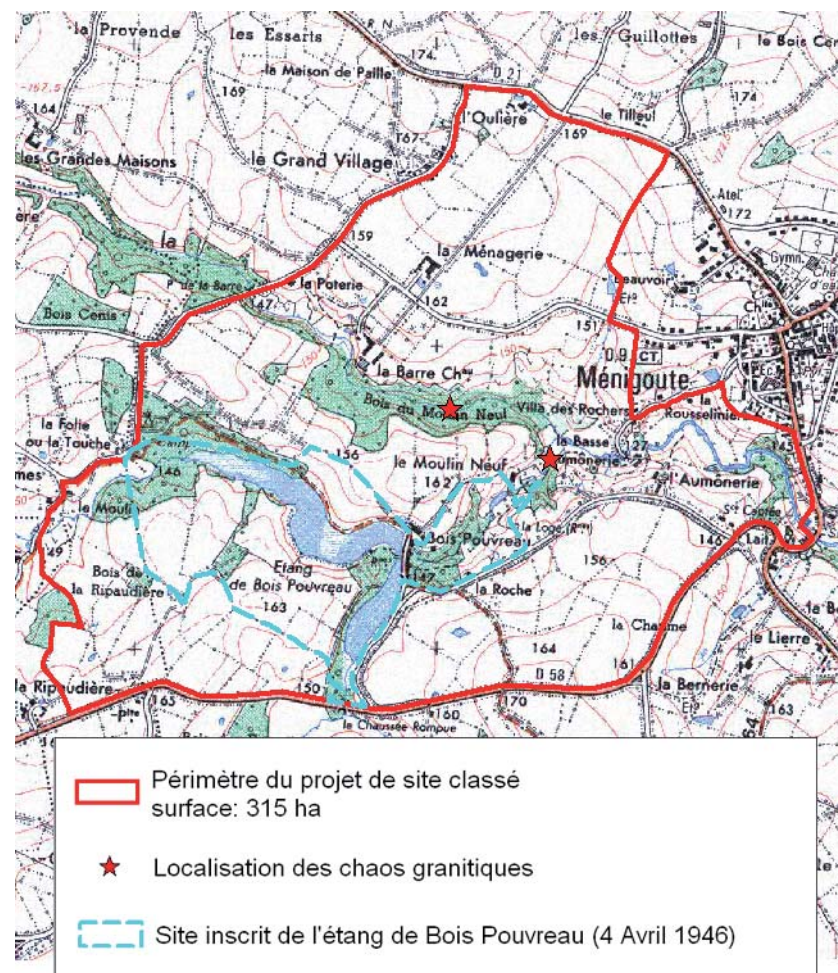
Mais l'esprit des lieux n'est pas toujours respecté et de nombreux aménagements viennent disqualifier ce site par leur surabondance. Des efforts sont à fournir pour « renaturer » ce site remarquable.

Dans le cadre du classement en cours des chaos granitiques de Gâtine poitevine, cette protection trop ponctuelle fait l'objet d'un projet de large extension comprenant également la vallée de la Vonne. Ce site classé en projet appelé « site de la vallée de la Vonne et de l'étang de Bois-Pouvreau » représente 315 hectares.

cf. page ci-contre

Num de la photo : 3410

Digue et corps de bâtiment à l'extrémité nord-est de la branche sud de l'étang



Extrait IGN SCAN 25  
Sources: DIREN Poitou-Charentes

1/25 000









Num de la photo : 4417

Vue sur l'étang depuis l'extrémité nord du lac. Bloc granitique au centre du bras d'eau, vue sur l'ancien donjon du château



Num de la photo : 3388

Vue depuis le pied du donjon sur le bras nord de l'étang, ripisylve en rive et prairie à l'arrière



Num de la photo : 3396

Bois de chênes en périphérie du lac



Num de la photo : 3398

Voie d'accès aménagée pour atteindre le restaurant du Bois Pouvreau situé à proximité du donjon.



Num de la photo : 3401

Salle des repas en surplomb sur l'étang



Num de la photo : 3402

Ponton sur la rive faisant face au hameau de Bois Pouvreau





Num de la photo : 4381  
Passerelle reliant le hameau et la presqu'île du donjon



Num de la photo : 3414  
Limite sud-est du site. Passage dans la prairie, barrière en bois



Num de la photo : 3420  
Rivière en contrebas du hameau de Bois Pouvreau, passage à gué et arbres trognes



Num de la photo : 4392  
Prairie en partie enrichie au pied du Bois Pouvreau

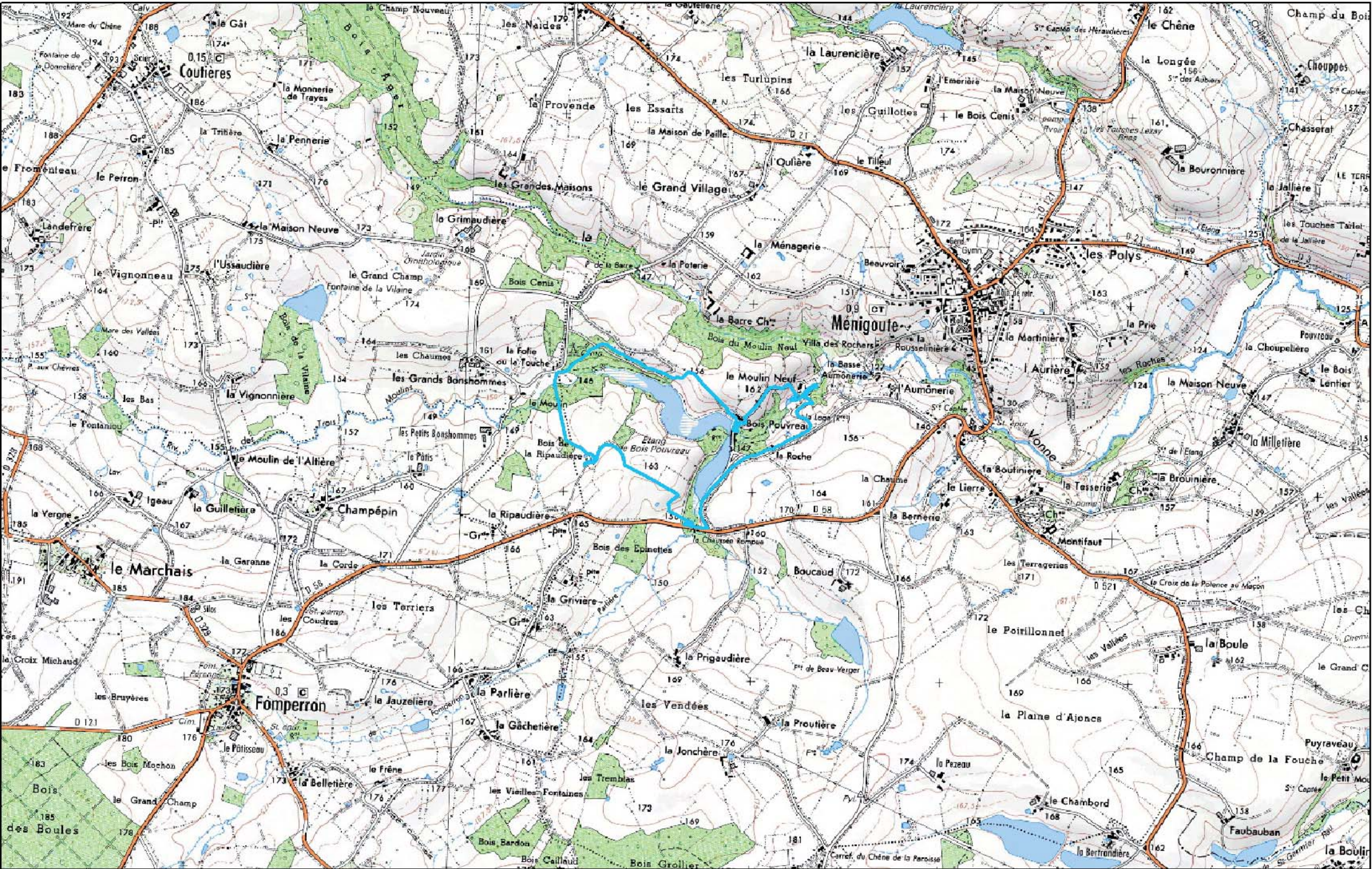


Num de la photo : 4404  
Chaos rocheux dans une parcelle en prairie



Num de la photo : 4406  
Arbre isolé et chaos rocheux, très pittoresque











**Commune :** Niort

**Nature et date de protection :** arrêté d'inscription du 24/01/1944

**Superficie :** 6,08 ha

**Qualification du site :** espace urbain

**Intérêt patrimonial :** paysager, pittoresque, historique

**Pertinence de la protection :** protection confirmée

**Statut de la propriété :** propriétés publiques et privées

**Programme de gestion du site :** site entretenu

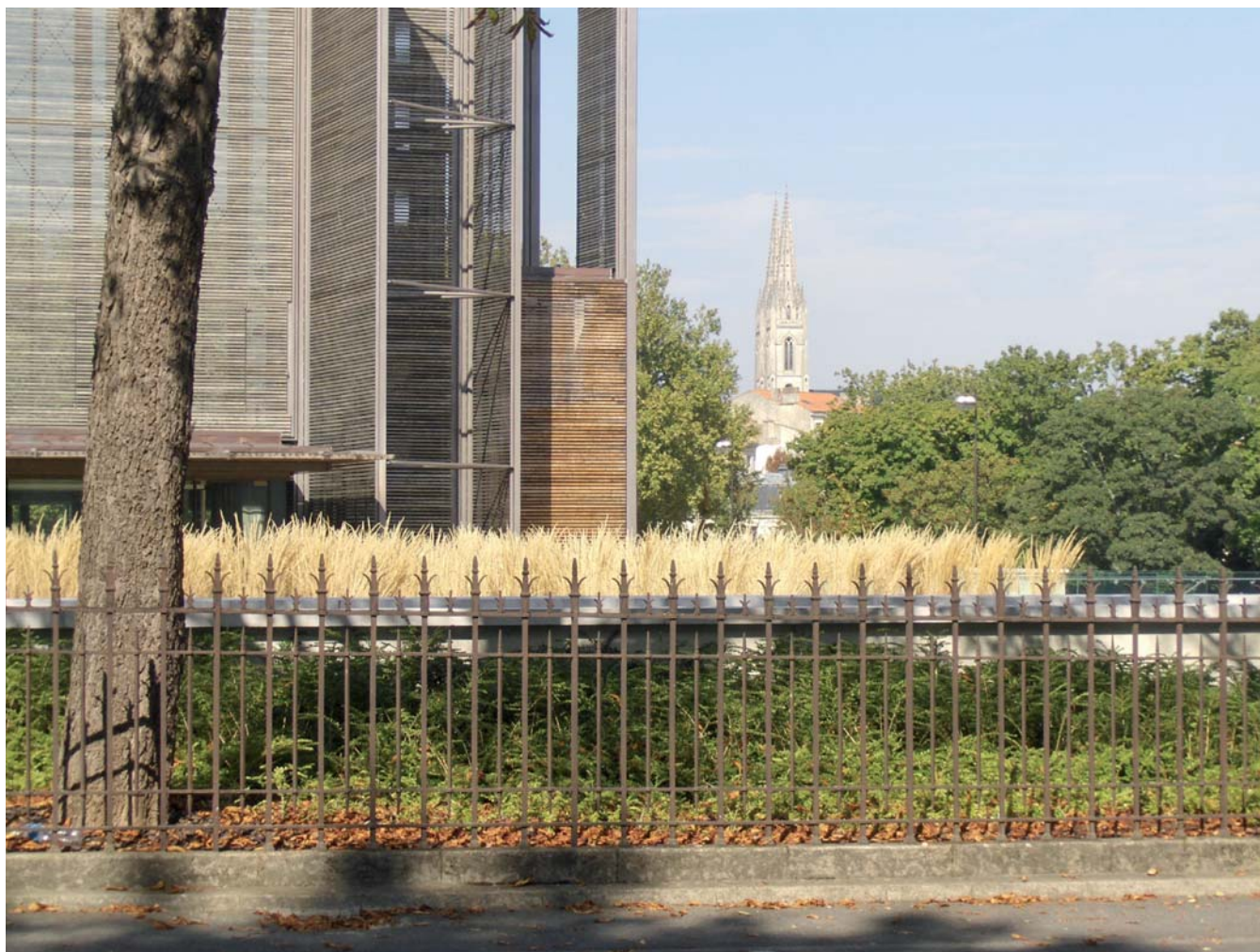
**Selon l'Inventaire des paysages de Poitou-Charentes<sup>1</sup> :** Niort

**Autres protections :** ZPPAUP (2009) ;

Monuments Historiques aux abords (avec rayon de 500m) : Villa d'Agescy : inscrit MH 08/03/1991 ; Hôpital de Niort, le pavillon Trouseau : inscrit MH 09/07/2003 ; Partie de l'Ancien hôtel de La Marcardière : inscrit MH 12/12/2002 ; Parties de l'immeuble sis 27, rue de la Juiverie, 44, rue Basse : inscrit MH 24/10/1997 ; Hôtel d'Estissac : inscrit MH 01/08/1939 ; Maison Rue du Pont : inscrit MH 16/10/1930 ; Vestiges Hôtel de Chaumont : inscrit MH 26/10/1998 ; Maison Rue de la Porte-St-Jean : inscrit MH 23/12/1926 ; Maison à pan de bois, dite «de la Vierge» : inscrit MH 21/05/2001 ; Hôtel de la Roulière : inscrit MH 12/02/1990 ; Immeuble Rue St-Gelais : inscrit MH 04/12/1995 ; Maison d'arrêt : inscrit MH 14/05/1987 ; Immeubles Rue Yvers : inscrits MH 24/10/1997 ; Eglise St-Etienne : inscrit MH 11/12/2008 ; Caserne Duguesclin : parties inscrit MH 22/06/1994 - parties CMH 11/12/2002 ; Parties de la Préfecture : MH 14/05/1987 ; Ancien Hôtel de Ville, dit Le Pilori : CMH 07/05/1879 ; Halles : inscrit MH 14/05/1987 ; Eglise Notre-Dame : CMH 16/09/1908 ; Château dit le Donjon : CMH, 1840.

**Visite :** le 24 septembre 2009

<sup>1</sup>©Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes. Inventaire des paysages de Poitou-Charentes, 1999 - Cabinet Outside – C. AUBEL, C. BIGOT, M. COLLIN, paysagistes dplg – JP. MINIER, paysagiste dplg au Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes.



*Haut de la Place de la Brèche désormais occupé par un équipement culturel d'architecture contemporaine à la place de l'ancien square. La clôture est conservée, des graminées assurent la transition avec le nouveau bâtiment. Au loin, derrière les arbres du bas de la place, les tours de Saint-André (photo 6541)*

Grande place publique ceinturée par des alignements d'arbres.





- Caractéristiques du site :

Grand espace public de forme presque rectangulaire, la place de la Brèche a évolué récemment. Elle se composait de trois principales entités, un square en bordure sud-est, un grand espace central dévolu aux voitures et ce que l'on pourrait appeler les marges ou les bordures, constituées d'alignements d'arbres, platanes et marronniers selon les rues. Le square a été remplacé par un équipement mixte constitué de deux volumes principaux ménageant l'axe perspectif central. Le programme prévoyait que l'équipement abrite un parking souterrain, un multiplexe cinématographique, une galerie et des commerces. Le vocabulaire de l'architecture retenue est contemporain, l'habillage des façades est en bois. La composition de la façade sur la place est monumentale, caractérisée par un rythme vertical assuré par un ensemble de piliers portant une grande auvent. De grands emmarchements assurent le lien entre le seuil des bâtiments et le reste de la place, ce qui renforce la monumentalité de l'ensemble. La place de la Brèche présente une pente importante, orientée naturellement vers la rivière, c'est-à-dire vers le nord-ouest, les nouveaux bâtiments sont donc implantés en partie haute de l'espace. Autour des bâtiments, les éléments de serrurerie et de clôture de l'ancien square ont été conservés, de même que les alignements qui ceinturaient le vide central. Le programme prévoyait également l'aménagement d'un jardin de 4 ha, mais au moment de la visite, les travaux n'étaient pas achevés.

En bordure nord-ouest, c'est l'esplanade de la République dont l'aménagement a pris fin en 2006. Les platanes ont été conservés, l'espace piétonnier est ample, traité avec soin, les terrasses des cafés se déploient dans une certaine harmonie. La place est encadrée par des fronts bâtis continus, à deux ou trois étages, avec des commerces en rez-de-chaussée. Le site est limité par ces façades.

- Contexte, paysages environnants :

La place est grande et le tissu urbain qui l'environne est différent selon les secteurs. Au nord-ouest, c'est le centre ancien caractérisé par une grande densité bâtie, même si des jardins sont visibles en cœur d'îlot, et surtout par un réseau viaire non orthogonal. Sur les autres quartiers mitoyens, la maille est plus lâche. L'environnement proche de la place est inclus dans la ZPPAUP.

- Evolution du site :

La place de la Brèche a profondément évolué, mais ce projet est une opportunité pour reconquérir un espace abandonné aux stationnements et lui redonner une valeur paysagère.

- Recommandations de gestion et mise en valeur :

En cas de renouvellement des alignements périphériques, replanter des essences traditionnelles pour rester dans l'esprit « promenades publiques » en cohérence avec l'architecture des façades riveraines.

- Conclusion :

Ce site vient de faire l'objet d'un projet ambitieux qui a donné un caractère contemporain à cette place de la Brèche protégée en 1944.

C'est une chance pour redonner vie au site. Le meilleur signe de réussite de ce projet en sera la fréquentation.

*NB : la carte et la photographie aérienne du site de la « Place de la Brèche » figurent après la présentation du second site inscrit de Niort, « Quartiers anciens de Niort ».*





Num de la photo : 6538  
Axe perspective sud-est / nord-ouest



Num de la photo : 6563  
Vue d'ensemble depuis le bas de la place vers le nouvel équipement



Num de la photo : 6561  
Ensemble de terrasses aménagées en bas de la place



Num de la photo : 6559  
Conservation du mail de platanes



Num de la photo : 6551  
Eléments de clôtures et balustrades de l'ancien square ; alignements conservés



Num de la photo : 6536  
Recours au registre paysager contemporain des graminées





**Commune :** Niort

**Nature et date de protection :** arrêté d'inscription du 07/11/1979

**Superficie :** 25,98 ha

**Qualification du site :** espace urbain

**Intérêt patrimonial :** paysager, pittoresque, historique

**Pertinence de la protection :** protection confirmée

**Statut de la propriété :** propriétés publiques et privées

**Programme de gestion du site :** site entretenu

**Selon l'Inventaire des paysages de Poitou-Charentes<sup>1</sup> :** Niort

**Autres protections :** ZPPAUP (2009) ;

Monuments Historiques en site : Parties de l'Ancien hôtel de La Marcardière (cad. BW 385) : inscrit MH, arrêté 12/12/2002 ; Parties de l'immeuble sis 27, rue de la Juiverie et 44, rue Basse (BX 393, 394) : inscrit MH, arrêté 24/10/1997 ; Maison à pan de bois, dite «de la Vierge» (cad. BW 139) : inscrit MH, arrêté 21/05/2001 ; Hôtel de la Roulière (cad. BY 9) : inscrit MH, arrêté 12/02/1990 ; Partie de l'immeuble, Rue Saint-Gelais (cad. BW 143) : inscrit MH, arrêté 04/12/1995 ; Immeubles Rue Yvers (cad. BW 122, BX 427) : inscrits MH, arrêté 24/10/1997 ; Caserne Duguesclin (cad. CD 168) : Parties, inscrit MH, arrêté 22/06/1994 - Façades et toitures du bâtiment 18e s., CMH, arrêté 11/12/2002 ; Ancien Hôtel de Ville, dit Le Pilon : CMH, arrêté 07/05/1879. Une douzaine de MH proches : superposition du site avec rayon 500 m de ces MH.

**Temps le jour de la visite :** ensoleillé

<sup>1</sup>©Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes. Inventaire des paysages de Poitou-Charentes, 1999 - Cabinet Outside – C. AUBEL, C. BIGOT, M. COLLIN, paysagistes dplg – J.P. MINIER, paysagiste dplg au Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes.



*L'église Saint-André à la campagne ? Un cœur d'îlot vert au centre de Niort (photo 6634)*

Site urbain étendu comprenant une partie des quartiers anciens mais excluant le château et la Sèvre



• **Caractéristiques du site :**

Le site comprend une partie des quartiers anciens, depuis l'angle de la rue du rempart avec la rue des Aires, au sud-est, non loin de la Place de la Brèche jusqu'à l'ancienne caserne Duguesclin à l'extrémité nord. La limite ouest est assurée par la rive de la Sèvre. Cet ensemble urbain se caractérise par un bâti dense formant des alignements de belle qualité. La trame viaire n'est pas orthogonale, les rues suivent des tracés légèrement courbes qui accentuent la mise en scène urbaine. De plus, ce secteur de la ville présente une double pente, vers la rivière et vers le nord ce qui donne des rues en pente et contribue à donner du caractère au site. Plusieurs édifices majeurs sont inclus dans le périmètre, dont certains sont protégés au titre des monuments historiques, l'église Saint-André, le Pilori.... Au gré de la visite, on peut également découvrir des opérations de rénovation d'immeubles et création de logements avec de petits jardins en cœur d'opération qui introduisent de la lumière et un sentiment de nature même si le traitement reste minimaliste.

En progressant au gré des rues vers le nord dans ce bâti de qualité, la surprise est grande de découvrir de grandes surfaces de stationnement, comme la place Chanzy dont le traitement est pauvre. Cette séquence aride est compensée par la bordure ouest du plateau, traitée en terrasse, ombragée par un rang de tilleuls, qui offre un panorama intéressant sur la vallée et des vues plongeantes sur la rivière. De cette terrasse, on peut rejoindre la Sèvre en traversant le jardin public qui se développe sur la pente. Ce parc est sillonné par plusieurs sentiers, il comprend des éléments de rocaille typiques des squares publics de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle qui sont restés en bon état et un patrimoine arboré intéressant.

• **Contexte, paysages environnants :**

Ce périmètre est inclus dans la ville de Niort qui a mis en place une zone de protection du patrimoine architectural, paysager et urbain (ZPPAUP). La zone patrimoniale définie prend en compte la Sèvre et sa vallée ce qui d'un point de vue paysager compense l'exclusion de la rivière dans le périmètre du site.

• **Evolution du site :**

Plusieurs projets semblent attester de la reconquête urbaine de ce quartier, l'aménagement de la caserne Duguesclin pour le Conseil Général, également les opérations de logements dans des îlots de bâti ancien. Les projets repérés lors de la visite de terrain étaient tous de bonne qualité.

• **Recommandations de gestion et mise en valeur :**

Le site comme la place de la Brèche sont inclus dans la ZPPAUP qui assure la gestion et la mise en valeur de Niort. Ce document devra prochainement être transformé en AMVAP mais l'esprit de la démarche de conservation et d'évolution du patrimoine reste inchangé.

Préserver et restaurer les éléments de rocaille du jardin public, ménager l'ambiance de square paysager du XIX<sup>ème</sup> y compris dans le choix des plantations. Le square de la place de la Brèche n'existe plus, préserver à Niort, ce pan d'histoire paysagère avec ce jardin de pente dominant la Sèvre.

• **Conclusion :**

Il est important que la protection au titre des sites de cet ensemble urbain soit relayée par un document de gestion, comme la ZPPAUP/AMVAP, avec une prise en compte plus globale de la ville, dans ses composantes géographiques et urbaines.

*Visite de terrain en septembre 2009*





Num de la photo : 6570  
Alignement bâti de grande qualité



Num de la photo : 6591  
Aménagement du conseil général dans l'ancienne caserne Duguesclin



Num de la photo : 6624  
Une architecture monumentale, une omniprésence de la voiture



Num de la photo : 6627  
Intervention récente en cœur d'îlots consacrés aux logements, jardinets privatifs



Num de la photo : 6619  
Rocailles faux bois dans le jardin public



Num de la photo : 6628  
Fortes pentes en bordure ouest du site, au-dessus de la Sèvre niortaise

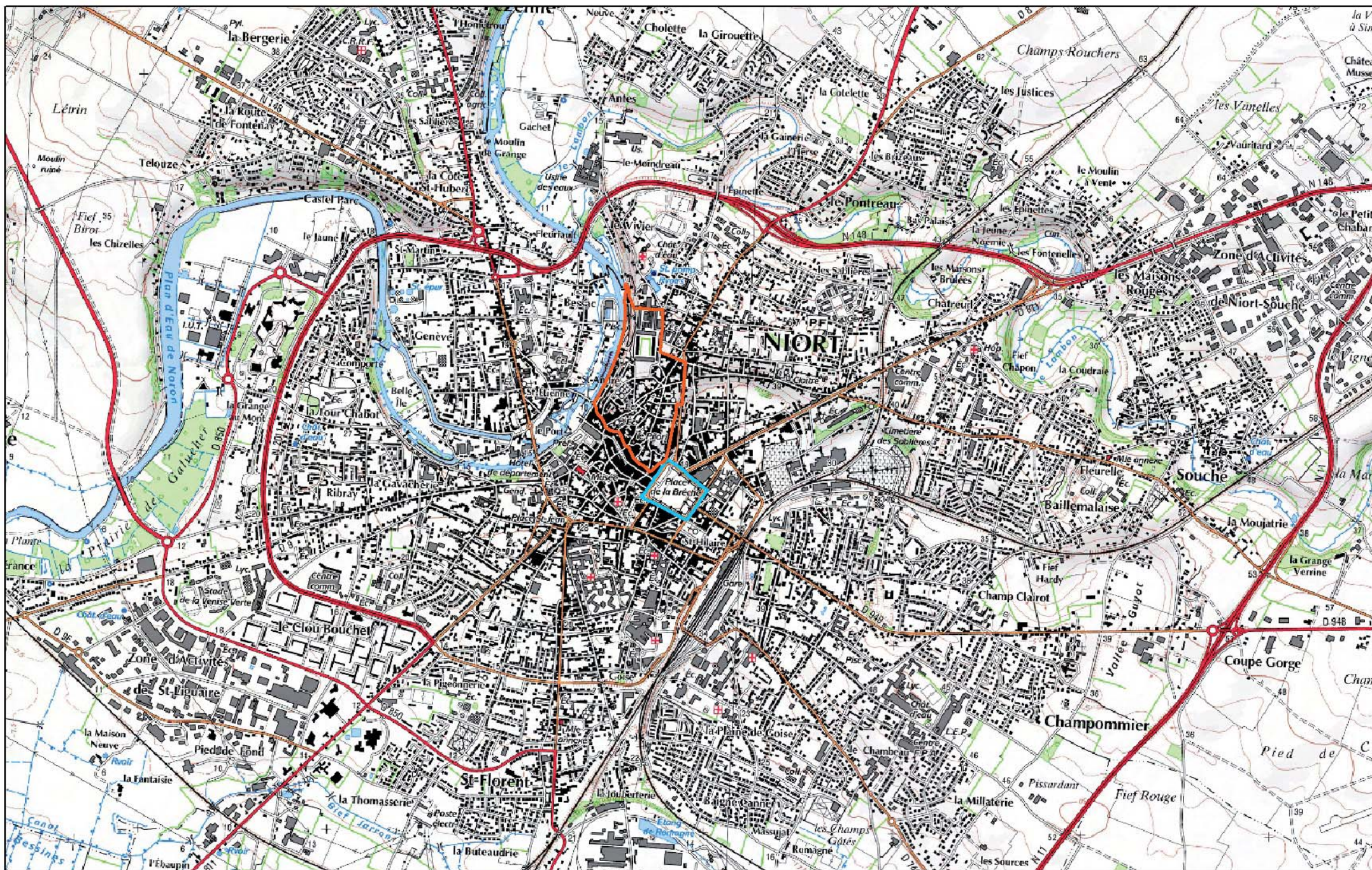


Commune de: Niort

Sites inscrits :

Place de la Brèche arrêté du 24 janvier 1944

Quartiers anciens de Niort arrêté du 7 novembre 1979





Commune de: Niort

Sites inscrits :

Place de la Brèche arrêté du 24 janvier 1944

Quartiers anciens de Niort arrêté du 7 novembre 1979





## Commune de PARTHENAY Site inscrit « Anciennes fortifications de Parthenay »

**Commune :** Parthenay

**Nature et date de protection :** arrêté d'inscription du 23/06/1944

**Superficie :** 56,2 ha

**Qualification du site :** espace urbain

**Intérêt patrimonial :** paysager, pittoresque et historique

**Pertinence de la protection :** protection confirmée

**Statut de la propriété :** propriétés publiques et privées

**Programme de gestion du site :** site entretenu

**Selon l'Inventaire des paysages de Poitou-Charentes<sup>1</sup> :** Parthenay

**Autres protections :** Secteur sauvegardé (2002) ; Divers Monuments Historiques présents dans les sites de Parthenay : Eglise Saint-Jacques : inscrit MH, arrêté 23/10/1992 ; Façades de maisons Rue de la Vau-Saint-Jacques : inscrit MH, arrêté 13/07/1926 ; Remparts : divers MH inscrits et classés de 1885 à 2003 ; Vestiges du château : CMH, arrêté 02/09/1994 ; Monuments Historiques à proximité des sites (rayon de 500 m superposé aux sites) : Chapelle du Rosaire : inscrit MH, arrêté 23/10/1992 ; Chapelle des Cordeliers : CMH, arrêté 05/12/1984 ; Eglise Saint-Paul (façade) : CMH, décret 08/08/1923 ; Eglise Saint-Laurent : CMH, liste de 1862 ; Eglise Sainte-Croix : CMH, arrêté 02/09/1994 ; Eglise Notre-Dame-de-la-Couldre : CMH, liste de 1862.

**Temps le jour de la visite :** variable

<sup>1</sup>©Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes. Inventaire des paysages de Poitou-Charentes, 1999 - Cabinet Outside – C. AUBEL, C. BIGOT, M. COLLIN, paysagistes dplg – JP. MINIER, paysagiste dplg au Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes.



*Flanc ouest des fortifications implantées sur le socle rocheux avec à l'extrémité visible, la tour de la Poudrière. (photo : 6313)*

Flanc ouest des fortifications en bordure du Thouet.





- Caractéristiques du site :

Les fortifications de Parthenay constituent un ensemble défensif remarquable. La valeur patrimoniale de cette architecture est avérée et ne constitue pas le sujet de ce paragraphe. C'est la valeur du site dans sa dimension paysagère qui est abordée ici. Les murailles et les tours ont épousé la forme du socle rocheux, qui avait contraint, il y a fort longtemps, le Thouet a formé une boucle ample. L'ancien château se trouvait à la « proue » de cet éperon. La configuration topographique a laissé place en pied de rempart côté ouest à une prairie plus ou moins large en bord du Thouet qui dégage et met en valeur l'élévation des fortifications. C'est la « Prée ». Selon les séquences, la ripisylve est plus ou moins développée, quelquefois elle est épaissie par des plantations de peupliers, si bien que le lien avec la rivière peut être direct, ou bien au contraire, le Thouet disparaît derrière l'épaisseur végétale principalement au nord où les peupliers sont trop nombreux. Il y a quelques rangs de peupliers en site qui sont relayés sur l'autre rive par des plantations plus importantes. La grande hauteur de ces arbres tend à concurrencer l'architecture militaire, et à cacher la paroi rocheuse qui s'élève au niveau de la chaussée en amont du faubourg Saint-Jacques. La tour de la Poudrière qui a pourtant fière allure depuis sa restauration semble moins haute que la cime des peupliers. Passée la porte Saint-Jacques, c'est un alignement de saules pleureurs qui bordent la rivière et donnent un aspect de promenade urbaine au pied de rempart. Après cette séquence paysagère, les fortifications se retournent perpendiculairement à la rivière et se poursuivent vers le sud. Dans ce secteur, le site se « rétrécit » progressivement pour ne plus qu'encadrer les murailles.

Comme le pied du rempart, le versant présente plusieurs aspects. Sur ses pentes exposées à l'ouest, côté sud, il est occupé partiellement par des jardins domestiques, principalement des potagers qui s'étagent en terrasse sur la pente, en contrebas des maisons d'habitation. Quand la pente devient plus abrupte, le rocher apparaît et la végétation devient rase. Sur ses pentes exposées vers l'est, visibles depuis les hauteurs de la ville, le site comprend de nouveau un ensemble de jardins domestiques entourés de murs d'enclos ou de soutènements. La qualité de ces jardins tient au faible encombrement végétal qui laisse visible l'architecture, les murs de soutènements, et les différents niveaux de terrasses.

- Contexte, paysages environnants :

Le site présente une géométrie de U inversé, il enveloppe en quelque sorte, le site inscrit de la ville basse qui lui-même enserme le site classé de la rue de la Vau Saint-Jacques. Certains îlots sont exclus comme le quartier de l'église Sainte-Croix. Donc à l'intérieur du U, c'est le cœur ancien de la ville qui constitue l'environnement

du site. A l'ouest, une première couronne champêtre, de prairies et de parcelles cultivées épouse la boucle du Thouet, elle constitue les premiers plans que l'on découvre depuis le flanc ouest et assure une transition entre le centre ancien et les extensions du quartier Saint-Paul. Au nord, c'est le faubourg Saint-Jacques, à l'est ce sont les quartiers plus récents de la ville. Au sud, c'est le prolongement du centre ville. Cet environnement est cohérent par rapport au cœur patrimonial.

- Évolution du site :

Le site évolue favorablement, la collectivité entretient et restaure son patrimoine bâti et naturel. La ville de Parthenay s'est engagée dans une démarche de secteur sauvegardé, de plus, elle fait partie des Villes et Pays d'Art et d'Histoire ce qui atteste d'une grande implication de la collectivité et des services de l'état associés dans la protection et la mise en valeur de ce patrimoine.

- Recommandations de gestion et mise en valeur :

Maintenir le niveau d'entretien, de restauration, poursuivre également les activités d'animation.

Favoriser le maintien des jardins compris dans le site en potagers ou vergers.

Limiter le développement des peupleraies qui masquent la rive opposée.

Assurer l'inconstructibilité des prairies en rive gauche du Thouet.

- Conclusion :

Ce site inscrit est un bel endroit, en bord de Thouet avec la Prée qui s'offre pour les promenades des habitants ou les divagations de la rivière. Cette épaisseur de prairie est un lieu « hors du temps », « hors la ville », à l'atmosphère presque champêtre. Elle met en scène la vision sur la longue ligne de fortifications.

*Visite de terrain en septembre 2009*

*NB : la carte et la photographie aérienne du site des « anciennes fortifications » figurent après la présentation du second site inscrit de Parthenay, « La Ville Basse ».*

Num de la photo : 6362  
Détail d'une installation pour les  
journées du patrimoine,  
septembre 2009.







Num de la photo : 6396  
Porte Saint-Jacques, le château à l'arrière-plan et les saules pleureurs en rive du Thouet.



Num de la photo : 6324  
Versant ouest, dégagement de la végétation qui favorise la lecture des murailles et restauration des maçonneries.



Num de la photo : 6399  
Vue d'ensemble du flanc orienté ouest.



Num de la photo : 6335  
Point de pincement après la tour d'Harcourt et dégagement de la prairie au nord.



Num de la photo : 6378  
Jardins en bord du Thouet, séquence nord.



Num de la photo : 6334  
Côté ouest, sur l'autre rive, commence la campagne.





**Commune :** Parthenay

**Nature et date de protection :** arrêté d'inscription du 11/05/1944

**Superficie :** 11,54 ha

**Qualification du site :** espace urbain

**Intérêt patrimonial :** paysager, pittoresque et historique

**Pertinence de la protection :** protection confirmée

**Statut de la propriété :** propriétés publiques et privées

**Programme de gestion du site :** site entretenu

**Selon l'Inventaire des paysages de Poitou-Charentes<sup>1</sup> :** Parthenay

**Autres protections :** Secteur sauvegardé (2002) ; Divers Monuments Historiques présents dans les sites de Parthenay : Eglise Saint-Jacques : inscrit MH, arrêté 23/10/1992 ; Façades de maisons Rue de la Vau-Saint-Jacques : inscrit MH, arrêté 13/07/1926 ; Remparts : divers MH inscrits et classés de 1885 à 2003 ; Vestiges du château : CMH, arrêté 02/09/1994 ; Monuments Historiques à proximité des sites (rayon de 500 m superposé aux sites) : Chapelle du Rosaire : inscrit MH, arrêté 23/10/1992 ; Chapelle des Cordeliers : CMH, arrêté 05/12/1984 ; Eglise Saint-Paul (façade) : CMH, décret 08/08/1923 ; Eglise Saint-Laurent : CMH, liste de 1862 ; Eglise Sainte-Croix : CMH, arrêté 02/09/1994 ; Eglise Notre-Dame-de-la-Couldre : CMH, liste de 1862.

**Temps le jour de la visite :** ensoleillé

<sup>1</sup>©Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes. Inventaire des paysages de Poitou-Charentes, 1999 - Cabinet Outside – C. AUBEL, C. BIGOT, M. COLLIN, paysagistes dplg – JP. MINIER, paysagiste dplg au Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes.



*Les pentes fortes de la ville basse, en vis-à-vis l'une de l'autre. Sentes et escaliers gravissent la dénivellation (photo 6430)*

C'est la « deuxième enveloppe » de protection du site classé de la rue de la Vau Saint-Jacques, après le site inscrit des anciennes fortifications.



- **Caractéristiques du site :**

La ville basse encadre le site classé de la rue de la Vau Saint-Jacques qui est implantée dans le fil d'eau d'un vallon, si bien que le site de la ville basse occupe les pentes bâties des versants, l'un orienté à l'est, l'autre à l'ouest. Cette topographie marquée confère un caractère pittoresque au quartier ancien. Les ruelles qui franchissent la dénivellation entre la rue de la Vau Saint-Jacques et les rues hautes sont étroites, leur profil est raide, elles se terminent parfois par des escaliers. Elles circulent entre des murs élevés qui protègent l'intimité des parcelles. La topographie permet également des vues variées, en vis-à-vis d'un versant vers l'autre, également des vues plongeantes sur les toitures du quartier ancien. Les terrains ne sont pas tous bâtis, des jardins en terrasse sont visibles sur chacun des versants, certains ont été aménagés récemment, ils sont accessibles au public, d'autres restent privés. C'est un paysage urbain très marqué par la présence des murs, murs de soutènement et murs de clôture mitoyens.

- **Contexte, paysages environnants :**

Le paysage environnant est constitué d'une part du site inscrit des anciennes fortifications et d'autre part du site classé de la Rue de la Vau Saint-Jacques. C'est donc un contexte patrimonial homogène et dont l'évolution et la gestion sont envisagées en harmonie avec le site inscrit.

- **Évolution du site :**

Comme signalé précédemment pour le site des anciennes fortifications, la collectivité s'est engagée dans la sauvegarde, la restauration et l'animation de son patrimoine. L'ouverture de nouveaux jardins est une évolution favorable à la découverte du site.

- **Recommandations de gestion et mise en valeur :**

Conserver un caractère domestique aux jardins, limiter l'introduction de végétaux exotiques, favoriser une palette végétale « intemporelle ».

En terme de restauration du bâti, tenir compte de la grande visibilité sur toutes les toitures.

Maintenir et entretenir les murs d'enclos et les murs de soutènement, conserver les divisions parcellaires.

- **Conclusion :**

La topographie du quartier multiplie les manières de découvrir et de parcourir le site. C'est une chance pour découvrir toutes les facettes de la ville basse mais en contre-partie, cela implique une grande vigilance sur tous les facteurs d'évolution.

*Visite de terrain en septembre 2009*



Num de la photo : 6416

Emmarchements gravissant le versant à partir de la Rue de la Vau Saint-Jacques





Num de la photo : 6448  
Petit jardin en terrasse au-dessus de la place du Vaux Vert.



Num de la photo : 6401  
Porte de la Brèche et enfilade de la rue Godineau, à droite du cliché, site inscrit des anciennes fortifications, à gauche, site inscrit de la Ville Basse



Num de la photo : 6403  
Bonne intégration de parcelles affectées au stationnement rue de Godineau.



Num de la photo : 6409  
Sente piétonne pavée.



Num de la photo : 6455  
Vue d'ensemble sur la ville basse et la rue de la Vau Saint-Jacques.



Num de la photo : 6426  
Forte présence végétale.



Sites inscrits :

Abords de la rue de la Vau Saint-Jacques    arrêté du 17 mai 1943

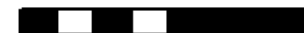
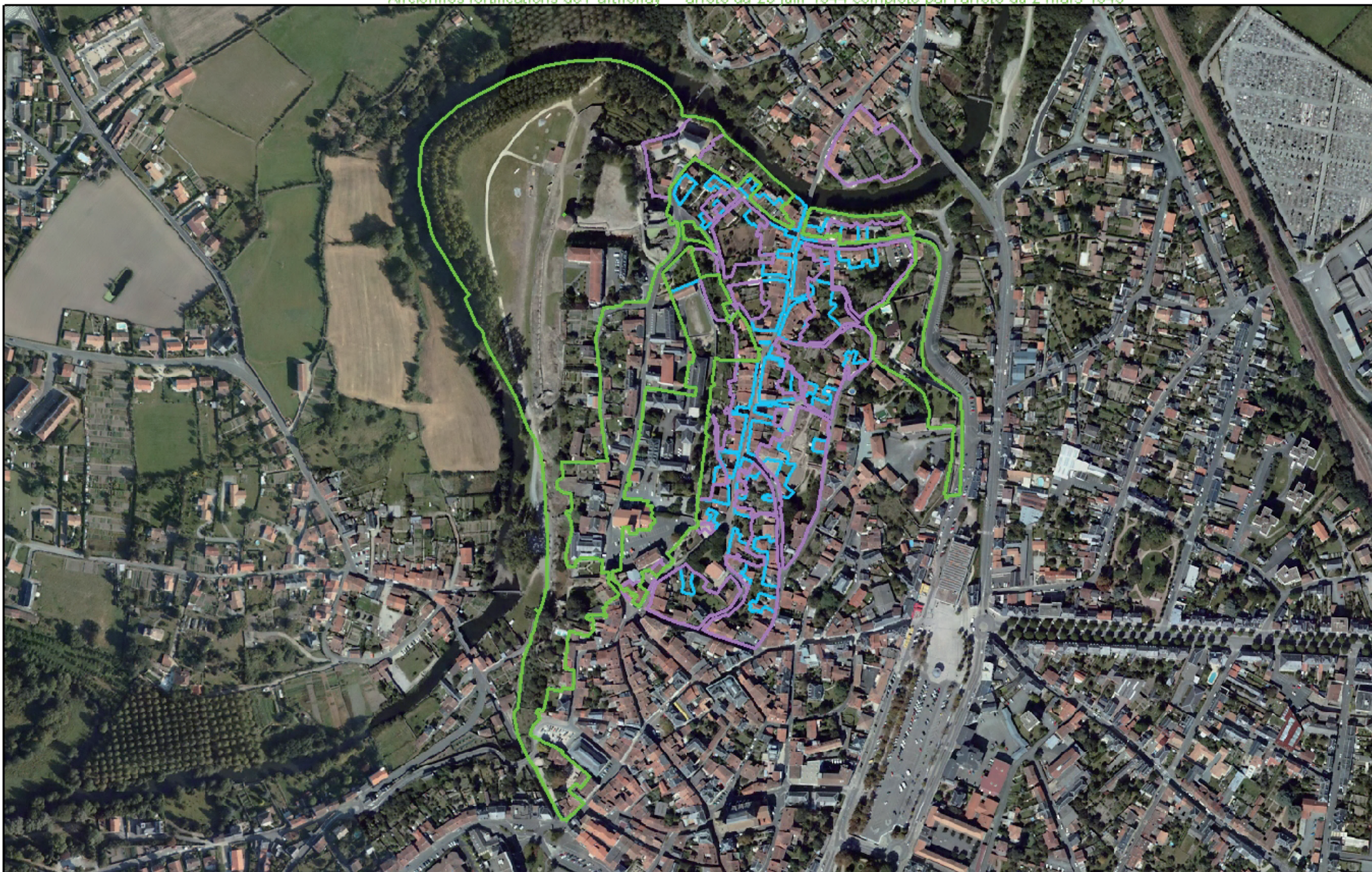
Ville basse    arrêté du 11 mai 1944

Anciennes fortifications de Parthenay    arrêté du 23 juin 1944 complété par l'arrêté du 2 mars 1945

Commune de: Parthenay









**Communes :** La Peyratte et Gourgé

**Nature et date de protection :** arrêté d'inscription du 04/04/1946

**Superficie :** 24,5 ha

**Qualification du site :** paysage évolutif

**Intérêt patrimonial :** pittoresque, historique

**Pertinence de la protection :** protection confirmée

**Statut de la propriété :** propriétés privées

**Programme de gestion du site :** site entretenu

**Selon l'Inventaire des paysages de Poitou-Charentes<sup>1</sup> :** La Gâtine de Parthenay

**Autres protections :** non

**Temps le jour de la visite :** ensoleillé

**Visite :** le 13 mars 2009



*Moulin de la forge à fer et maçonneries du dispositif hydraulique*

<sup>1</sup>©Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes. Inventaire des paysages de Poitou-Charentes, 1999 - Cabinet Outside – C. AUBEL, C. BIGOT, M. COLLIN, paysagistes dplg – JP. MINIER, paysagiste dplg au Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes.

Courte mais pittoresque séquence de la vallée du Thouet délimitée en fonction de l'ensemble bâti dit de la Forge à fer situé en rive droite.





- Caractéristiques du site :

Le site inscrit de la Forge à Fer se trouve au nord du bourg de la Peyratte dans la vallée du Thouet. La Forge à Fer est un hameau implanté sur un relief situé en amont de la confluence du ruisseau de pont Buret et de la rivière du Thouet. Le hameau est assez dense, il comporte plusieurs habitations la plupart restaurées et des fermes qui se sont implantées depuis le haut du relief jusqu'aux berges du Thouet. Le site comprend les abords du hameau à savoir les prairies situées en rives du Thouet et au lieu de la confluence, mais aussi les parcelles situées sur la hauteur ainsi que les pentes boisées qui glissent jusqu'au Thouet. Le nom du hameau s'explique par la présence d'une ancienne forge située en pied de relief, en bordure du Thouet. Elle aurait été mise en service au XVII<sup>ème</sup> siècle. Le bâtiment principal de forge, aujourd'hui transformé en partie en restaurant, s'accompagne d'un bâtiment de forme très allongée qui logeait autrefois les ouvriers de la forge, et d'un barrage situé sur la rivière. Les bâtiments sont restaurés. Plusieurs canaux en contrebas du barrage sont encore présents.

Le hameau n'est pas un lieu de passage, il n'y a qu'une route en impasse qui permet d'y accéder. L'accès au site se fait depuis la Peyratte, par une voie relativement étroite et longée par des haies (peu de vues depuis la route du plateau par l'opacité des haies). Au nord-est du site, sur le ruisseau de pont Buret se trouve un ancien pont en pierre, une arche, de petite taille et très charmant, qui permettrait de rejoindre le hameau de Bel-Air. Des équipements de type table de pique-nique et poubelle en bois ont été installés à proximité du pont. La circulation dans le hameau est confuse, certaines voies se terminent en impasse (privatisation ?). La voie principale permet d'effectuer une boucle traversant le hameau et rejoignant le fond de vallée (lieu de promenades).

Le plateau situé au sud du hameau est étroit. Cette configuration s'explique par le fait que la rivière du Thouet et le ruisseau de pont Buret empruntent à cet endroit, un cours parallèle. Sur la hauteur, les parcelles ouvertes sont occupées par des céréales ou de la prairie. En limite sud du site, un hangar agricole (ancien) sert d'abri. Situé à une centaine de mètres de la route, il est accessible par un chemin de terre bordé de haies. Les limites parcellaires du plateau sont matérialisées par des haies. Les prairies sont pâturées par des ovins.

Rapidement, dès que la pente est un peu forte, les boisements de chênes viennent fermer les lieux. Sur le versant exposé est, une dynamique de fermeture de milieu est très certainement en cours, la pente est aujourd'hui colonisée par les ajoncs. Plusieurs blocs rocheux émergeant des feuillages sont visibles.

Plus bas, la ripisylve du Thouet comme celle du ruisseau est épaisse. On trouve principalement des frênes, des aulnes, des peupliers, des sureaux, des saules... En

amont du barrage, le Thouet est large et son cours est lent. En aval du barrage, la rivière est plus étroite et les eaux sont vives. Au bas du hameau, le long des jardins, une digue de quelques centimètres en pierre a été élevée. Au lieu de la confluence, se remarque une autre levée, bâtie en pierre également. En face de cet ouvrage se trouve une ruine probablement d'un ancien moulin.

D'après des sources historiques, la création de la forge remonte à la deuxième moitié du XVII<sup>ème</sup> siècle (site <http://inventaire.poitou-charentes.fr>). Elle fonctionnera jusqu'au milieu du XIX<sup>ème</sup>. Elle sera ensuite transformée en moulin à blé, l'activité de minoterie se poursuivant jusqu'en 1920.

Les bâtiments constituent un ensemble intéressant. L'architecture édifiée en moellon de schiste et granite enduit présente un caractère rural, ou un caractère industriel. C'est une architecture simple, sans fioriture, ni décor mais de belle allure par l'homogénéité des matériaux et la simplicité des volumes. Par exemple la grande longère des logements ouvriers par la sobriété de sa composition et la justesse de la restauration constitue un bâtiment singulier. A ces bâtiments, s'ajoutent les dispositifs hydrauliques existants également édifiés en maçonnerie de pierre pour ceux qui sont les plus visibles.

L'activité de restauration permet aux visiteurs de profiter au plus près du charme et du pittoresque de cet ensemble de la forge.

- Contexte, paysages environnants :

L'environnement du site est de qualité. Les vues qui s'ouvrent vers l'est sont intéressantes car elles offrent des paysages de bocages, où de petites parcelles sont délimitées par des haies. Aucun élément architectural ou routier récent ne vient troubler la quiétude du site. Seul un aménagement en bord de voie, table de pique-nique et poubelle en bois, surprend un peu. Depuis cet espace, un chemin descend dans la vallée du ruisseau de pont Buret (passerelle sur le cours d'eau).

- Évolution du site :

Pas de rapport dans le dossier.

Le site a sans doute évolué depuis son inscription, notamment l'occupation du sol et l'activité agricole ne sont plus les mêmes. Par exemple, il est possible que des mutations soient intervenues au niveau de la végétation par l'abandon de certaines terres autrefois exploitées, ou pâturées (flanc aujourd'hui couvert par les ajoncs), et en sens inverse, par la plantation de peupliers. Pour autant, aucune urbanisation nouvelle n'est venue s'implanter et le bâti semble entretenu.



- Recommandations de gestion et mise en valeur :

Poursuivre les efforts de restauration.

Eviter les éléments banalisants aux abords des habitations qui ne respectent pas le caractère rural et risquent d'altérer les charmes du lieu.

- Conclusion :

Le site de la Forge à Fer est de grande qualité, c'est un lieu pittoresque où il fait bon se promener. Le relief pincé, l'eau, les pentes, les prairies pâturées et les prairies humides de fond de vallée, la confluence, le bâti du hameau, le petit pont, la forge et ses dépendances, le barrage, composent autant de tableaux paysagers qui rythment la découverte du site et lui donnent tant de charmes. Son isolement le protège des turbulences de Parthenay et lui confère une quiétude toute particulière, fort appréciable même si c'est un peu un contre-sens par rapport à l'histoire industrielle de ces lieux.

*Visite de terrain en mars 2009*



*Pont ancien sur le ruisseau de Pont de Buret*

cf. page ci-contre

Num de la photo : 3463

Vestiges de digue en rive du Thouet en aval de la forge









Num de la photo : 4557  
Bâtiment de la Forge, vue depuis l'ouest, propriété privée restaurée et transformée en restaurant par les nouveaux propriétaires



Num de la photo : 4523  
Chaussée en travers du Thouet et ouvrages hydrauliques de la forge



Num de la photo : 3487  
Troncs sur le haut de la digue



Num de la photo : 4550  
Etendue d'eau en amont de la digue. Ponton et espace occupé par des barques. Rive droite du Thouet



Num de la photo : 4552  
Ouvrage hydraulique bâti en forme d'étrave pour limiter la poussée des embâcles contre la digue



Num de la photo : 4521  
Bâtiment restauré qui logeait autrefois les ouvriers de la forge. A noter la remarquable glycine conduite en cordon contre le mur de façade.





Num de la photo : 4503  
Prairie humide de fond de vallée située à la confluence de ruisseau de Pont Buret (limite nord de la parcelle, limite de site) et de la rivière du Thouet (limite est de la parcelle)



Num de la photo : 4544  
Rive gauche du Thouet, prairie et peupleraie en limite de site



Num de la photo : 4514  
Ruines d'un ancien moulin sur la rive gauche du Thouet, en site



Num de la photo : 4511  
Vue depuis la confluence sur la rivière du Thouet en aval de la forge à fer

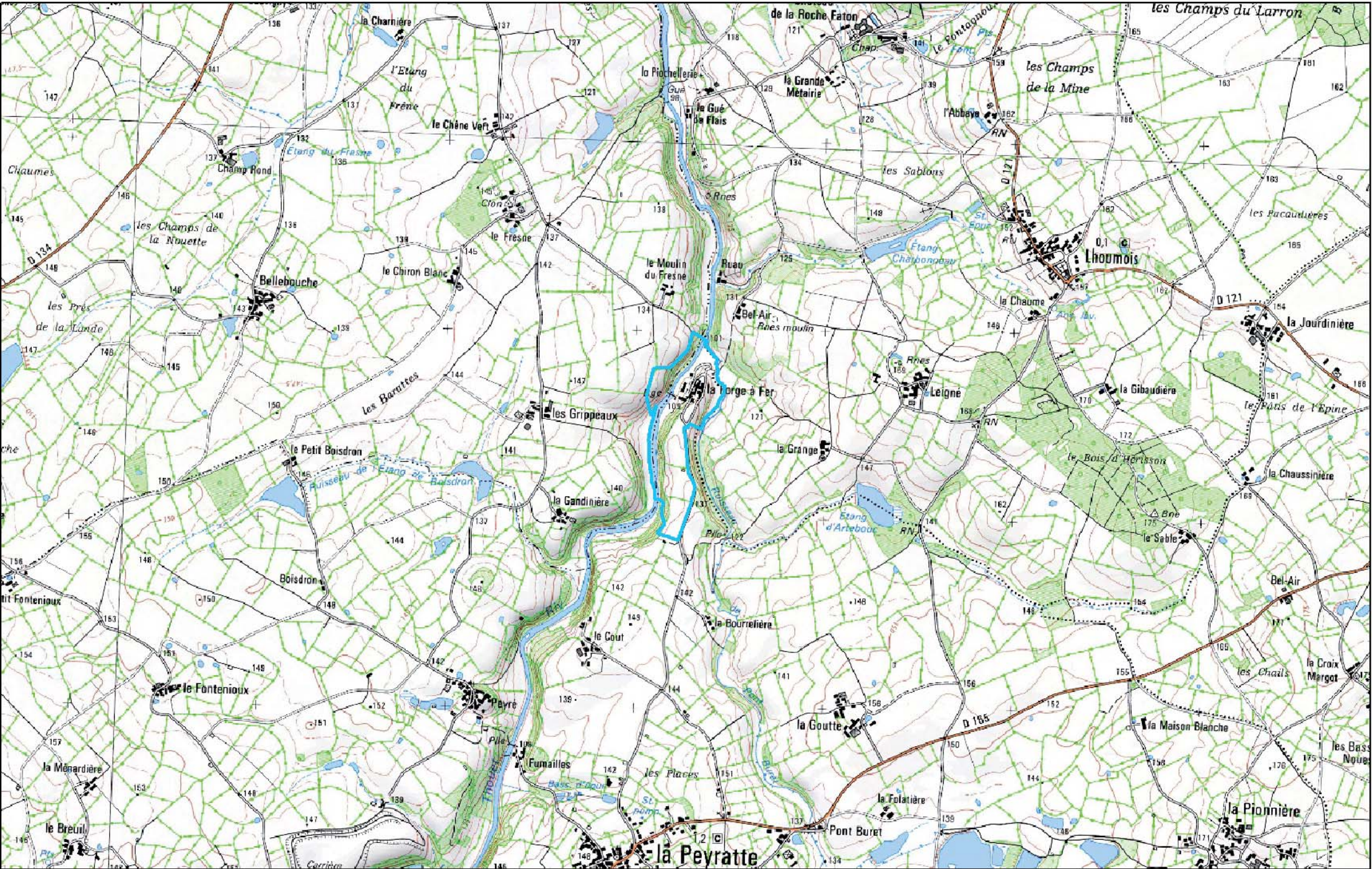


Num de la photo : 4490  
Hameau entouré de prairie pâturée par les moutons, vallée du ruisseau de pont Buret (en site)



Num de la photo : 3472  
Maillage de haies sur le versant est de la vallée hors site, vue depuis le hameau











**Commune :** Saint Aubin le Cloud

**Nature et date de protection :** arrêté d'inscription du 04/04/1946

**Superficie :** 197,3 ha

**Qualification du site :** paysage évolutif, parc et jardin

**Intérêt patrimonial :** paysager, pittoresque et historique

**Pertinence de la protection :** protection confirmée

**Statut de la propriété :** propriété privée

**Programme de gestion du site :** site entretenu

**Selon l'Inventaire des paysages de Poitou-Charentes<sup>1</sup> :** La Gâtine de Parthenay

**Autres protections :** non

**Visite :** le 17 septembre 2009, pluvieux



*Le château du Theil posé sur la grande prairie et entouré de ses grands arbres*

<sup>1</sup>©Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes. Inventaire des paysages de Poitou-Charentes, 1999 - Cabinet Outside – C. AUBEL, C. BIGOT, M. COLLIN, paysagistes dplg – JP. MINIER, paysagiste dplg au Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes.

Beau parc paysager composé autour de pièces d'eau anciennes et d'un ensemble bâti comprenant un château et des communs





• Caractéristiques du site :

La grande majorité de la superficie du site protégé concerne le château et le parc du Theil. C'est un ensemble paysager de grande qualité. Il a été décrit dans ses différentes composantes dans le cadre du pré-inventaire des jardins conduit en 2005 dans le département des Deux-Sèvres. A la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, vers les années 1880/1890, sur la base d'un domaine plus ancien et d'un château fortifié, les propriétaires entreprennent des modernisations importantes, transformation du château avec ajout d'un étage et création d'un parc à l'anglaise. Ce qui est remarquable dans le site est bien cette composition paysagère aujourd'hui mature et néanmoins entretenue. Le domaine est habité et « vivant », les terres sont exploitées, des moutons paissent dans certains prés, ce qui confère une impression de « voyage dans le temps ». La moitié est du site est occupée par le bois du Theil, forêt de gâtine ancienne, voire primaire d'après le propriétaire. Le boisement est constitué de chênes, hêtres, érables planes, charmes, alisiers. Le bois est sillonné par des allées forestières rectilignes, la plupart antérieures probablement à la composition du XIX<sup>ème</sup>. A noter sur le cadastre napoléonien, une allée d'axe perpendiculaire à la cour des communs et au château, devenue aujourd'hui secondaire par rapport à l'allée biaise. Les parties découvertes du parc sont en prairie, émaillée de bosquets entourés de haies d'aubépines ou bien alors elles sont en eau. Le parc comprend deux grands étangs, l'un au nord-est du site, non loin du hameau de la Timarière, le second au nord-ouest du château. Ces deux pièces d'eau figurent sur le cadastre napoléonien, elles sont adossées contre des digues maçonnées, formant chaussées. En amont de l'étang situé à l'est, il existe un étang plus modeste partagé en deux par le franchissement de l'allée forestière. Une perspective intéressante permet depuis l'allée d'embrasser du regard l'« emboîtement » visuel de ces deux pièces d'eau, même si la végétation a rétréci la fenêtre. La composition paysagère en place encore aujourd'hui reste riche, avec ces surfaces en eau, les jeux de lumière, de volumes, l'âge des arbres, la qualité d'enchaînement des scènes, les perspectives, etc... Un autre point important est l'ensemble des bâtiments et usages liés au domaine, à commencer par la pêcherie, située au nord de la chaussée du grand étang. Elle se compose d'un bâtiment avec auvent précédé par une série de bassins maçonnés séparés par des pelles ou des grilles. Un autre élément important est le jardin clos, ancien potager/verger, avec un bassin, des rangs de fruitiers en espaliers et de très bonnes variétés de pêches et brugnons (offerts et goûtés sur site). Il comprend également une serre adossée, avec muret bâti en brique et structures métalliques en quart de cercle. Les verres sont endommagés. Sur les murs de l'enclos subsistent les éléments de palissade qui servaient à conduire les vignes. La parcelle enclose présente une forme de trapèze, elle est bordée sur le côté est par

la façade des communs. Cette parcelle est bien visible sur le cadastre napoléonien, il est probable que la destination de l'enclos est antérieure aux réaménagements de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Une étude plus approfondie permettrait sans doute de démêler les aménagements des années 1880 des dispositions plus anciennes. A noter un alignement de chênes verts dans la haie, le long de l'allée qui longe la parcelle du potager et contourne le grand étang. Le site s'étend au-delà du parc, ses limites s'appuyant sur le réseau viaire. La cohérence du périmètre est assurée par la continuité du paysage de bocage, seulement perturbée par le bâti récent. Dans l'angle ouest, au niveau du Piogé, ancienne ferme du domaine, une maison neuve a été construite, sans ménagement pour le caractère historique ou pittoresque du site. Un peu plus au sud, il y a une maison de garde-barrière, discrète et modeste. La voie ferrée est désaffectée, transformée en voie verte, piste cyclable, elle constitue la limite sud du site. Les autres ensembles bâtis, le Vivier, la Timarière et Notre-Dame sont exclus du site.

• Contexte, paysages environnants :

Le paysage de bocage se prolonge au-delà des limites du parc et des limites du site. C'est un paysage à dominante rurale, ponctué par d'anciennes fermes. D'une part ce paysage cloisonné limite les co-visibilités, d'autre part, le site est suffisamment grand pour ne pas être aux prises avec son environnement.

• Évolution du site :

Le parc a souffert des tempêtes successives (information communiquée par le propriétaire). Avant la tempête de 1999, il avait perdu une allée d'ormes dans les années 1985/1986. Le parc est bien entretenu, donc ces pertes ne sont pas perceptibles pour le nouveau visiteur. Le propriétaire a souhaité renouveler les haies d'aubépines qui entourent les bouquets d'arbres. Ce projet de plantation a été rejeté à cause d'une exploitation arboricole de production de pommes située dans les environs (risque sanitaire de feu bactérien). Pourtant ces haies existent déjà, il s'agissait de les renouveler. Si le patrimoine arboré semble bien entretenu, certains secteurs sont en mauvais état : le potager avec la serre et les bâtiments agricoles situés au sud-ouest des communs. De mémoire, ces bâtiments sont réservés à l'usage de l'exploitant agricole. Ils sont en mauvais état sanitaire bien que déjà présents sur le cadastre napoléonien, la cour est envahie de matériels, dépôts, etc... L'activité agricole doit être maintenue sur le site, c'est l'esprit même du lieu mais les manières de faire ne peuvent pas être les mêmes dans ce lieu historique que dans une exploitation ordinaire. Dans la fiche de pré-inventaire, il était noté des arbres en souffrance : les taxodiums, les frênes de l'allée d'accès



depuis Notre-Dame. Nous n'étions pas en possession de cette fiche, nous n'avons pu vérifier si ces désordres s'étaient accentués depuis 2005.

- Recommandations de gestion et mise en valeur :

Dans cette fiche de pré-inventaire, il y avait des préconisations de gestion qui semblaient intéressantes ; notamment il était noté que l'agriculteur avait tendance à réduire les haies, dégager le tronc des vieux chênes pour augmenter le fauchage des prairies. A contrario, il était proposé de limiter le fauchage et réserver une largeur de friche de part et d'autre de la haie. N'étant pas en possession de cette analyse, nous n'avons donc pas regardé ce qui se faisait depuis 2005. Le propriétaire a attiré notre attention sur l'état des allées qui se dégradent du fait de la taille grandissante des engins agricoles. De plus, dans un périmètre protégé, il est gênant de tomber sur une zone délaissée comme c'est le cas actuellement dans le secteur des dépendances agricoles. Ces bâtiments sont autant du patrimoine que le reste du parc, ils sont au cœur même du site. Face à ces différents constats, sans doute, serait-il opportun de définir un « cahier de bonnes manières » / cahier de gestion, pour l'activité agricole, l'entretien du parc, des dépendances et du réseau hydraulique. De plus, il serait utile d'envisager un renouvellement des plantations, par exemple en créant de nouveaux bosquets isolés dans les prairies qui prendront la relève. La question se pose également pour les vieux chênes dans les anciennes structures végétales (l'entretien actuel des haies permet-il à de jeunes baliveaux de prendre la relève ?).

- Conclusion :

C'est un bel ensemble, paisible, ample, équilibré, entre espaces boisés et espaces découverts, bien entretenu exception faite du secteur des dépendances agricoles qu'il conviendrait d'entretenir avec le même soin. Il ne s'agit pas de gêner l'activité agricole mais plutôt de résorber les délaissés, surtout quand les délaissés comprennent un enclos de murs, une serre, et des bâtiments antérieurs au XIX<sup>ème</sup>. Le propriétaire souhaiterait un classement. Ce renforcement de protection ne devrait s'envisager qu'en contrepartie d'une amélioration des parties techniques, de la sauvegarde des dépendances, et de la mise en place d'un cahier de gestion et de renouvellement des plantations. Dans ce type de site historique, la valeur patrimoniale tient à l'âge du site mais également à la « négociation » entre les différentes périodes fastes du domaine et les traces qu'elles ont laissées.

*Visite de terrain en septembre 2009*

*cf. page ci-contre*  
Extrait du cadastre napoléonien  
(source : Archives départementales)









Num de la photo: 6179  
Façade sud du château avec pont de franchissement des douves



Num de la photo: 6173  
Ancienne tour à l'angle sud-est de la cour



Num de la photo: 6174  
Façade sur cour des communs



Num de la photo: 6193  
Façade arrière des communs



Num de la photo: 6195  
Détail des palissades contre les murs du potager/verger



Num de la photo: 6197  
Serre adossée dans le potager/verger





Num de la photo: 6201  
Timbre d'eau dans le potager/verger



Num de la photo: 6204  
Conduite en espaliers



Num de la photo: 6181  
Ensemble des constructions de la pêcherie avec les différents bassins



Num de la photo: 6148  
Allée forestière en se tenant dos au château (non représentée sur le cadastre napoléonien)

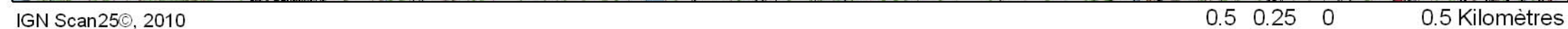


Num de la photo: 6156  
Grand étang à l'est du parc (longé par l'actuelle allée d'arrivée)

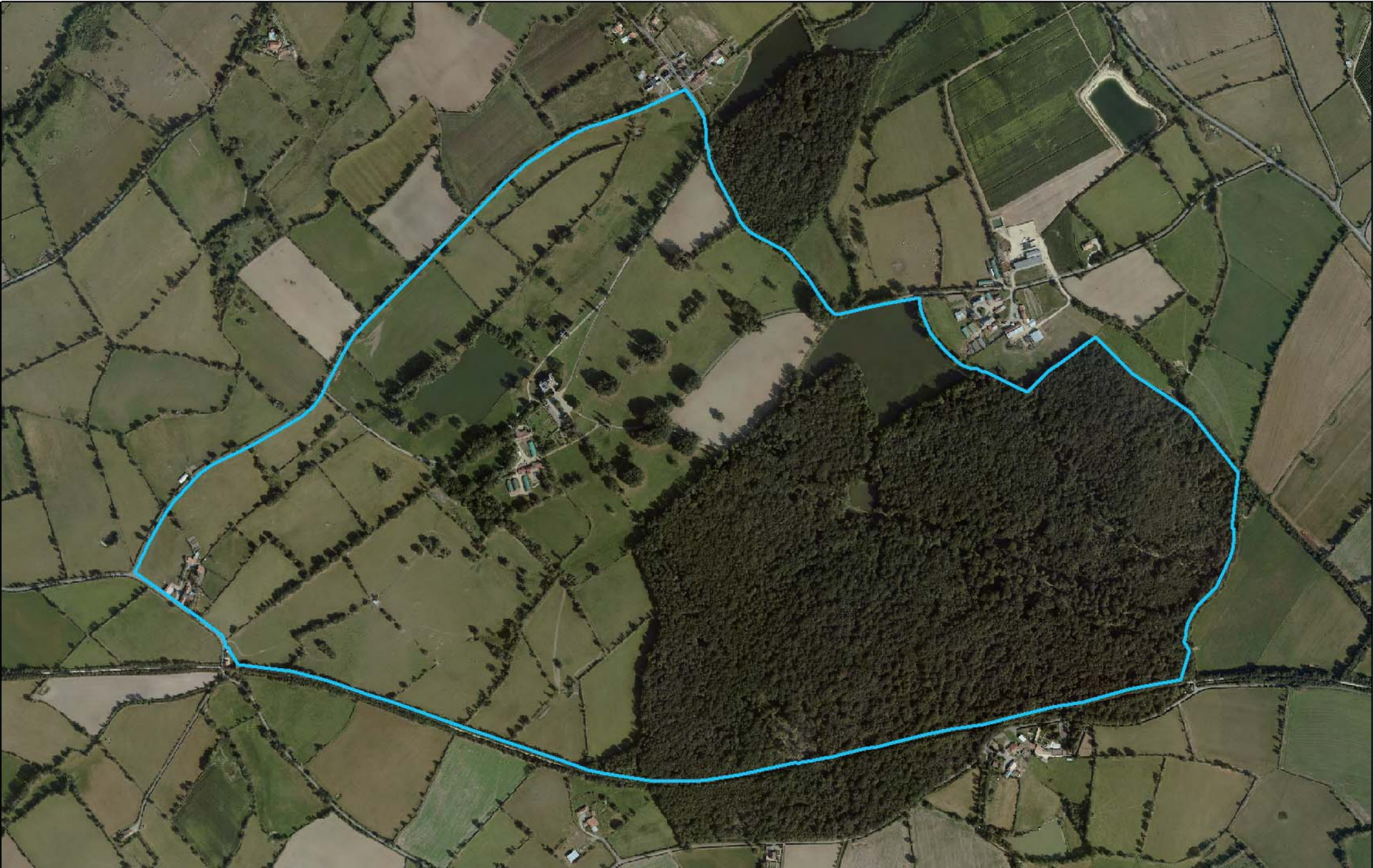


Num de la photo: 6169  
Allée d'arrivée à l'approche du château











**Communes de ST-JACQUES DE THOUARS, STE RADEGONDE Site inscrit « Cascade de la Gouraudière ou du Pommier et partie du ruisseau de Coulonges en amont »**

**Commune :** St Jacques de Thouars, Ste Radegonde

**Nature et date de protection :** arrêté d'inscription du 06/12/1932

**Superficie :** 16,87 ha

**Qualification du site :** paysage évolutif

**Intérêt patrimonial :** pittoresque, scientifique

**Pertinence de la protection :** protection confirmée

**Statut de la propriété :** propriétés privées

**Programme de gestion du site :** site entretenu

**Selon l'Inventaire des paysages de Poitou-Charentes<sup>1</sup> :** Les Vallées du Thouet et de ses affluents

**Autres protections :**  
ZNIEFF Vallée du Pressoir

**Visite :** le 5 mai 2009



*La cascade*

<sup>1</sup>©Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes. Inventaire des paysages de Poitou-Charentes, 1999 - Cabinet Outside – C. AUBEL, C. BIGOT, M. COLLIN, paysagistes dplg – JP. MINIER, paysagiste dplg au Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes.

Vallée étroite et profonde marquée par la présence de la Cascade dite de Pommiers. Les versants abrupts, surmontés de gros rochers confèrent un aspect sauvage et pittoresque au site.





• **Caractéristiques du site :**

Le site de la Cascade de la Gouraudière se trouve dans la vallée du Pressoir, petit affluent du Thouet en rive gauche, à l'ouest de la ville de Thouars. Le site s'inscrit dans le linéaire du ruisseau, depuis le fond de vallée jusqu'au plateau de part et d'autre du cours d'eau. La vallée orientée nord-est / sud-ouest est encaissée au sein de la roche schisteuse et fortement boisée. De nombreux escarpements rocheux apparaissent, notamment à proximité de la cascade.

Le site est parcouru par un sentier de randonnée balisé (boucle). Le départ s'effectue en aval de la cascade où est implanté un panneau signalant le parcours (panneau hors site, rive gauche). Dans le site et en bord de ruisseau, le chemin de randonnée prend des allures de sentier étroit bordé d'une végétation luxuriante sous couvert forestier. Il mène à la cascade de la Gouraudière (nom du hameau où le ruisseau du Pressoir prend sa source), nommée sur les panneaux du site ainsi que sur la carte IGN « cascade de Pommiers ». La cascade mesure plus de 2 mètres de hauteur et l'eau s'écoule dans un grand bassin d'eau calme avant de reprendre son cours dans un doux bruit. Le sentier mène ensuite sur les hauteurs de la vallée grâce à un aménagement de type « escalier en rondin ». Sur le parcours a été installée une sorte de plate-forme en bois construite sur un promontoire dominant la vallée du Pressoir. Des panneaux d'informations illustrés décrivent l'évolution de la vallée et ses caractéristiques propres. Le haut de versant est ouvert, il s'agit de pelouses sèches sur roches schisteuses où la végétation prend des airs méridionaux. De nombreuses variétés d'orchidées ont été identifiées sur les pelouses situées sur le haut de versant exposé est, comme sur celui exposé ouest. Après une centaine de mètres sur le plateau ouvert, le chemin de randonnée ne tarde pas à replonger dans les bois laissant de côté un sentier partant pour le terail de parut (hors site). En fond de vallée, une passerelle permet le franchissement du ruisseau du Pressoir. La végétation dense est très variée (chênes de plusieurs variétés dont chênes pubescents sur les hauts de pentes, frênes, prunelliers, églantiers, merisiers, aubépines, cerfeuil sauvages, sureaux, genêts, cornouillers, jacinthes des bois, tamiers, ronces, stellaires, Arums, géraniums sauvages, fougères, iris bleu, grémils bleus pourpres, de nombreux orchis et ophrys ainsi que d'autres plantes plus rares soulignées par la ZNIEFF (gagée de Bohême, Trixagine de la Pouille, tulipe australe...). A noter des aménagements de type limitation de l'accès aux engins motorisés ainsi que des garde-corps en bois.

• **Contexte, paysages environnants :**

Le site est accessible depuis la chaussée de Pommiers, le stationnement est aisé. La chaussée est remarquable, notamment car on peut se trouver au milieu du Thouet à pied sec. Les abords de cet aménagement sont moins intéressants. Tout d'abord,

l'ancien moulin il y a peu de temps exploité en auberge a toutes ses ouvertures murées et ses abords non entretenus. Ensuite, le point noir intervient au niveau de la confluence des deux vallées, lorsque le ruisseau du Pressoir se jette dans le Thouet. En effet, l'entrée de la vallée escarpée du Thouet est occupée par un terrain de motocross, qui en plus de créer de fortes nuisances sonores et rompre la quiétude du lieu, vient perturber la compréhension et la lisibilité du site. Le ruisseau de Pressoir est ici busé et donc invisible. L'accès au site inscrit se réduit à un maigre chemin où le visiteur est amené à passer dans d'immenses buses et un sentier canalisé par des canisses.

• **Évolution du site :**

Pas de rapport de protection datant de l'inscription. D'après le panneau d'information situé sur le site, depuis les années 50, le site s'est fermé (photos aériennes) et le terrain de motocross (hors site) a été implanté. Aujourd'hui, la principale vocation du site est récréative. L'aménagement du sentier de promenade et la mise en place de panneaux informatifs génèrent une fréquentation importante de visiteurs. De plus, le site est utilisé pour des découvertes pédagogiques des milieux naturels (traces de restes d'animations retrouvées sur le site). Certains chemins en pentes, notamment sur le versant rive droite, sont particulièrement érodés (ravinement ? passage de véhicules de type motocross ?). Les espaces situés en haut de versant, sur le replat sont utilisés à des fins agricoles (pâturage).

• **Recommandations de gestion et mise en valeur :**

Conserver l'aspect naturel et sauvage de l'espace.

Continuer de limiter le passage de véhicules à moteur dans le site afin de préserver les chemins de l'érosion.

Faire disparaître le terrain de motocross et laisser réapparaître le ruisseau du Pressoir aujourd'hui busé.

• **Conclusion :**

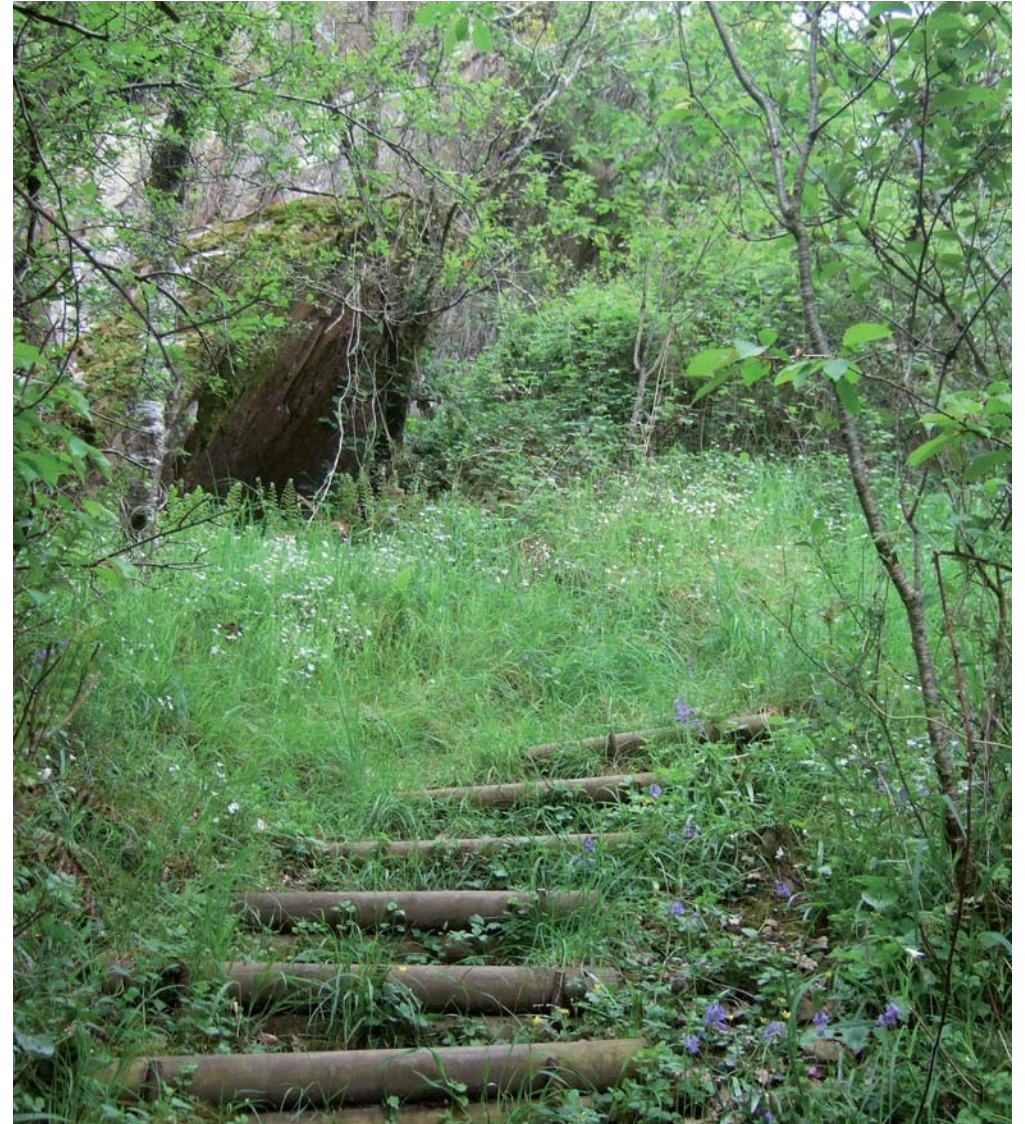
Le patrimoine paysager et biologique du site est connu et reconnu. Les scènes pittoresques que présente le site sont assez inattendues et contrastent avec les paysages de plaines sédimentaires voisines. La valorisation de cet espace par l'ouverture d'un sentier de découverte est appropriée. Les aménagements sont discrets et adaptés au site. L'intérêt récréatif du site est très important du fait de la proximité avec la ville de Thouars. Seul point noir, les abords du site sont salis par la présence du terrain de moto-cross, et l'accès au site inscrit en est déprécié.

*Visite de terrain en mai 2009*





Num de la photo : 4813  
La cascade.



Num de la photo : 4817  
Escalier en rondin franchissant le versant abrupt.





Num de la photo : 4849

Vallée étroite et profonde du ruisseau du pressoir, ses rochers surplombant, vue vers le nord-est



Num de la photo : 4798

Chemin d'accès à la cascade de Pommiers. Forêt de chênes, nombreuses fleurs le long du chemin (cerfeuil sauvage).



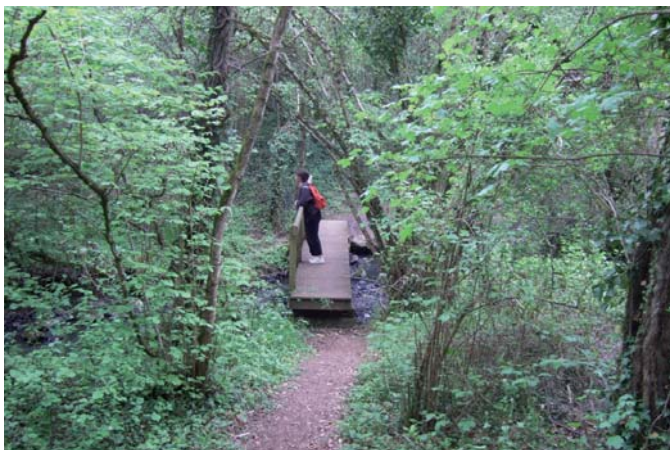
Num de la photo : 4805

Ruisseau du Pressoir, abords fortement boisés, eau calme



Num de la photo : 4828

Espace ouvert au-dessus de la plate-forme, pelouse calcaire à orchidées (chênes pubescents)



Num de la photo : 4833

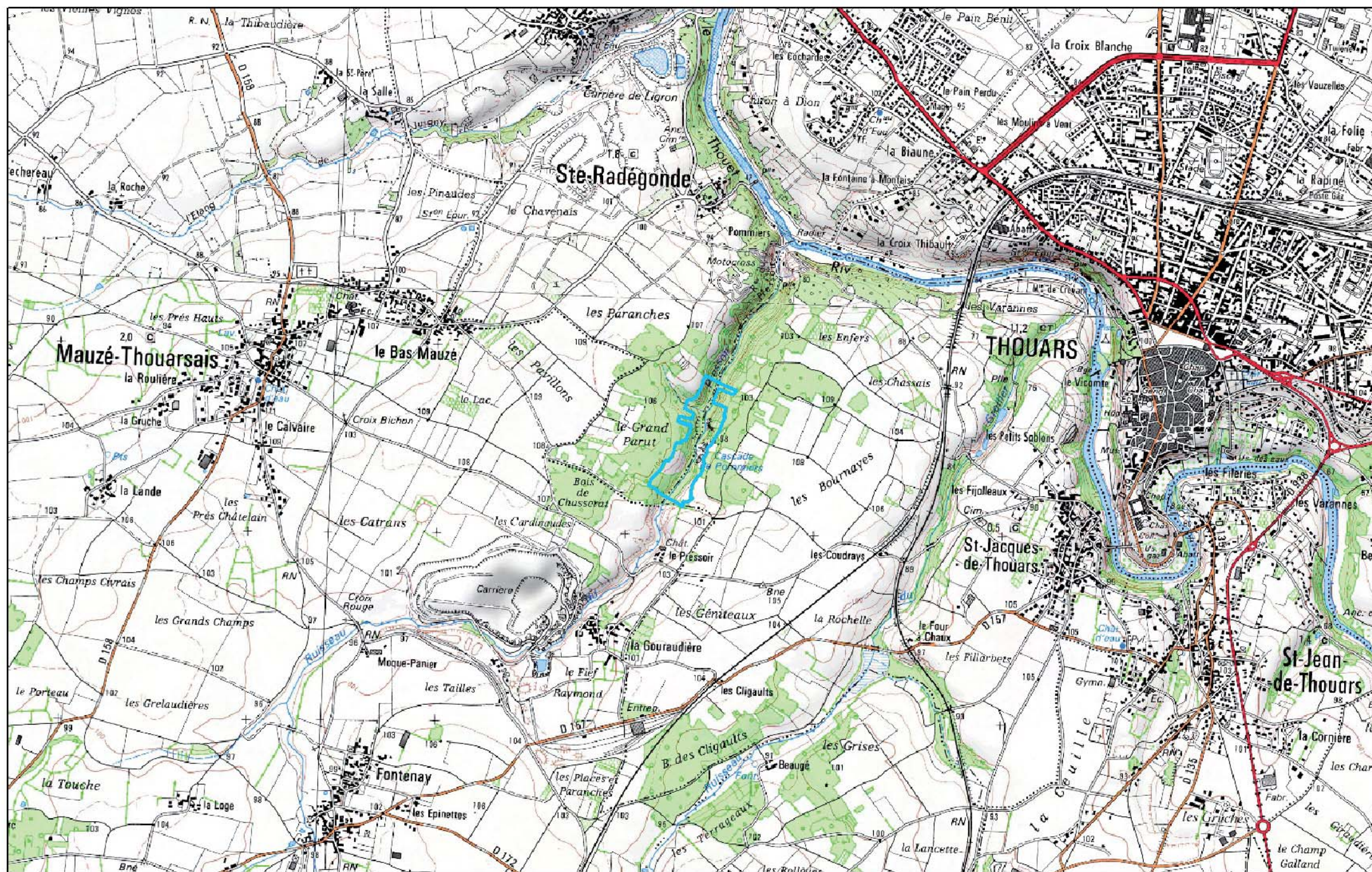
Passerelle permettant le franchissement du ruisseau du Pressoir



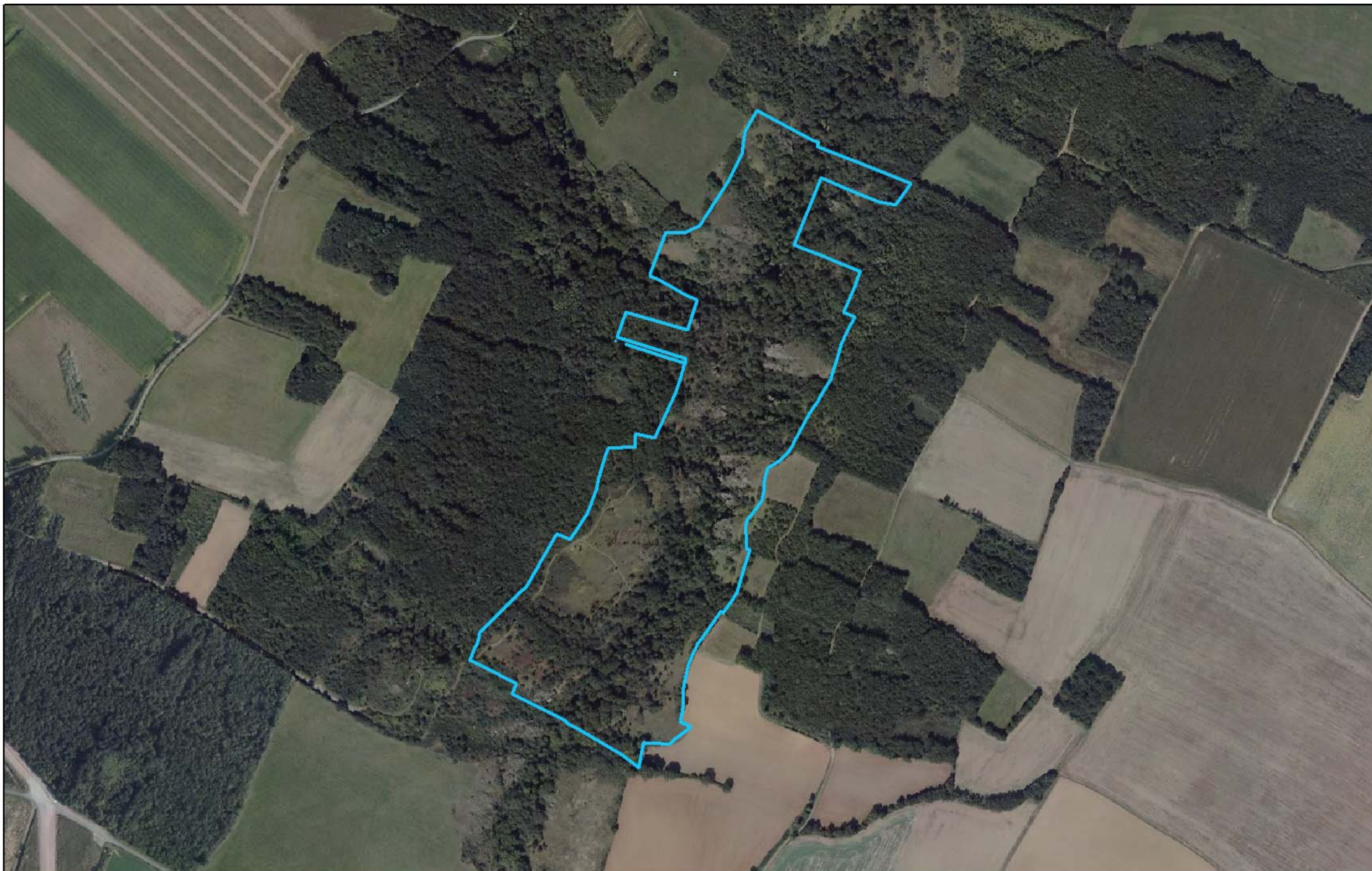
Num de la photo : 4857

Chaussée des Pommiers











**Communes :** Thouars, St-Jean de Thouars, St-Jacques de Thouars

**Nature et date de protection :** arrêté d'inscription du 25/04/1974

**Superficie :** 101,9 ha

**Qualification du site :** paysage évolutif

**Intérêt patrimonial :** pittoresque, historique, artistique

**Pertinence de la protection :** protection confirmée

**Statut de la propriété :** propriétés privées et publiques

**Programme de gestion du site :** site entretenu

**Selon l'Inventaire des paysages de Poitou-Charentes<sup>1</sup> :** Les Vallées du Thouet et de ses affluents

**Autres protections :** oui

Chapelle du château, classée MH chapelle (classement par liste 1840) propriété privée ; Château des Ducs de la Trémoille, classé MH (classement par liste 1862), propriété communale, collège ; Hôtel des Trois-Rois, 15e siècle, inscrit MH (13/05/1937) Propriété d'une personne privée ; Remparts (restes des anciens), ensemble fortifié, classé MH (25/03/1943) ; Vieux Pont et poterne, classé MH (12/09/1938) maisons et immeubles)

**Temps le jour de la visite :** ensoleillé

**Visite :** les 4 et 5 mai 2009

<sup>1</sup>©Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes. Inventaire des paysages de Poitou-Charentes, 1999 - Cabinet Outside – C. AUBEL, C. BIGOT, M. COLLIN, paysagistes dplg – JP. MINIER, paysagiste dplg au Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes.



*L'architecture et les murs des jardins épousent la courbe concave du versant et forment une étonnante composition verticale*

Séquence urbaine de la vallée du Thouet dans sa traversée de la ville de Thouars.





• Caractéristiques du site :

Le site inscrit se compose de plusieurs entités interdépendantes mais bien distinctes dont le fil directeur est la rivière du Thouet. C'est la rivière qui par son méandre creusé dans la roche dure donne tant de charmes à la ville et à ses abords. Le périmètre de protection est composé tout d'abord du site du Château (Château des ducs de La Trémoille, Chapelle du Château, Orangerie du Château, Écuries du Château...), d'une partie de la ville médiévale, des fortifications (porte Maillot et pont des chouans, ligne d'enceinte et ses tours de défenses...), les passerelles, ponts et viaducs (Viaduc Eiffel, Passerelle de Saint-Jacques, Pont des Chouans), les bords du Thouet (prairie des Ursulines, jardins ouvriers et leurs cabanes, les peupleraies,...), la rive gauche du Thouet et son urbanisation.

Le site du château se trouve sur la proue du relief, il domine la vallée. Il s'étend depuis le pincement du relief, au niveau du mémorial jusqu'à la prairie au sud de l'orangerie du château.

Le château des Ducs de la Trémoille a été construit à partir de 1635 à l'emplacement de l'ancienne forteresse médiévale, c'est l'un des plus vastes édifices de son époque. Mutilé en 1789, transformé en caserne, en école privée puis en prison, il accueille depuis 1933 un collège public. Les travaux de restauration du pavillon sud du château des ducs de La Trémoille étaient en cours lors de notre visite.

Les travaux de restauration sur la collégiale Sainte-Chapelle du château, propriété de l'Association Sacerdotale St Pie X, ont été réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de l'Etat. Les restaurations portaient sur les toitures et la flèche.

L'ensemble est restauré, entretenu et fleuri. La haute cour est plantée de tilleuls. La prairie faisant face à l'orangerie crée un grand dégagement.

L'urbanisation dense au nord du site du château correspond au quartier médiéval, dont certaines traces sont encore lisibles sur de nombreux immeubles (Hôtel des trois rois,...). Seule une petite partie du quartier est concernée par le site, les rues sont souvent étroites et en sens unique. Depuis cette partie du site, les remparts qui ceinturaient autrefois la ville sont visibles. Depuis les rebords du relief, de larges vues s'ouvrent sur la vallée et plus particulièrement sur la rive gauche et le fond de vallée. Au nord-est du site, un vallon créé par un petit affluent du Thouet est protégé par le site. Il est aujourd'hui occupé par des jardins ouvriers entretenus. Plusieurs passages relient les deux rives. Tout d'abord, le Pont des Chouans et la Porte Maillot directement liés à la ville ancienne et dont les vues depuis le pont sur le château et sur la ville sont remarquables ; ensuite la passerelle de Saint-Jacques qui enjambe le Thouet a une hauteur remarquable, et enfin, en limite nord-ouest du site un ouvrage d'art audacieux lié au chemin de fer : le Viaduc Eiffel. Non loin du Pont des Chouans, un pont permet aux véhicules de traverser le Thouet. Il est

marqué par deux grands platanes et permet d'accéder aux anciens abattoirs.

Les bords du Thouet sont aménagés à l'ouest du site en rive droite, au pied des anciennes fortifications. Il s'agit de la prairie des Ursulines, plantées de platanes. On y trouve de larges espaces enherbés et une aire de jeux. Une haie accompagnée d'un grillage sécurise les escapades des enfants vis-à-vis de l'eau mais coupe les promeneurs qui sont sur la prairie du contact avec la rivière. Un cheminement est tracé le long de la rive. On retrouve en rive, dans le site, plusieurs plantations de peupliers qui brouillent la compréhension du relief et limitent les vues sur le patrimoine bâti.

Au nord du site toujours en rive droite se trouve le moulin à eau de Crevant dont le fonctionnement a cessé en 1989. La Communauté de communes du Thouarsais en est propriétaire et l'a transformé en écomusée et ouvert au public (entre 2 000 et 3 000 visiteurs/an). C'est aujourd'hui un des rares moulins à eau accessibles dans le département.

Le GR 36 (sentier de grande randonnée qui traverse la ville et une partie du site inscrit) ainsi qu'un itinéraire cyclable « Thouet à vélo » passent au pied du moulin. Il s'agit d'un secteur très fréquenté par les promeneurs, touristes et pêcheurs et apprécié pour le caractère de grande qualité (chaussée, îlots colonisés par une ripisylve...).

Une passerelle piétonne permet d'accéder à la rive gauche, où se développent un grand nombre de jardins disposant tous d'un accès à l'eau. Ils s'étendent depuis la chaussée jusqu'au pont Eiffel.

En rive gauche du Thouet, à l'ouest, les versants ont gardé leur caractère naturel : prairies pâturées par des chevaux ou chèvres malgré la présence d'un terrain de tennis et de bi-cross peu visible depuis la ville haute de Thouars.

Le site exclut une grande partie du bourg de St-Jacques de Thouars, mais quelques maisons se trouvent malgré tout en site (anciennes et nouvelles).

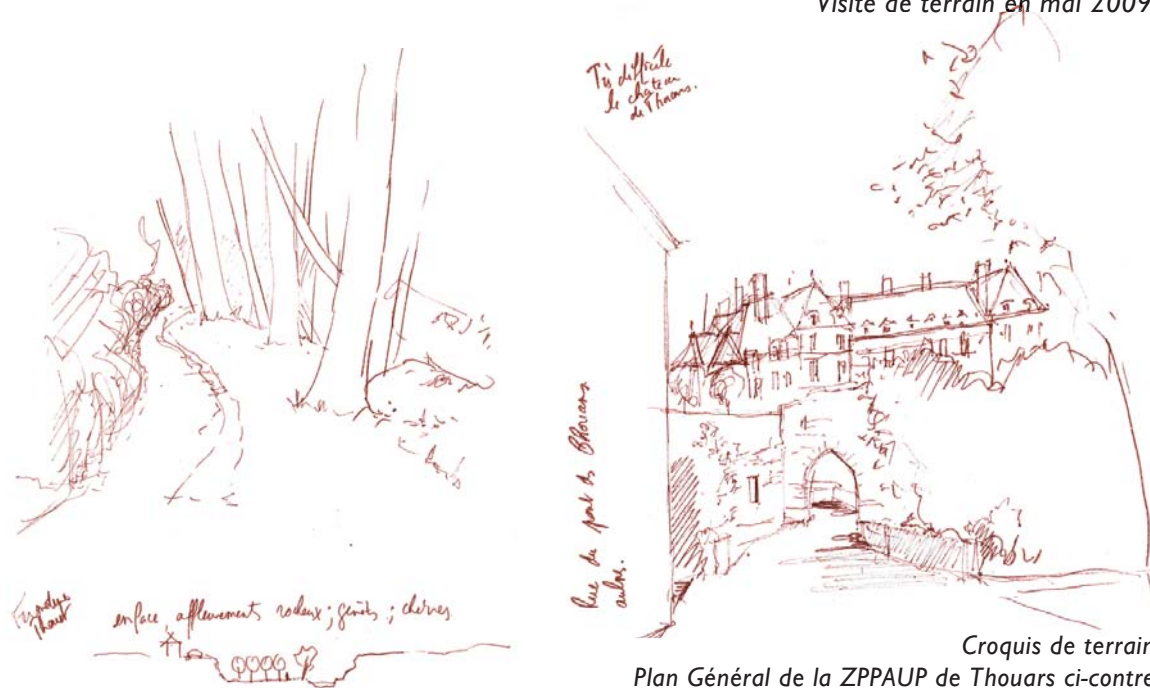
• Contexte, paysages environnants :

Les abords du site au niveau de la ville de Thouars sont très intéressants, nombre des monuments historiques de la ville se trouvent en limite nord du site (Eglise St-Médard, site classé MH le 09/07/1909 (en travaux), Eglise Saint-Laon, classée MH (03/02/1988), Hôtel de ville, Ancienne abbaye Saint-Laon, inscrit MH le 21/12/1999, Tour du Prince-de-Galles, Tour du Prévôt...). Tout cet ensemble bâti remarquable est géré par une ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager).



- Évolution du site :  
Pas de rapport de protection datant de l'inscription.  
Certains bâtiments situés dans la ville de Thouars sont dégradés à la suite d'interventions malheureuses. Mais l'ensemble est intéressant.
- Recommandations de gestion et mise en valeur :  
Limiter les peupleraies en fond de vallée.  
Redéfinir les limites du site inscrit pour prendre en compte une séquence plus importante de la rivière.
- Conclusion :  
La multiplication des entités rend la description et l'analyse de ce site complexe. Entre le charme pittoresque des potagers en rive gauche du Thouet et la qualité architecturale du quartier ancien accroché à son versant abrupt, au nord-est du château, ce ne sont pas les mêmes attributs qui sont mis en avant. Il s'agit d'un site de qualité dont le patrimoine bâti est remarquable. La protection par une ZPPAUP est tout à fait appropriée.

Visite de terrain en mai 2009



Croquis de terrain  
Plan Général de la ZPPAUP de Thouars ci-contre  
(source : [www.thouars.fr](http://www.thouars.fr))











Num de la photo : 4759

Depuis le site du château, vue vers la vallée du Thouet au sud, espace très boisé, rue au pied des fortifications du château



Num de la photo : 4765

Depuis l'ouest du site du château, rives du Thouet à l'ouest du site, passerelle de Saint-Jacques, jardins potagers en rive droite



Num de la photo : 4766

Depuis l'ouest du site du château, rive gauche du Thouet à l'ouest du site, urbanisation sur le versant commune de Saint-Jacques de Thouars



Num de la photo : 4764

Depuis l'ouest du site du château, prairie des Ursulines rive droite du Thouet



Num de la photo : 4748

Barque sur les berges du Thouet, impression romantique et reposante



Num de la photo : 4637

Parcelle en potager, station d'épuration rive droite du Thouet, hors site





Num de la photo : 4645  
Bel ouvrage d'art, viaduc Eiffel en limite nord-ouest du site



Num de la photo : 4683  
Porte Maillot, pont des Chouans et le château de Tremoille



Num de la photo : 4685  
Chaussée sur le Thouet et la ville de Thouars en arrière-plan



Num de la photo : 4691  
Depuis la ville basse, vue sur la chapelle du château

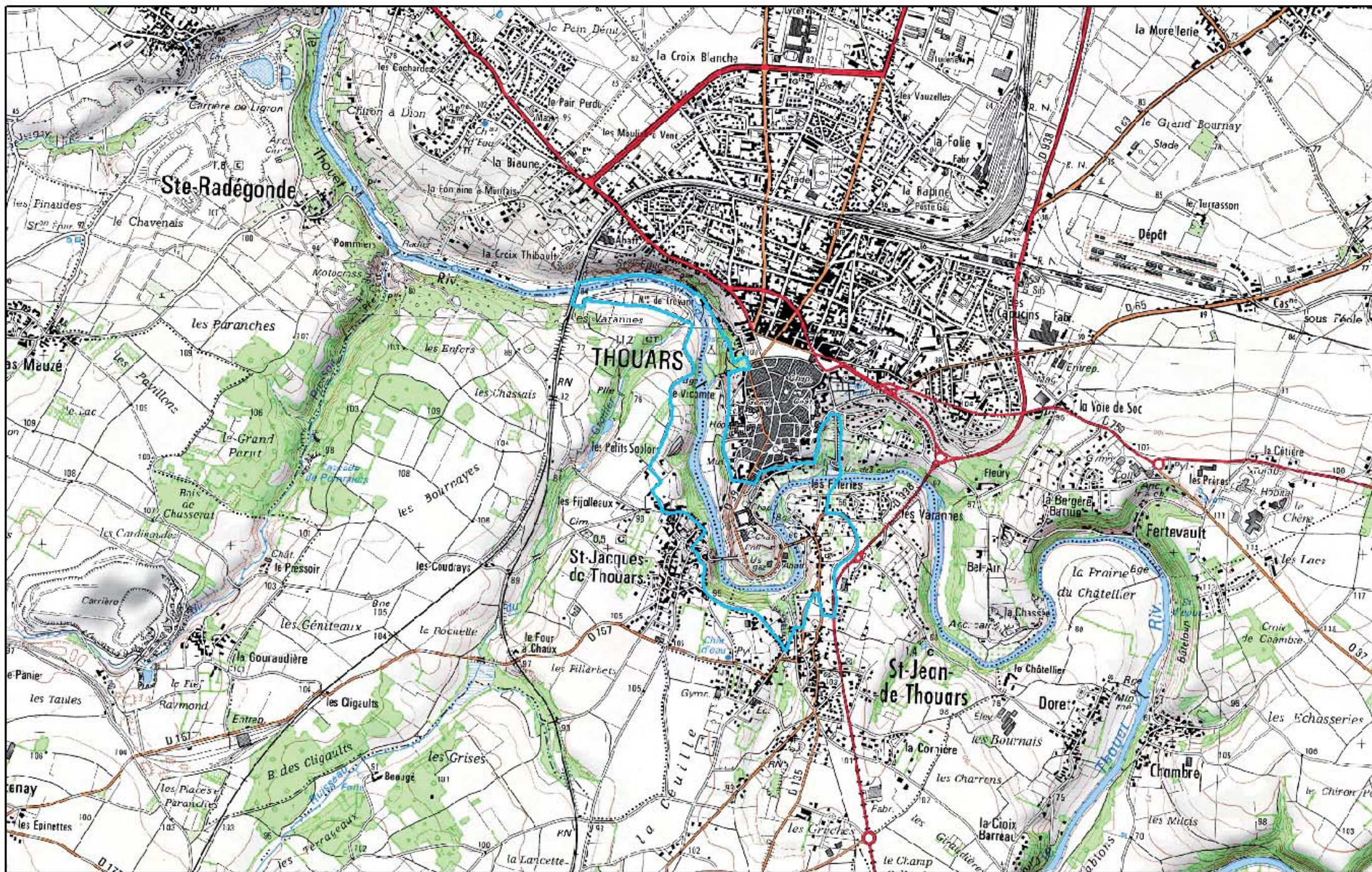


Num de la photo : 4707  
Rue étroite, maisons à colombages et pans de bois, échoppe

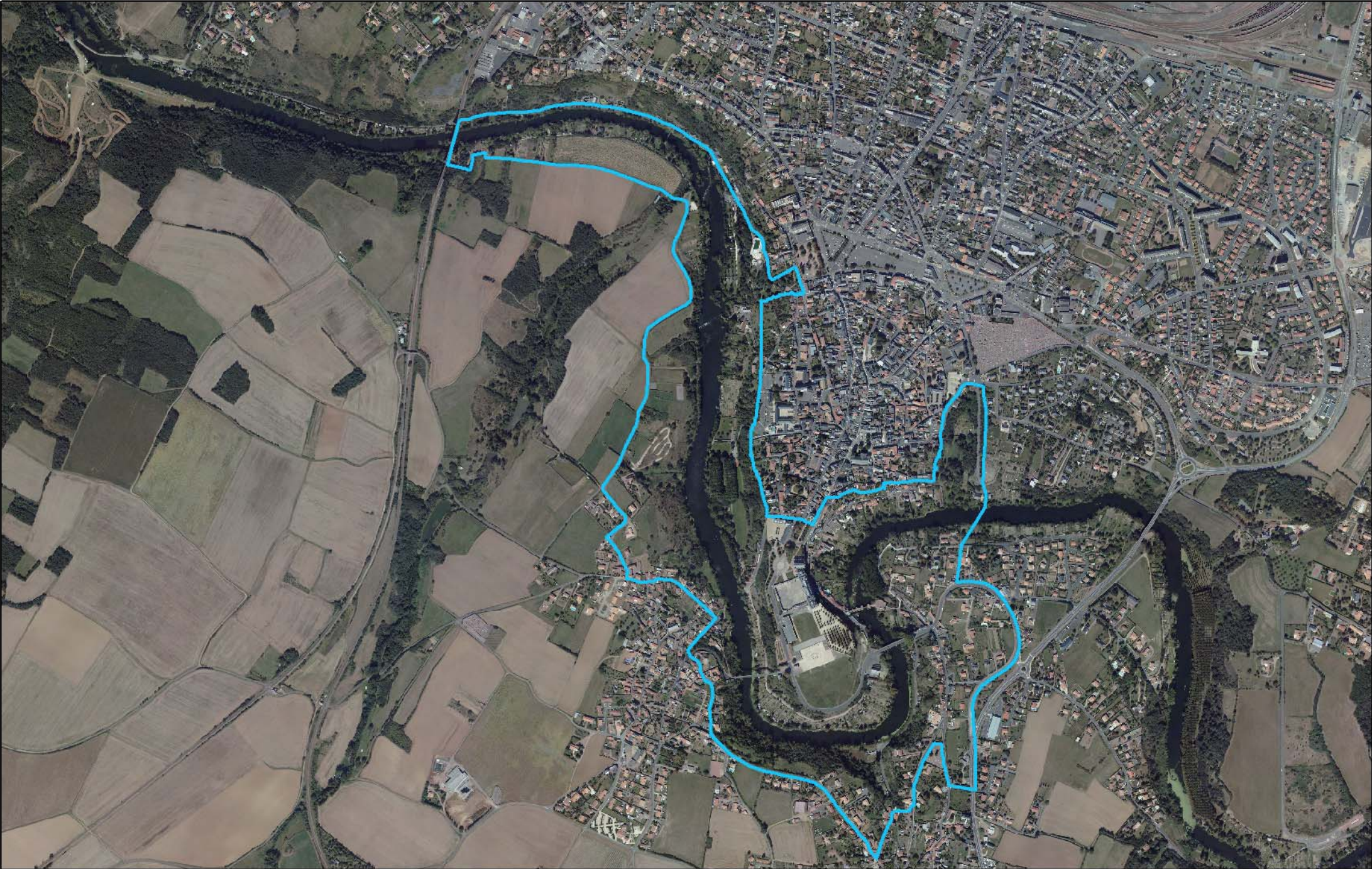


Num de la photo : 4768  
Entrée exposée ouest, cour du château de Tremoille













## GLOSSAIRE :

- *AMVAP : Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (vont se substituer aux ZPPAUP)*
- *MH : Edifice ou construction protégé au titre des Monuments Historiques, protection qui relève de la loi du 31 décembre 1913 - Les Monuments Historiques comme les sites ont deux niveaux de protection : inscrit ou classé. La protection des sites inscrits et classés relève de la loi du 2 mai 1930 qui a modifié et complété la loi du 21 avril 1906. Dans certains cas, les deux types de protection se superposent.*
- *Site NATURA 2000 : « sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats » (d'après le MEDDTL)*
- *ZICO : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux*
- *ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique*
- *ZPPAUP : Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager*





Le bilan des sites des Deux-Sèvres a été commandé par la DIREN (Direction Régionale de l'Environnement) en 2008. Depuis la DIREN a été regroupée avec d'autres services pour devenir la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement). La coordination et le suivi de ce bilan ont été assurés par l'inspecteur des sites, Sylvain Provost, le travail d'analyse et la rédaction de ce recueil ont été réalisés par les bureaux d'études Atelier de paysage et Architectures et Territoires. Les visites de terrain ont été effectuées en 2009.

Janvier 2012

Rédaction et illustrations : Atelier de Paysage : Hélène Sirieys, paysagiste dplg ; Stéphanie Maurel, assistante

Cartes et photographies aériennes : fournies par la DREAL

Crédit photographique : Marie-Eugène Héraud, Stéphanie Maurel, Hélène Sirieys